

RESUCONTU IN EXTENSO 2024
COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 d'UTTOBRE di u 2024

2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 OCTOBRE 2024

2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
24 d'UTTOBRE DI U 2024
 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2024
 24 OCTOBRE 2024

SUNTA di u GHJOVI u 24 d'UTTOBRE di u 2024
SOMMAIRE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

Ouverture de la séance publique à 10h30	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	10
M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	11
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	12
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	13
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n^u 279 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di settembre di u 2024	
Rapport n^o 279 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 septembre 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	17
VOTE RAPPORT	17

Raportu n° 281 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2023	
Rapport n° 281 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour 2023	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	17
PRISE D'ACTE	18
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 266 : Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à prò di a pesca corsa	
Rapport n° 266 : Plan de soutien et développement en faveur de la pêche corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET , conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	19
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O2/032) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	25
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/029) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	26
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, avis du CESEC	26
Prises de paroles :	
M. Paul QUASTANA	27
Mme Anne-Laure SANTUCCI	29
M. Jean-Christophe ANGELINI	31
M. Paul-Félix BENEDETTI	33
M. Paul QUASTANA	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	34
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	35
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	36
En réponse, M. Guy ARMANET, conseiller exécutif.	38
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	40

VOTE RAPPORT	44
<i>M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.</i>	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 264 : Creazione di u sindicatu mistu apertu pà a gestione di l'aeruporti di Corsica è di u sindicatu mistu apertu pà a gestione di i porti di Corsica	
Rapport n° 264 : Création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	46
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	48
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/031) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	49
Prises de paroles :	
Mme Christelle COMBETTE	49
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, préside la séance.	
M. Paul-Félix BENEDETTI	52
M. Pierre GHIONGA	55
Mme Valérie BOZZI	55
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	56
M. Hyacinthe VANNI	58
Mme Christelle COMBETTE	59
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	60
M. Jean-Christophe ANGELINI	60
M. Paul-Félix BENEDETTI	64
M. le président Gilles SIMEONI	66
M. Pierre GHIONGA	66
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	66
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	66
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du CESEC	70

En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	71
Mme Christelle COMBETTE	83
Point d'ordre de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	84
M. Paul-Félix BENEDETTI	84
M. le Président Gilles SIMEONI	94
M. Paul-Félix BENEDETTI	85
M. le Président Gilles SIMEONI	85
M. Jean-Christophe ANGELINI	86
Suspension de la séance à 14h00 / Reprise de la séance à 15h58	
Mme La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	87
<u>Présentation des amendements</u>	
M. Paul Felix BENEDETTI pour Core in Fronte	89
Le Président Gilles SIMEONI Avis du Conseil exécutif	90
M. Jean-Christophe ANGELINI pour Avanzemu	92
Le Président Gilles SIMEONI Avis du Conseil exécutif	93
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Valérie BOZZI	93
Vote sur l'amendement n° 1 déposé par le Groupe « Core in Fronte »	94
Vote sur l'amendement n° 2 déposé par le groupe « Core in Fronte »	94
Vote sur amendement n° 3 déposé par le Groupe « Avanzemu »	95
Explications de vote :	
M. Paul Félix BENEDETTI	95
M. Jean-Christophe ANGELINI	96
M. le Président Gilles SIMEONI point d'ordre	98
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	98
M. le Président Gilles SIMEONI	99
VOTE RAPPORT	100

<u>TURISIMU / TOURISME</u>	
Raportu n° 267 : Rinforzu, allarghera è annualisazione di i ligami aërii à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi	
Rapport n° 267 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Angèle BASTIANI , Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse	101
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	104
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/030) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	104
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	105
M. Jean-Michel SAVELLI	109
M. Paul-Félix BENEDETTI	111
M. Joseph SAVELLI	112
M. Jean-Christophe ANGELINI	115
M. Pierre GHIONGA	117
Mme Valerie BOZZI	118
Mme Angèle BASTIANI, en réponse aux interventions	118
Explications de vote :	
M. Jean-Michel SAVELLI	121
M. Paul-Félix BENEDETTI	122
VOTE RAPPORT	122
<u>RISORSE UMANE/RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 277 : Raportu d'infurmazione in quantu à e nove mudalità di gestione di l'effettivi di a Cullettività di Corsica : sviluppu di u primu Quatru di Referimentu per l'Organizazione, un passu maiò in a strategia di gestione di l'effettivi	
Rapport n° 277 : Rapport d'information relatif à la nouvelle méthodologie de gestion des effectifs de la Collectivité de Corse : l'élaboration du premier Référentiel En Organisation (REO), un pas majeur dans la stratégie de pilotage des effectifs	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	124
Vote de l'urgence	131
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/035) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	132
M. Jean-Michel SAVELLI, point d'ordre	133
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	137
M. Paul-Félix BENEDETTI	139
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	141
M. Hyacinthe VANNI	141
M. Xavier LACOMBE	143
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	144
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	144
PRISE d'ACTE	146
Rapport n° 278 : Mudifica di l'effettivi di a Cullettività di Corsica Rapport n° 278 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président de du conseil exécutif de Corse	147
Vote sur l'urgence	147
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	148
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	149
Examen et vote amendement n°1	150
VOTE RAPPORT	151
Suspension de la séance à 18h50 / Reprise de la séance à 19h35	
<u>DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL DU SGAC</u>	
VOTE	152

<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ</u> / <u>BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n^u 263 : Adduzione par l'eserciziu 2025 di e tariffe, cuefficienti è parcintuali relativi à i sfarenti tassi fiscali di a Cullittività di Corsica	
Rapport n^o 263 : Adoption pour l'exercice 2025 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI , conseiller exécutif	153
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n ^o 2024/O2/032) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	156
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	158
M. Georges MELA	159
M. Pierre GHIONGA	163
M. Jean-Christophe ANGELINI	164
M. Xavier LACOMBE	166
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	167
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions	169
M. le Président Gilles SIMEONI	172
VOTE RAPPORT	177
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n^u 259 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2024	
Rapport n^o 259 : Compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif de Corse et à son Président pour le premier semestre 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	178
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	178
Le Président Gilles SIMEONI en réponse	179

PRISE d'ACTE	179
M. le Président Gilles SIMEONI, communication	180
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Motion N° 2024/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser	
Présentation de la motion par Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA	181
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	186
M. Jean BIANCUCCI	187
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	188
M. le Président Gilles SIMEONI	188
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	188
Explications de vote :	
M. Pierre GHIONGA	192
M. Jean BIANCUCCI	192
M. Jean-Christophe ANGELINI	194
M. Paul-Félix BENEDETTI	196
M. Xavier LACOMBE	197
VOTE MOTION	197
La séance est levée à 21h48.	

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cari culleghi, pè piacè,

Cari cunsiglieri esecutivi,

Cari cunsiglieri territoriali,

Vi precu di ripiglià e vostre piazze è di fà à pena di silenziu.

Allora, pè piacè, pigliate piazza, chjudite e porte, dumandu à l'uscieri di chjode e porte, ci hè troppu rimore fora.

À ringrazià vi.

Allora prima, scusate mi, scusate ci, perchè chì cù u Presidente di l'esecutivu aviamu unepoche di cummunicazione telefoniche per via di a visita di a ministra di i territorii. Dunque l'affare hà pigliatu à pena di tempu, scusate ci.

Cum'è l'avemu detta è decisa in seme, in cummissione permanente, sta mane ùn ci seranu micca e dumande à bocche. Dunque micca dumande à bocche sta mane è avemu da fà subitu, l'affare anu da esse urganizati cusì. Avemu da fà subitu a chjama, què ghjè u rigulamente chì u vole. Dopu feraghju u mo discorsu, quellu di u Presidente, eppo attaccheremu i nostri cartulari di travagliu, n'avemu parechji.

A sapete bè chì a sessione ùn serà chè solu nantu à una ghjurnata, per via chì dumane ci sò parechji appuntamenti pulitichi impurtanti dinò è ci simu urganizati ind'è issu sensu.

Eccu.

Dunque avà u nostru secretariu di sessione hà da fà a chjama.

Vogliu salutà i piscadori chì sò quì ind'è e nostre tribune. À ringrazià vi di a vostra prisenza. Sapete bè, simu à pena in ritardu, scusate ci, a sapete più chè ognunu, "à chì dorme ùn piglia pesci", ma v'assicurgu ch'ùn durmiamu micca.

Eccu.

Dunque eppo dinò vogliu salutà, ùn sò micca ind'è e tribune, sò qui fora, vulia salutà l'associ chì s'occupanu di i malati di u cancaru, è in particolare di u cancaru di u senu è ciò chì chjamanu "Octobre rose". Ghjè un mumentu dinò impurtante. Pensemù à st'associ chì sò veramente impegnati ind'è a lotta contr'à u cancheru ma dinò à tutte e malate, i malati dinò è e so famiglie.

Eccu. Sapemu bè chì l'affare sò difficiule pè parechje famiglie è parechje donne, in particolare, a vulia dì, sta mane.

Eccu.

Avà femu a chjama.

M. Don Joseph LUCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi. Avemu assai mondu pè tene issa sessione, ùn ci hè micca problemi, u corum ci hè.

Duie parolle prima pè pensà à ghjente chì sò partute un mese fà, dipoi l'ultima sessione.

Prima vuleria salutà a mimoria di un agente di a Cullettività chì si chjama Noël GUIDONI. Noël GUIDONI era à u serviziu di a gestione di u nostru budget, à a Direzione di e finanze di a nostra Cullettività. Ghjè partutu à l'età di 56 anni, pensemù à a so famiglia, à ellu di sicuru, à a so famiglia è in particolare à a so moglia, Barbara Albertini chì ghjè d'altronde un'amica, un anziana studente è una dunnetta cumu si dice in Corsica è veramente pensemù à ella è à elli tutti.

Dopu hè andatu -à pena più anzianettu di sicuru- ma ci face quantunque qualcosa, Claude IMPERIALI, ghjera l'anzianu merre di a cummuna d'Aregnu in Balagna, hè statu merre trent'un annu da 1983 à 2014, ghjera dinò un cullega postu chì ghjera professore mentre anni è anni à l'università d'Ecchisi Marseglia.

È po dinò emu amparatu sta settimana a morte di Jean-Jacques CASANOVA, "Jacky CASANOVA" anzianu direttore di u serviziu di l'incendii è di succorsi di a Corsica Suprana, di u Cismonte. Hè statu in postu da 2005 à 2009 avemu di sicuru un pensata per elli è dinò per tutte ste famiglie tucate da u dolu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Bonjour Madame la Présidente, bonjour Mesdames et Messieurs les élus, bonjour Mesdames et Messieurs,

Simplement deux mots pour m'associer à l'hommage que vous avez rendu avec peut-être quelques phrases un peu particulières puisque vous l'avez dit, Noël Guidoni est parti trop tôt, prématurément. Beaucoup d'entre nous le connaissaient. C'était un de mes amis personnels, il était marié également avec une de nos amies personnelles. Donc, je tiens particulièrement à saluer sa mémoire et à assurer sa famille de notre soutien.

Puis également vous l'avez fait, mais je pense qu'il est important que nous ayons une pensée recueillie et émue pour Jacky Casanova, l'ancien directeur du SDIS 2B qui a été un homme qui a marqué non seulement le service qu'il a dirigé, mais également la politique de lutte contre les incendies en Corse puisqu'il a été un visionnaire, par bien des aspects, aussi bien dans les aspects opérationnels que dans l'anticipation et la volonté de s'ouvrir, y compris au plan scientifique, à des techniques expérimentées ailleurs. Donc je voulais vraiment, là aussi, que nous ayons une pensée particulière.

Et enfin dire, ce n'est pas l'usage, mais il y a malheureusement, et c'est le cours de la vie, des deuils, il y a eu le mois dernier de nombreux agents de la Collectivité de Corse, y compris des femmes et des hommes qui travaillent au quotidien au plus près de nous, aussi bien au Conseil exécutif, dans l'administration, voire au secrétariat général de l'Assemblée de Corse, qui ont eu la douleur de perdre des parents, père ou mère.

Donc, avoir aussi un mot bien sûr pour celles et ceux avec qui nous travaillons au quotidien et qui ont connu ces dernières semaines des moments difficiles.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Nous nous sommes quittés fin septembre sur fond de crise budgétaire et d'interrogations quant aux discussions relatives à l'avenir institutionnel de notre île et nous avons à ce propos voter une résolution demandant au président de la République et au Premier ministre de poursuivre le processus visant à doter la Corse d'un statut d'autonomie.

Nous nous retrouvons fin octobre avec des premiers éléments de réponse sur le plan politique, notamment à travers l'interview de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, éléments qui je l'espère pourrons être discutés dès demain, avec elle, au sein de cette assemblée. Nous nous retrouvons également avec autant d'incertitudes qu'en septembre sur le plan des finances publiques.

Or, le temps file et le niveau de complexité augmente.

Ce temps qui devient contrainte dès lors qu'il apparait fuir aux logiques propres de l'action politique. Trop long, il éloigne du projet politique les citoyens soucieux de réactivité, voire d'immédiateté. Trop court, il exerce une pression certaine sur la construction de la décision publique et la clairvoyance qu'elle impose.

Alors pourquoi s'attarder sur la question du temps alors même que justement le temps presse ? Parce qu'il en sera question lors de cette session mais également demain.

En session d'abord, nous examinerons ce qui relève du temps présent, à savoir un savant mélange de contraintes externes et de compromis internes à trouver pour tout d'abord, s'assurer des marges immédiates de manœuvre sur le plan budgétaire.

Ensuite, sécuriser la gestion publique de nos infrastructures stratégiques de transports.

Enfin, nous doter d'un référentiel en organisation, le fameux REO, à même de mieux préparer notre Collectivité aux enjeux à venir.

Dans les trois cas, que ce soit la question budgétaire, la question de la sécurisation ports et aéroports et également le REO, dans les trois cas, nous nous insérons bien dans le temps présent qui consiste à répondre à des besoins impérieux et réels, impactés par l'insularité et les contraintes qu'elle génère.

Je parlais donc de la session, de nos travaux, venons-en maintenant au rendez-vous de demain matin avec les maires, nous aurons à parler, me semble-t-il, d'un horizon de moyen terme, de la nécessité de rétablir de la proximité dans un environnement relativement incertain. Pour parler de proximité qui est indispensable en contexte insulaire parce que quand on est en contexte insulaire, on est déjà éloignés par définition du continent, il faut être capable de poser des mots sur ce qu'impliquent les contraintes géographiques.

De quelle proximité veut-on ? C'est ce que je dirai demain aux maires, d'une proximité de services, qu'ils soient de transport, de santé ou d'éducation ? D'une proximité politique, sur le plan de la représentation et du rapprochement des centres de décisions ? De communautés et d'organisations administratives repensées et correspondant à des bassins de vie avec une plus grande cohérence socioéconomique plus proche des territoires tels que nous les vivons ou tels que nous les représentons ?

Et puis, comment décliner cette proximité ? Avec quels moyens et quels outils ? La proximité de l'action politique, quelle qu'en soit sa forme, ne peut être la préoccupation des seuls maires, même si nous les félicitons d'avoir lancé ce sujet, et doit renvoyer à des questions qui vont au-delà de l'échelon institutionnel ou administratif. Cette proximité de l'action politique exige a contrario une vision stratégique du territoire, une organisation territoriale et un projet d'aménagement cohérents ainsi qu'un cadre pluriannuel pour l'établir.

De pluri annualité, il devrait en être question avec la ministre des territoires au sujet du projet de révision constitutionnelle qui, à partir de 2025, pourrait déterminer un nouveau statut pour notre île par le biais d'un processus « étapistes ». A cette heure, comme je le disais tout à l'heure, nous devons caler les échanges pour demain après-midi, les modalités de la rencontre. Evidemment, cette rencontre sera éminemment politique même si sur le plan humain, nous nous faisons un plaisir d'accueillir Madame la ministre.

Soyons vigilants cependant, car là encore le temps file et demain est déjà là. Les tendances à l'œuvre sont si lourdes que si elles ne sont pas prises en compte, elles pourraient engendrer l'obsolescence programmée des décisions que nous prenons aujourd'hui.

Deux exemples afin d'illustrer mon propos : la transition énergétique dont nous avons parlée hier soir et plus que parlée lors de la remise des trophées de l'énergie remis par l'agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse et d'autre part, la transition démographique dont nous traitons notamment dans le cadre de « Corsica Pruspettiva 2050 ».

Si l'ensemble des mesures de court-terme et de moyen-terme que j'évoquais tout à l'heure, les travaux d'aujourd'hui, les travaux de demain, ce que nous ferons dans les jours et les mois qui viennent, n'intègre aucun des scénarios prospectifs déjà disponibles ou en cours d'approfondissement, aucun des signaux d'alarme largement diffusés par le monde scientifique, à ce moment-là, le temps ne sera définitivement jamais notre allié et nous passerons à côté d'un certain nombre d'évolutions.

À penser transports aujourd'hui, budget aujourd'hui, proximité de demain, compétences et moyens de demain sans prendre la mesure d'une Corse vieille et vieillissante, sans amorcer rapidement et de manière disruptive la transition énergétique de notre île, nous risquerions de nous égarer entre l'exigence de réactivité et la décision éclairée, de nous perdre quelque part où nous ne répondrions ni à l'une ni à l'autre.

L'impact, y compris budgétaire, du vieillissement de la population et d'une transition énergétique mal maîtrisée pourrait remettre en cause notre système bien au-delà de toutes les incertitudes actuelles. Cela vaut pour l'Europe, cela vaut pour la France, cela vaut pour la Corse.

Dans ce contexte, je ne peux, bien évidemment, que nous inviter à poursuivre notre action dans le temps présent puisqu'ainsi est faite la vie politique. Pour autant, les défis climatiques, démographiques, les mutations économiques à l'œuvre nous imposent d'accepter de raisonner enfin dans un cadre temporel plus large. Il nous faut impérativement éclairer nos décisions à l'aune des grandes tendances qui traversent le monde. Voir plus loin pour bien choisir aujourd'hui. Il ne s'agit pas de se détourner des problèmes présents mais de leur assurer le bon niveau de traitement, celui de solutions qui ne seraient pas « reculer pour mieux sauter ».

Per compie stu discorsu, è ringraziu l'interpreti chì facenu issu travagliu magnificu di stà à sente l'eletti chì di volti traparlanu è parlanu troppu in furia, cum'è mè è i ringraziu assai, a sò ch'un hè micca faciule.

Per compie dunque, cunsentitemi un suppu di puesia indè stu mondu difficiule. Postu chì v'aghju parlatu di tempu, vi lasciu isse duie rime di Ghjacumu Fusina, cum'è una riflessione trà tempi andati, mesi è stagione chì passanu è interruzione ver'di l'avvene : « ottobre sente e castagne in paese

fumicosu, quand'u celu nebbiacosu fala nant'à le muntagne, pare tutt'avvene chjosu è finite le cuccagne ».

À ringrazià vi.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Prestu, Natale !

Je me réserve pour la présentation des rapports eu égard au format non-ordinaire de notre session.

Merci, Madame la Présidente.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu N°279 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di settembre di u 2024

Rapport n°279 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 septembre 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Conformément aux délibérations de la commission permanente, dans un premier temps, évidemment, je vous demande l'approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 septembre dernier.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 281 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2023

Rapport n° 281 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très rapidement, je tiens à vous signaler qu'il vous a été remis le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2023. Donc normalement, vous avez été, je crois qu'il est sur les pupitres, destinataires de notre rapport d'activité.

Je vais vous demander évidemment d'en prendre acte. Nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible au regard de l'intense activité que nous avons connue au cours de l'année 2023.

Je tenais tout particulièrement à vous remercier parce que ce n'est pas mon rapport d'activité, mais c'est notre rapport d'activité, bien sûr, et je tiens à remercier en particulier mon cabinet et le secrétariat général de l'Assemblée pour tout le travail effectué, y compris parfois des questions purement

matérielles, au-delà de la nécessité de rassembler, de compiler et de mettre en perspective l'ensemble du travail réalisé. Donc, merci beaucoup à tous.

Évidemment, on se tient à votre disposition si vous avez besoin parfois d'éléments particuliers, d'images ou de textes, nous sommes à votre disposition, chers conseillers. Ce n'est pas uniquement mon travail, mais le travail de tous, donc c'est un bien commun.

Je vous demande de prendre acte, s'il vous plaît, de ce rapport d'activité. Merci.

L'Assemblée de Corse A PRIS ACTE de ce rapport.

Nous passons, comme convenu en commission permanente, au rapport me semble-t-il sur la pêche qui nous sera présenté par le président de l'Office de l'environnement de la Corse.

Avete a parolla.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 266 : Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à prò di a pesca corsa

Rapport n° 266 : Plan de soutien et développement en faveur de la pêche corse

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi cara Presidente, cari cullegghi.

U raportu chì v'aghju da presentà chì ghjè un pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à prò di a pesca corsa. È nanzu di cumincià, vulia di sicuru à salutà u cumitatu di e pesche, i sindacati di i piscadori corsi, u nostru amicu Jean-Louis GUAITELLA chì si preoccupaghja di i piscadori di i stagni, e prud'homies di Corsica, è tutti l'altri chì travaglianu à fiancu à a pesca corsa. Di sicuru u raportu hè assai impurtenantissimu, u sviluppu di a pesca prufeziunale in Corsica hè sempre statu arradicatu à e nostre tradizione, i sapè fà antichi è cusì hè diventatu un veru arnese di diffuzione per u patrimoniù è a cultura di a nostr'isula. Eppuru oghje l'avvene di a professione si trova in periculu. Percò a tramandera ùn si face micca à spessu, e difficoltà sò maiò, è simu ubbligati oghje à esse attenti à u diventà di a nostra pesca artigianale.

Le rapport que je vais vous présenter aujourd'hui est le fruit d'un travail coconstruit avec tous les acteurs de la pêche.

À la demande du président du Conseil exécutif, nous avons travaillé sur une problématique forte qui est bien évidemment la reconnaissance de la pêche corse dans son intégralité et dans la plénitude de ses prérogatives.

La difficulté que nous avons rencontrée, bien sûr, c'est que les aides diverses et variées qui peuvent arriver de l'Europe, de l'État, ne répondent pas véritablement aux contraintes de la pêche insulaire et de nos problématiques que nous avons à développer.

Cette inéquation entre les dispositifs normatifs et financiers nous ont amenés à essayer de construire quelque chose.

Le rapport que je vais vous présenter aujourd'hui, la Collectivité de Corse, sous la houlette bien sûr du président du Conseil exécutif, a décidé de mettre 1 M€ spécifiquement dédié à la pêche corse pour des problématiques

corsés. C'est une première. Donc il est important de le spécifier, de le notifier, de le mettre en avant.

L'Office de l'environnement de la Corse a bien sûr travaillé avec tous les services auprès de l'État, auprès de l'Europe, mais en particulier avec les pêcheurs parce que vous êtes bien sûr les premiers acteurs de terrain et pour être à vos côtés, même si on n'a pas été jusqu'à embarquer avec vous, mais à l'occasion, ça pourrait être le cas, nous avons accompagné via les services de l'Office de l'environnement et notamment la chef de service Madame Paoli-Leca, ici présente aujourd'hui, vous accompagner au mieux pour que la pêche corse trouve un écho favorable et ait une présentation aujourd'hui, en Assemblée plénière et malgré les contraintes de temps que la Présidente a notifiées et a spécifiées tout à l'heure, vous êtes aujourd'hui le premier rapport, ça notifie bien de l'importance que l'on attache à la pêche Corse.

Donc, un rapport qui va nous amener bien évidemment à faire un état des lieux technique, économique, social de la pêche professionnelle, de la mise en perspective avec les ressources halieutiques bien sûr, les dispositions envisagées afin de sauvegarder, dynamiser et pérenniser l'activité et les mesures que l'on aura à intégrer dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Corse vers l'autonomie bien sûr.

Mais si j'avais un état des lieux à faire au moment où je vous parle, la pêche professionnelle en Corse, elle est aujourd'hui essentiellement artisanale. Nous travaillons sur une saisonnalité qui s'étale entre 8 à 9 mois, avec les difficultés aux deux extrémités de l'île, puisque Bonifacio et le Cap Corse sont extrêmement ventés.

La flotte qui est dédiée à la petite pêche côtière, les embarcations de petits formats, se caractérise par l'âge important des bateaux et bien sûr les difficultés inhérentes à la fonctionnalité. Mais je crois savoir qu'il y avait eu une demande qui était récurrente, que l'on avait difficilement pu envisager dans les mesures que je vais vous présenter, mais je conclurai ma présentation en vous donnant, je pense, une bonne nouvelle.

La flottille insulaire est ainsi passée de 800 navires dans les années 60 à 320 navires au début des années 80 et aujourd'hui, on compte entre 153 à 156 licences sur tout le territoire. Donc, un effectif global d'environ 200 emplois directs, soit 156 patrons et une petite quarantaine de marins, avec une moyenne d'âge quand même relativement élevée qui oscille entre 45 et 50 ans.

Les pêcheurs professionnels sont aujourd'hui regroupés en 4 prud'homies.

A ce titre, ils apparaissent comme des acteurs importants de la protection des espaces maritimes et de la préservation des ressources halieutiques. Ils sont toujours à nos côtés pour essayer bien évidemment de la préserver. Je tiens à le spécifier parce que pas toutes les régions ont une oreille attentive au cadre environnemental et au prélèvement que l'on peut y faire.

Ils sont également fédérés au sein du comité régional des pêches maritimes et l'élevage marin de Corse, u sindicatu di a difesa di i piscadori corsi, diferenti cumitati. Ils se regroupent autour de 3 pratiques essentielles : la pêche artisanale, une pêche de corail et enfin une pêche chalutière.

Aujourd'hui, la pêche professionnelle doit s'adapter à de nombreux défis : l'éco-transition des outils de production, de décarbonation des flottes et également la promotion des produits et des métiers de la pêche.

En 2022, à l'occasion d'un conseil portuaire présidé par la conseillère exécutive en charge de la thématique de la Collectivité de Corse, nous avons annoncé sa volonté d'accompagner de manière substantielle la mue des ports de pêche du Cismonte, propriétés bien sûr des collectivités. Je donnerai à titre d'exemple le port de Centuri où nous avons en grande partie remis le port en fonction en évacuant la posidonie qui était à l'intérieur de l'enceinte du port ; le port d'Erbalunga, dragage, renfort de la jetée ; marine de Giottani. Au total, une programmation de près de 8,3 M€, 5,3 M€ ont, à ce jour, été investis à la destination des petits ports de pêche.

Aussi, dès 2016, le conseil exécutif a renforcé les outils stratégiques dans le domaine de la formation et de l'apprentissage. Il s'agit là bien évidemment d'évoquer le lycée maritime de pêche, je ferai une petite incidente, mais elle est remarquable puisque hier soir, le trophée Énergie les a rendus lauréats de ce bateau qu'ils viennent d'en faire l'acquisition, qui est un bateau vert à hydrogène et qui est le seul qui a été construit au moment où on se parle en Europe. Donc, ils ont été lauréats bien sûr de ce concours. C'est avec beaucoup de plaisir que je le rappelle ici puisque ce bateau-là sera à disposition, non seulement pour le lycée maritime, mais sera à disposition pour l'ensemble de la pêche corse qui en aura à s'en servir en cas de besoin. Bien évidemment, on pourra le déployer sur l'intégralité du territoire. D'ailleurs, je crois qu'ils ont prévu de faire une tournée de tous les ports de l'île.

Donc autant vous dire que ça ne s'est pas arrêté uniquement dans les ports, j'étais en train d'expliquer le lycée maritime, la surélévation des ateliers a coûté 6,5 millions et la création d'un centre de sécurité maritime a coûté 3,6 millions. Donc, la Collectivité de Corse investit beaucoup autour de ces éléments essentiels qui contribuent à une meilleure structuration de la pêche.

En synergie avec ces chantiers structurants, l'Office de l'environnement de la Corse mobilise actuellement 5 dispositifs d'aide permanents : le fonds européen, le régime cadre, le « de minimis » pêche, l'accompagnement aux structures socioprofessionnelles, le volet risques émergents. Autant de dispositifs déployés que de dispositifs ponctuels.

Je me dois quand même de rappeler les aides exceptionnelles dues au COVID, 2020-2021 ; des indemnisations suite à diverses intempéries, tempêtes Adrian en 2019, phénomène Derecho du 18 août 2022, tempête Cyran du 3 novembre 2023.

Je rappelle aussi que, notamment pour la dernière tempête, nous avons un cofinancement État-région et que le seul qui est allé au bout a été celui de la région, il est important de le dire.

Donc l'Office de l'environnement, suite à toutes ces démarches, a souhaité programmer plusieurs réunions avec l'ensemble des acteurs de la pêche. Le rapport que je vous présente aujourd'hui est un peu votre rapport, celui de la pêche, celui des pêcheurs, celui des gens qui nous ont accompagnés pour qu'on essaie de répondre à toutes les problématiques que vous avez annoncées.

La nécessité de réaliser un travail en amont, de valoriser les métiers de la pêche, de la formation, d'inciter les jeunes, l'importance de réfléchir à un dispositif de soutien hors logique d'État et d'Europe, c'est ce que je suis en train de vous dire, le besoin de récupération à l'échelle de la Corse des plans de gestion.

C'est sous la forme de 5 axes prioritaires que nous avons cascadié ce plan territorial qui est, je le redis, un soutien renforcé à la pêche artisanale en Corse puisque le million d'euros que nous allons mettre à disposition pour les 5 prochaines années est hors tous les dispositifs que je viens de préciter.

Premier point, la mise en place d'un dispositif d'aide spécifique relatif au soutien et à l'observation en milieu marin. Nous avons donc décidé d'accompagner les acteurs de la pêche professionnelle impactés par un contexte environnemental de plus en plus fragile. Nous aurons en contrepartie des observations remontées par les pêcheurs qui jouent un rôle véritablement de sentinelle puisqu'ils occupent le terrain tous les jours lorsque la météo le permet et qu'ils sont sur nos plans d'eau.

Le taux d'aide maximum est fixé à 70 % au vu des données des indicateurs collectés. Cette enveloppe financière dédiée à cette mesure s'élève à 50 000 € sur 5 ans, soit un total de 250 000 €.

Je me dois de vous dire en début de présentation des dispositifs qu'il y a bien sûr une fongibilité des aides. S'il y a un dispositif qui fonctionne mieux qu'un autre, on rapatriera les sommes dédiées à la pêche afin de pouvoir s'adapter au mieux et en fonction des besoins des pêcheurs.

Deuxième point, mise en place d'un partenariat avec le Crédit Maritime de Méditerranée. Il s'agit là ni plus ni moins que de donner la possibilité aux pêcheurs d'avoir un dispositif d'une convention avec l'Office de l'environnement qui souhaite les faire émarger à un dispositif d'aide et qui disposera in fine de la mise à disposition d'un prêt à taux 0 pour les pêcheurs. Ainsi, tous les 6 mois, le crédit maritime transmettra à l'Office une attestation de paiement des échéances et l'Office devra donc tous les 6 mois rembourser aux pêcheurs le montant égal aux intérêts. Cette enveloppe dédiée s'élève à 15 000 € par an sur 5 ans, soit un dispositif de 75 000 €.

Point 3, la mobilisation du REPA pour soutenir les investissements non éligibles aux autres dispositifs existants.

La Collectivité de Corse, via l'Office de l'environnement, peut accorder des aides en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sur la base du présent régime cadre exempté. Ce sont des aides bien sûr qui vont viser à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs.

Je ne vais pas vous faire le descriptif de tout ce que l'on va financer à l'intérieur de cette présentation, mais pour vous donner un ordre d'idée, on rentre dans un cadre sécuritaire pour les pêcheurs, on financera radeaux de sauvetage, dispositif de largage, balises de localisation, équipement individuel de flottabilité etc., j'en passe et des meilleurs. Mais il était important de faire une liste très précise puisqu'elle rentre dans un dispositif qui n'est financé que par la Collectivité de Corse.

C'est un dispositif aussi qui veille à améliorer l'état de santé des pêcheurs. Pour ce faire, on est allé jusqu'à améliorer les conditions de travail à bord des navires, ce qui donnera la possibilité d'avoir des aides qui permettront de s'équiper à hauteur des besoins.

Un point important aussi, des aides visant à améliorer l'efficacité énergétique et à atténuer les effets du changement climatique. Donc là, on rentre dans une logique de motorisation, de transformation de la flotte existante, vieillissante vers une flotte beaucoup plus verte et d'essayer de les accompagner bien sûr à transformer tout doucement la flotte en Corse.

Cette enveloppe financière dédiée s'élève à 75 000 € sur 5 ans, soit un total de 350 000 €.

Quatrième point, soutien aux investissements dégradés des pêcheurs de lagunes pour renforcer la lutte contre les crabes bleus. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons effectivement sous la houlette de Monsieur Jean-Louis Guaitella accompagné et essayé de mener un combat, c'est véritablement le terme que nous devons adopter, puisque j'ai régulièrement des remontées de filets de pêche et la présence des crabes bleus et notamment dans la lagune de Biguglia est phénoménale, je crois que je n'ai pas d'autres termes pour cette propagation de cette espèce invasive.

Donc depuis près de 2 ans, ce crabe bleu provoque bien évidemment des dégâts considérables chez les espèces sous-marines, ce qui met à mal la filière de pêche au niveau des étangs en Corse.

À ce jour, l'éradication étant impossible, les pêcheurs sont contraints de le prélever en grande quantité pour réguler son expansion. Nous nous devons bien évidemment de les accompagner.

Dans ce cadre-là, nous avons mis un dispositif en place qui consistera à faire des acquisitions de verveux renforcés spécifiques au crabe bleu, l'acquisition du matériel de pêche pour renforcer les piliers. Autant vous dire une enveloppe financière dédiée à ces mesures qui s'élèvent aussi à 50 000 € par an sur 5 ans, soit un total de 250 000 €. Nous sommes d'ailleurs en train de déployer toutes les mesures qui seront bonnes à prendre pour essayer de rentrer le plus rapidement en résilience.

Point 5, mise en place d'un dispositif de formation théorique et pratique de la pêche professionnelle. Nous avons bien sûr rencontré le lycée maritime à la demande des pêcheurs et nous avons essayé de trouver des points d'équilibre, non seulement pour mettre en exergue la pêche afin d'inciter les élèves inscrits en filière pêche pour essayer de les maintenir sur les filières pour lesquelles ils se sont inscrits et non pas de les faire riper tout doucement vers la filière commerciale, autant de mesures que nous avons pu discuter avec le directeur du lycée maritime, autant de mesures qui nous avaient été remontées, qui consistaient à prendre en charge les frais liés à l'enseignement de la théorie et de la pratique relevant de ce stage, la certification des « capitaine 200 », la formation continue, autant de dispositifs que l'on a déployés, que l'on accompagnera et qui s'élèveront à 10 000 € par an pendant 5 ans, soit un total de 50 000 €.

Donc autant vous dire qu'effectivement, ce rapport a essayé de balayer de la manière la plus large possible toutes les requêtes qui émanaient de la profession.

Je terminerai mon intervention en vous disant que bien sûr, elle reste perfectible. On continuera de travailler au plus près des pêcheurs et d'essayer toujours d'être le plus proactif sur le terrain.

Mais je vous disais tout à l'heure que je terminerai probablement par une bonne nouvelle, même si on n'est pas encore au bout. La réunion qui s'est tenue la semaine dernière sur le continent a permis à l'ensemble des régions de France et à la DGAMPA de se mettre derrière la proposition qui a été formulée par l'Office de l'environnement de la Corse en faveur de nos pêcheurs, c'est-à-dire de financer des bateaux neufs.

Donc, c'est véritablement rentrer maintenant au niveau national et au niveau régional et européen, puisque la DGAMPA en fait partie aussi, tout le monde va défendre cette proposition puisque nous ne sommes pas les seuls impactés aujourd'hui. C'était une mesure que vous aviez évoquée et à laquelle on n'avait pas pu apporter de réponse à l'époque. Eh bien, je peux vous dire qu'on a été entendus et que j'ose espérer que, à terme, on puisse financer des bateaux neufs. En tous les cas, on continuera le combat pour que notre flotte puisse se rénover dans l'intégralité et qu'on puisse vous accompagner pour que vous puissiez pêcher dans les meilleures conditions possibles. En tous les cas, on sera sempre à fiancu à voi pè accumpagnà vi, per ascoltà vi è pè fà chè a pesca corsa pudessi campà u più pussibuli.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Ci hè un avisu di a cummissione di a CDENATE è dopu ci n'hè unu di a cummissione di e finanze.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Madame la Présidente.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » de Madame Giacometti-Piredda et l'absence du groupe « Core in fronte ». À ringrazià vi.

M. Guy ARMANET

Madama a Presidente, scusatemi, ghjustu pà dî vi chî u CESEC hà emessu un avisu favurevule.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je devais en parler, c'est moi qui rends compte des avis du CESEC. Merci.

Vous avez la parole.

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, uniquement sur le rapport, l'avis de la commission ou bien on fait une lecture du rapport ? L'avis donc.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Le CESEC, en effet, a émis un avis favorable après un échange important avec le président et son équipe.

Il est bien conscient de la situation de la pêche corse, en tout cas, il partage le diagnostic.

Il est inquiet évidemment sur la réduction de la flottille et la diminution des licences.

Il est également convergent avec le rapport qui a été présenté.

Il se félicite, il insiste sur l'urgence à agir rapidement en faveur de la profession.

Il se réjouit que ce plan prévoie aussi des éléments au bénéfice de la santé, de la sécurité des salariés pêcheurs.

La parole maintenant est à qui veut la prendre ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet qui revient régulièrement sur la table. Le principe, c'est qu'une île, avec ces 1 000 km de côtes, avec une surface exploitable en termes de pêche, se devrait d'avoir un système économique de pêche cohérent.

J'avais parlé de ça il y a quelques temps et ensuite, j'avais posé une question orale et le président de l'Office de l'environnement m'avait répondu, je cite approximativement, que j'avais eu un diagnostic très sévère et que beaucoup de choses avaient été faites pour la pêche. Le résultat est là, pour le moment...

Si on regarde ce que vous avez dit, pour ce que vous avez fait en 2016, assurer la surélévation des ateliers de l'école maritime, 6,5 millions, création d'un centre de sécurité maritime 3,6 millions, ça n'a pas changé grand-chose. La rénovation des ports de pêche, c'est bien, mais des ports de pêche dans lesquels il n'y a pas de bateaux, ça ne veut pas dire grand-chose.

Historiquement, on avait 800 pêcheurs en 1960, je m'en rappelle, j'étais gamin et il y avait un chantier naval de Nobili sur le port d'Ajaccio, il devait en avoir probablement, mais je n'en sais rien, dans d'autres ports de Corse qui construisaient des bateaux en bois qui circulent encore aujourd'hui, il y a des pêcheurs, là, qui en possèdent. Il y avait également un système de distribution de dragulini, des marchands ambulants qui faisaient tous les villages. Dans mon village, c'était Madame Recco qui livrait les poissons deux fois par semaine.

Ensuite, en 2012, on est tombés à 200. Aujourd'hui, on est aux environs de 150 avec 200 emplois au total. Donc ça veut dire que la pêche, aujourd'hui, elle est en perdition.

Je vois deux aspects du problème : le premier aspect, c'est le plan que vous proposez, il a été accepté par les pêcheurs, on va le voter. On y trouve un peu de tout, par exemple, les radeaux de sauvetage, les balises de localisation, les appareils lance amarre, etc. Tout ça, c'est bien. On y trouve la lutte contre le crabe bleu, c'est bien. En revanche, on ne trouve rien sur les dauphins. Les dauphins, quand ils rentrent dans un filet de pêche, c'est comme une meute de loups qui rentre dans une bergerie. Alors évidemment bien sûr, il ne faut pas toucher aux dauphins, mais il faut mettre en place des procédures d'indemnisation.

Ce plan-là que vous évoquez, qui est parfait, qui a été voté, après on passera à la phase 2, il implique des ressources financières. Quand on connaît l'état des finances de l'Assemblée, quand on voit ce qui se passe régulièrement,

retard de paiement, créer des AP qui ne sont pas respectées, on l'a vu par exemple il n'y a pas longtemps, avec l'aide aux primo-accédants où les dossiers traînaient des mois ; on l'a vu récemment avec la filière audiovisuelle où les AP de 3 millions n'ont pas été totalement distribuées, etc.

Donc là, il ne suffit pas de dire « on va mettre 1 M€ là, 50 000 € là, 15 000 € là, il faut qu'il y ait une garantie. Je ne sais pas, je vous pose la question. Il y a eu des tas de domaines où il y a eu des AP qui n'ont pas été suivies de crédits de paiement. Donc, il faudrait être sûr que ces promesses seront tenues au plan financier et moi pour le moment, je n'en suis pas sûr.

Je crois que la pêche, d'abord, elle n'a rien à faire à l'Office de l'environnement, je l'ai déjà dit, mais ce n'est que mon opinion, elle devrait être rattachée à l'agriculture, elle est dans le secteur primaire, l'ODARC a des moyens beaucoup plus importants. Passons.

La deuxième partie, c'est, on ne va pas se contenter d'améliorer les bateaux, les lanceurs d'amarres, les turbines pour garer le bateau, etc. Je crois qu'il faut raisonner en termes de développement économique, le développement économique qui passe comme pour l'agriculture par l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs, avec les mêmes modalités que celles qui sont appliquées dans le domaine agricole.

Ensuite le pêcheur pêche, une fois qu'il arrive au port, il a les poissons, qu'est-ce qu'il fait des poissons ? Pour le moment, il y a deux types de débouchés : la restauration et la vente au marché. Ça ne suffit pas, ça ne permet pas d'écouler toute la production.

Donc, je pense qu'il faut envisager dans la phase 2, le développement économique de la filière pêche. Il faut passer de 156 à 200, à 300, à 400 pêcheurs. On ne peut y arriver qu'en mettant derrière tout un circuit de valorisation, de production et de distribution.

Je crois que ce qui est fait à l'heure actuelle dans le dossier que vous présentez, pour utiliser un terme médical, c'est de la réanimation. Certains vont se réanimer, d'autres en soins palliatifs. Il faut sortir de ce schéma, même s'il est bien, et il faut développer tout ce qui est en aval de la pêche, tout ce qui est transformation, tout ce qui est commercialisation à l'export, pour le marché local, etc.

Donc pour moi, ce dossier, sa première partie est satisfaisante en termes de réanimation.

La deuxième partie est pratiquement inexistante. Quant à la bonne nouvelle des bateaux neufs, on a aucune garantie. Ça dépend de l'État. Dans la situation financière, où est l'État, je le vois mal financer une flottille neuve sur l'ensemble du territoire français.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y avait Anne-Laure Santucci qui s'était inscrite. Merci.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, d'abord, permettez-moi de saluer l'ensemble des prud'homies de Corse, de Erza jusqu'à Bunifaziu qui nous font l'honneur d'être présents dans notre hémicycle.

Je vais un peu compléter ce qu'a dit mon collègue par d'autres pistes de travail. La pêche artisanale corse, c'est une pêche qui est présente depuis le peuplement de l'Ile. Donc, je vais utiliser une formule française un peu idiote, c'est vraiment notre ADN parce que la Corse, ce n'est pas que la montagne, c'est aussi la mer.

Donc 800 navires en 1960, certains n'étaient pas nés, d'autres oui, 156 unités aujourd'hui, le constat, même si on voit par ce plan, je remercie le conseiller exécutif, parce que c'est la première fois depuis que nous sommes élus qu'il y a un plan et même au-delà, avant nous, aussi important pour la pêche, il y a l'aspect financier, bien entendu, qui est essentiel, mais il n'en demeure pas moins que la profession est quand même confrontée au vieillissement des effectifs et de la flotte, même s'il y a des réponses qui sont apportées, à la lame de fond des normes restrictives aussi, et à la politique aujourd'hui qui est inadaptée aux particularités corses.

Moi, je voudrais insister sur la transmission. Aujourd'hui, le flambeau ne se transmet pas. Les jeunes se détournent de ce métier qui pour eux, n'est plus attractif. Au-delà des accompagnements financiers, il me semble qu'il faut qu'on réfléchisse sur ce qui me paraît essentiel, en tout cas, un des points les plus importants, c'est trouver les voies et les moyens d'infléchir cette tendance.

Nous avons un outil exceptionnel, il a été cité plusieurs fois par le président de l'Office de l'environnement, un outil de formation de qualité exceptionnelle, c'est le lycée maritime et aquacole Jacques Faggianelli situé à

Bastia. Il y a 12 lycées maritimes en France, 2 en Méditerranée et nous avons la chance en Corse d'avoir ce lycée maritime de formation exceptionnel. J'en veux pour preuve, hier, nous avons remis le prix du public des trophées énergie de l'agence de l'urbanisme de la Corse et le premier prix pour le public, ça a été le projet de navire à hydrogène Alba qui est un navire aujourd'hui unique en Europe et qui sera le support de formation pour les futurs marins. Donc, je vais saluer quand même le directeur, Monsieur Cometto Julien et l'ensemble des élèves du lycée maritime ainsi que leurs enseignants pour avoir porté ce projet qui était hier une utopie, qui aujourd'hui est devenu réalité, qui sera en Corse très bientôt.

A ce titre-là, je voulais dire que je vais proposer, en tant qu'administrateur du conseil d'administration du lycée maritime aquacole, que nous fassions une commission de réflexion, de travail, un groupe de travail à l'intérieur de cette institution sur la mise en place d'actions innovantes qui vont rendre attractif le métier de la pêche.

Bien sûr, nous y associerons les pêcheurs, l'ensemble des pêcheurs qui ont, non seulement le savoir-faire, mais en plus qui sont dépositaires de cette transmission et de cette activité qui pour moi est une activité assez exceptionnelle et je pense, pour l'ensemble des Corses également.

Alors moi, je suis persuadée que malgré les difficultés, nous avons des atouts et nous allons y arriver, à rendre ce métier attractif pour nos jeunes parce que c'est un métier de passion et de liberté et que nous pouvons transformer une spirale négative aujourd'hui en une spirale positive.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe Angelini et ensuite Paul-Félix Benedetti.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Un mot rapide pour saluer d'abord, les représentants de la profession des prud'homies qui sont présents parmi nous et pour saluer, sans flagornerie, leurs engagements et leurs efforts au profit d'un secteur, Paul Quastana l'a dit, et je rejoins parfaitement le constat, qui est en très grande difficulté.

Saluer également l'engagement du président Armanet, on votera ce rapport parce qu'on considère avec vous que la situation est tellement catastrophique que tout acte, aussi timide soit-il, et celui-là ne l'est pas, doit être pris en compte et accompagné.

Pour ce qui nous concerne, je rejoins Paul dans le constat, une bonne partie des propositions, un peu moins sur la question du rattachement. J'en dis un mot, on privilégie depuis un moment déjà au sein du groupe cette idée que la pêche est bien sûr un sujet très puissant du côté de l'environnement, mais qu'il a une dimension économique qui, parce qu'insuffisamment prise en compte, est à l'origine d'une partie des difficultés rencontrées par la profession.

En d'autres termes, même si on peut effectivement, dans la logique d'un secteur primaire en plein renouvellement, interroger la question d'un rattachement à l'ODARC, on privilégierait pour notre part un rattachement à l'ADEC. C'est un sujet qu'on a eu l'occasion d'aborder par le passé. On pense que la pêche, pour partie au moins, un peu comme la filière bois, elle a vocation à être gérée de façon, entre guillemets, « large » et pas uniquement sous l'angle de l'environnement. Il y a une dimension économique qui est très forte et on pense que, pour partie au moins, elle devrait être prise en compte de cette manière-là.

Cela étant posé et ce n'est pas l'essentiel, l'essentiel c'est le fond, quelques remarques.

Quelques éléments de carence ont été pointés. Je voudrais en rajouter un autre sur les ports de pêche. Alors certes, ce n'est peut-être pas l'objet du rapport à ce stade, je l'ai bien compris, mais on est engagés, les uns ou les autres, en tant que maires, quand on est maîtres d'ouvrages, dans des travaux relatifs à ces sujets-là, c'est le cas à Porto-Vecchio par exemple, où on rénove intégralement notre port de pêche, la question, elle est simple, existe-t-il en dehors des périmètres connus, un dispositif exceptionnel à actionner ou à imaginer pour que les collectivités locales puissent être accompagnées dans la création ou la modernisation de ports de pêche.

D'ailleurs, pour l'anecdote, je vous renvoie à un certain nombre de ports de plaisance très connus et qui fonctionnent bien, ils intègrent, pas uniquement pour des raisons folkloriques ou de communication, mais pour des raisons de fond et d'attractivité, des ports de pêche, avec des marchés, des halles, des dispositifs réfrigérés, etc., qui fonctionnent bien et qui permettent de gérer les flux de manière intelligente, en articulant plaisance et pêche et en cessant de les opposer.

Donc cette interrogation, je la soumetts au débat, moins pour aujourd'hui, même si on pourrait la voir, que pour les temps à venir, Président.

Deuxièmement, on sait qu'il y a un sujet avec la pêche loisir, on a eu l'occasion d'en discuter. On est nous là-aussi partisans, non pas dans la structure du rapport, mais dans la philosophie qui va l'accompagner, de lieux, de moments de conciliation. Il y a des réglementations qui évoluent, il y a des espaces d'échanges qu'on peut peut-être imaginer. Et pour notre part, on vous y rend, même si je vous y suis sensible, un bref instant, attentifs parce que ça fera partie de l'équation.

Dernier point, Paul nous a devancés, mais tant mieux, il s'agit effectivement de l'installation des jeunes pêcheurs, avec 3 leviers :

Un que vous esquissez au travers du partenariat que vous projetez avec un partenaire bancaire, très bien.

Un deuxième que nous voudrions introduire, qui est celui de la réflexion sur la fiscalité. On considère pour notre part qu'il faut une fiscalité spécifique à ce secteur-là, En d'autres termes, qu'il faut réfléchir dans le cadre des discussions, si elles reprennent, relatives à une nouvelle architecture fiscale pour la Corse, à des notions d'exonération au moins sur un pas de temps de départ les 3 premières années, les 5 premières années, réfléchir, on ne peut pas demander à un jeune pêcheur qui s'installe en Corse aujourd'hui d'être soumis aux mêmes charges sociales, patronales, fiscales de manière générale que celui qui s'installerait en Bretagne ou ailleurs, voire même qu'un pêcheur installé depuis fort longtemps dans l'île, en tous les cas, il faut réfléchir à une fiscalité adaptée sur ce plan-là.

Troisièmement et enfin, on sait, pour le pire et pour le meilleur, que c'est un secteur qui est aussi subordonné à un certain nombre d'aides européennes. On aimerait fluidifier les process et voir là-aussi comment, et ça rejoint la question du financement de la délib, et je dirais la manière dont on va la faire vivre dans le temps. On peut, en termes de guichet, de co-instruction, d'ingénierie technique, faciliter les efforts des prud'homies et de la profession en général pour avoir accès à d'autres types de financement que des financements

privés via le secteur bancaire, ou des financements publics, via la Collectivité ou l'Office de l'environnement. Il y a aujourd'hui d'autres gisements mobilisables et peut-être, à défaut d'être dirons-nous nous-mêmes payeurs ou ordonnateurs, pouvons-nous être facilitateurs dans l'obtention d'un certain nombre de crédits complémentaires ?

Voilà à ce stade et sans être trop long, une contribution de notre groupe au débat, mais vous l'aurez compris, une volonté d'accompagner la démarche et, en plus des propositions qui ont pu être faites, de voter le rapport.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc maintenant c'est à Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Simplement pour compléter ce qu'a dit avant moi Paul.

La mesure est attendue. Par contre, dans l'amplitude de son financement structurel, on peut considérer que c'est un saupoudrage.

Si on considère nos 150 pêcheurs, l'enveloppe allouée représente 1 250 € par an et par bateau, qu'est-ce qu'on restructure avec ça, en sachant qu'on doit avoir une refonte globale des outils de pêche, des stratégies de pêche, des stratégies de vente et de conservation ? Donc, c'est un autre plan qu'on attend.

Après, le fond du problème, il vient de la faiblesse structurelle des fonds FEAMPA européens et étatiques alloués à la Corse. Seulement 5,5 M€, alors que l'île voisine, sur la même période, reçoit 38 000 €. Alors vous allez me dire « Oui, c'est 38 000 €, mais il y a beaucoup plus de pêcheurs ». Le problème, c'est qu'une structuration de la pêche, elle ne se fait pas par rapport au nombre de pêcheurs qu'on a aujourd'hui, mais par rapport aux potentialités réelles qu'on a pour demain.

Et dans ces conditions, moi je crois que la première tâche à faire, si on veut restructurer la pêche, c'est une demande de revalorisation du Fonds FEAMPA. Je rappelle que la France distribue à ses régions 57 % du FEAMPA, soit 322 M€, et nous, on a la part la plus marginale de toutes ces redistributions, alors qu'on représente 12 % des côtes françaises.

Donc s'ils veulent qu'on soit français, on doit avoir un traitement égalitaire et proportionnel à quelque chose qui devrait être multiplié au minimum par 3.

Donc, la tâche la plus importante, je crois, à ceux qui ont en charge la gestion administrative et technique de la pêche, c'est de faire en sorte qu'au plus vite il y ait la revalorisation de cette enveloppe.

Sinon, bien entendu, nous voterons la mesure, même si nous considérons que c'est un petit pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul, il ne vous reste pas de temps. Une minute.

M. Paul QUASTANA

Très rapidement, j'ai oublié un point.

Je crois qu'il y a une négociation qu'il faut avoir avec Bruxelles aussi, parce qu'il y a un certain nombre de technocrates bruxellois qui savent à peine que la mer est salée et qui édite du matin au soir des réglementations absurdes.

On a dit tout à l'heure que les 3/4 des pêcheurs avaient passé la cinquantaine. On les oblige à passer des examens débiles. On les oblige à faire des paperasses débiles. On les oblige à un certain nombre de choses qui n'ont aucun intérêt, ni économique, ni technique.

C'est tout, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai bien fait de vous redonner la parole, parce qu'effectivement, c'est une problématique importante à renégocier, et je produis actuellement un rapport sur la simplification du prochain budget européen. Et avec d'autres régions, on essaye d'argumenter dans ce sens.

Il faut de la simplification, les pêcheurs comme les agriculteurs et comme d'autres d'ailleurs, n'ont pas que des dossiers à monter dans la journée, il y a autre chose à faire.

Voilà, je suis tout à fait d'accord, Paul, merci.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Qualchì parolle prima ancu per mè di salutà à tutti i pescadori è prudomie chì sò prisente quì, cù un salutu particulare à i ricordi zitellini à i piscadori aiaccini è à quelli ch'è sò prisenti oghje. Allora ghjè un raportu chì vene dopu à un travagliu chì ghjè statu purtatu, un travagliu chì era statu cuminciatu in u 2016 allora à livellu di a furmazione hè richjamatu ma dinò ci era una cummissione pesca chì duvia rende e so cunclusioni chì ghjera presidata de Pierre-Jo FILIPPETTI à l'epica, chì ùn avia micca pussutu rende e so cunclusioni - colpa à u COVID- è chì avia pruduttu un certu numaru di pruposte travagliendu cù i piscadori. Hè stata detta da u presidente, di l'uffiziu di l'ambiu, avemu a grazia d'avè piscadori chì sò indiatu di sicuru, cù quantu d'attore ecunomici è attori vivi è chì sò dinò indiatu à prò di a priservazione di e risolze, di a priservazione di l'ambiu, è chì anu una cuscenza di a necessità di issa priservazione è què, hè stata detta ma a vulia ripete perchè chì ghjè una ricchezza dinò ch'ellu ci vole à priservà. Allora issu pianu ghjè interessente ma hè statu dettu nanzu à mè dinò, pare chì ci mancanu quantunque qualch'affare.

Il manque plusieurs choses.

Alors, vous direz, c'est un premier plan et vous avez très certainement répondre comme cela, et il peut être amélioré, mais il faut qu'il soit sécurisé puisque là, effectivement, on a un peu le sentiment que beaucoup de pistes sont ouvertes et elles sont bonnes. On peut les valider dans la réflexion globale, mais qu'elles aboutissent ensuite en y mettant les financements qui vont y être, qui vont y être alloués, qui aboutissent effectivement à un sentiment de saupoudrage, même si les 1 M€ viennent compléter une structure de financement. Sauf que cette structure de financement, elle est très fragile. D'abord parce qu'il faudra de l'ingénierie, la question de la fiscalité également qu'il faudra revoir, la question des garanties bancaires qui semblent assez fragiles. Et puis finalement 1 M€ lorsque l'on voit aujourd'hui l'état du chantier et des infrastructures et de la modernisation des outils de pêche, on a effectivement l'impression d'être un peu dans un plan de maintien et de survie, alors qu'il faudrait être dans un plan de développement.

Sur la question de la formation, de la même façon aujourd'hui, il faut considérer la pêche comme une activité économique et d'autres, ceux qui m'ont précédée, l'ont rappelé, c'est-à-dire accompagner, bien sûr susciter la formation, renforcer dans cette formation la question aussi de l'appréhension des savoir-faire artisanaux qui entourent la pêche, et l'université de Corse travaille sur ces questions-là, il faudrait peut-être se rapprocher de l'université pour intégrer certains modules.

Et enfin, considérer la pêche comme une véritable activité économique et sécuriser le circuit de l'installation, du financement, de la production.

O sinnò emu da stà, micca à campà è à sviluppà ma à circà di mantene qualcosa chì hè in traccia di more è ne sò sicura chì ùn hè micca què chì ghjè vultutu pè a pesca corsa è u so sviluppu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo Caïtuoli !

M. Paul-José CAITUCOLI

Iè à ringrazià vi Signora Prsidente. Dunqua emu dittu suventi quì à nantu à tutti i banchi di l'assemblea chì a pesca era di sicuru ciò chì facia parti di ciò chè no semu, è l'aghju chjamati sempri eiu i pastori di u mari. Dunqua ci sò dui aspetti di sicuru : l'aspettu ecconomicu ma ciò ch'edda hà dittu avà a cunsigliera Josepha GIACOMETTI à nantu à ciò ch'eddu ripresenta à liveddu di a cultura è di u patrimoniù è di l'artigianatu. Ci sò i travaddi chì sò fatti ancu à nantu à Aiacciu pà metta in opara è pà dà un'altra vita à ciò chì faci issu patrimoniù culturali è issu valori culturali aghjuntu. Dunqua socu d'accordu incù tuttu ciò chì hè statu dittu fine d'avalu è avaremu à discorra in a prossima sessione à nantu à u prughjettu europeu è à nantu à i fondi europei di ciò chì no pudemu fà pà ghjustamenti pruvà di fà cù l'altri bacini di u mediterraniu : a Sardegna è a Toscana in particulari. A pussibilità di pisà nantu à a cummissioni forsa pà andà versu un sviluppu di issa pruduzioni.

Et je voudrais en venir aussi à deux aspects importants.

Sur la formation, pour être concret et pour aller dans des propositions qui pourraient amplifier le plan que je vous remercie d'avoir présenté, Monsieur le Président, comme ça a été dit par ma collègue, c'est la première fois qu'il y a une présentation d'un tel plan. Et Josepha expliquait à juste titre que la commission qu'avait présidé Pierre-Jo Filipputi dans l'ancienne mandature et qui avait donné lieu d'ailleurs à un des points qu'on avait repris pour porter, avec le Président de l'Exécutif au sein de la Commission des îles, la possibilité notamment sur le pescatourisme, de faire modifier la législation française qui était beaucoup plus restrictive que les autres en Méditerranée. Donc bien entendu, il faut continuer.

Et pour être concret, je dirais que sur la formation des jeunes, il y a un élément qu'il faut introduire, comme ça devrait l'être fait aussi en agriculture, sur ce qui sont les espaces-tests, c'est-à-dire qu'il y a, et je ne sais pas où est ce

bateau qui avait été construit à un moment donné, c'est-à-dire construire un bateau et faire en sorte qu'il y ait une coopérative qui permette à des jeunes de tester cette profession, de pouvoir les lancer et ensuite voir un petit peu, comme ça se fait pour les espaces-tests et les couveuses, la possibilité de développer ces aspects-là.

Le deuxième point concret qui pourrait être porté, et je m'adresse au Comité régional des pêches, qui pourrait être un acte concret qu'on pourrait lancer dans les mois à venir, c'est sur le crabe bleu. On peut l'inverser en faisant en sorte que ça soit un point positif de relance de cette filière, à savoir qu'aujourd'hui, si on n'arrive pas à le transformer et à le valoriser, on aura beaucoup de difficultés à l'éradiquer puisque les ventes sont assez contraintes sur le marché local et ailleurs.

Donc une des solutions serait d'activer, via Corse active et le Comité régional des pêches, une étude qui permettrait de voir comment nous pourrions transformer ce produit avec les conserveries existantes, ou alors en circuit court sur des petites unités. Cela permettrait d'aller sur la valorisation des poissons, comme les fruits moches, il y a les poissons que l'on ne valorise pas, et ça c'est un vieux projet, un vieux serpent de mer, si j'ose le dire, sur la valorisation de ces produits-là qui pourraient apporter aussi une valeur ajoutée.

Donc voilà des propositions aussi concrètes qui pourraient nous permettre de continuer sur ce plan et ensuite, bien entendu, de voir sur les mesures structurelles à long'andà.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu.

Tutt'u mondu hà capitu bè chì stu pianu ghjè un primu passu di sicuru, ma ghjè un primu passu, è micca un picculu passu.

Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi cara Presidente.

Di sicuru, si po mette assai affari ind'è u pianu è si po di dinò assai affari: picculu passu, saupoudrage, l'intenzione finanziarie... Eiu, d'appressu à mè, ci vole à esse serii duie seconde. Oghje ghjornu, emu presentatu un pianu, l'aghju dettu nanzu, ghjè l'emanazione di i piscadori. Di sicuru chì ci serà d'altri affari à mette in ballu è semu à u principiu di qualcosa chì ùn hè mai statu fattu. Dunque emu bisognu di cuntinuà à travaglià insieme ma emu bisognu di tene contu di e preoccupazione di i piscadori. I piscadori oghje, ùn sò micca à scumbatte s'è hà da esse l'ADEC, l'ODARC, l'uffiziu di l'ambiente. A situazione ùn hè micca bona, ci vole à trattà la, l'uffiziu di l'ambiente oghje ghjè in carica di i pescadori, porta un raportu d'un miglione nantu à cinqu'anni è què ghjè cuncrettu. È ùn vogliu mancu sente "induve sò i soldi? Induve l'avete da piglià? Cum'ete da fà? A situazione ùn hè micca bona..."

Chì vole di? Vole di chì quì simu in traccia di ghjucà di violinu è canzona. L'affare ùn vanu micca cusì ind'a vita. Emu presentatu un raportu, issu miglione quì hè securizatu. Hà da esse dopu dumane quandu u cuntrollu di legalità ci avarà dattu d'accusentu a pussibilità di mette in ballu, i piscadori anu da pudè mette in ballu. È emu da pagà li rubis sur ongle. Ùn ci hè micca à sbuchjà a puce di sapè cum'emu da fà è ci sò e difficoltà... chì difficoltà? Ci hè un miglione per i piscadori, emu da andà à a fine di issu miglione. È ne chjamerà forse d'altri. Voilà cum'è si passanu l'affari. Dopu eiu vogliu sente tuttu ma ci vole à esse regiunevule.

Sur les interventions, Core in Fronte, et Paul QUASTANA a expliqué beaucoup de choses, je suis d'accord sur beaucoup de sujets d'ailleurs. Vous l'avez évoqué les dauphins, on est passé l'ODARC, on est revenu à la pêche.

Bien sûr que les dauphins dans les filets, ça fait des dégâts, bien sûr que les pêcheurs nous l'ont dit, bien sûr qu'on est préoccupé par tout ça. Mais l'essence même du rapport aujourd'hui, c'est les pêcheurs. C'est véritablement eux qui nous ont dit dans quel axe il fallait qu'on les accompagne pour essayer d'améliorer la situation.

Après Paul-Félix, en faisant le calcul rapide, bien sûr que la division que vous faites, elle est exacte et vous pouvez la qualifier de petits pas. Mais si moi je me ramène à la division que je devrais faire qui consiste à dire que les dispositifs que nous déployons, le fonds européen, le régime cadre, la règle des minimis, l'accompagnement, torn'à 1 millione, torn'à 1 millione, è unu è unu facenu duie.

Si je vais plus loin, l'OEC a également déployé des dispositifs ponctuels exceptionnels, les locaux vides 350 000 €, les indemnités suite aux diverses intempéries 500 000 €, 200 000 €... Simu piuttosto à 3 milioni.

Dunque se no purtemu, cumè vo fate, una piccula divisione, viderete chì cumencia à parè qualcosa.

Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas aller plus loin, bien au contraire. Et on doit faire cet accompagnement, mais on doit le mettre en mesure.

Après, on est tous conscients que le FEAMPA redistribue aux régions de France un quota beaucoup plus élevé qu'il ne distribue à la Corse. Même si je dois rappeler que cette année, et pour la première fois, on a eu une évolution à la hausse de 28 %, donc ce n'est pas neutre. Donc ça veut dire qu'on travaille dans ce sens-là, ça veut dire qu'on est à l'écoute, ça veut dire qu'on essaie de construire les choses pour que tout le monde y trouve l'équilibre qu'il a à y trouver.

Jean-Christophe Angelini, bien évidemment que les 3 points que vous évoquez, le taux 0, vous l'avez dans le plan.

La fiscalité spécifique, bien sûr que c'est un sujet que l'on doit aborder dans le cadre de l'autonomie, mais nous l'avons évoqué dans le rapport et vous avez raison, si on peut avoir une aide aux jeunes installateurs et aux jeunes pêcheurs qui arrivent, si c'est de défiscaliser, il faudra que la Collectivité soit en charge de pouvoir le faire. Et on rentre là dans un cadre beaucoup plus large que vous avez évoqué, qui est l'autonomie.

Après sur les accompagnements, le troisième point que vous évoquez, bien sûr que on a le FEAMPA, les aides européennes, mais ce ne sont pas les seules, on peut peut-être aller en chercher d'autres. Mais quoi qu'il en soit, là-aussi, pour revenir sur la mesure du 1 M€ que nous avons mis à disposition, bien sûr qu'il est budgété, bien sûr que nous allons aller au bout. Bien sûr.

Après, Anne-Laure Santucci et Paul-Jo Caïtucoli, bien sûr qu'on est dans cet axe-là, bien sûr qu'on a des choses, on est perfectible et on doit aller plus loin. Et ce rapport là en appelle d'autres. Mais donnez-moi quand même la possibilité de dire que c'est une première et qu'aujourd'hui, on débat, j'ai envie de dire, enfin de la pêche Corse à l'Assemblée de Corse. Ghjè a prima volta. Donc, on ne va pas minorer le plaisir que l'on a à le faire et à le partager avec les acteurs.

Josépha, un mot sur votre intervention. Bien sûr que ça doit se construire, bien sûr que vous avez anticipé les choses, bien sûr que la formation

fait partie d'un emballage global, bien sûr que tout ça doit continuer à évoluer. Mais je pense que le Président du Conseil exécutif a souhaité que l'on mette en place ce rapport et il était important que l'on puisse aujourd'hui débattre pendant 2 heures à l'Assemblée de Corse, au cœur battant de la démocratie, chez nous, de la pêche en Corse parce qu'on a besoin de se préoccuper de nos pêcheurs, parce que la situation est extrêmement difficile et qu'on se doit d'être à leurs côtés pour essayer d'accompagner leur métier, la transmission et la manière dont la pêche doit continuer à vivre en Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Le Président de l'Exécutif souhaite intervenir, je vous en prie.

M. le Président SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

Merci à celles et ceux qui se sont exprimés pour, au-delà des suggestions d'amélioration, dire très clairement la volonté unanime de l'Assemblée de Corse que nous soyons aux côtés politiquement et budgétairement des pêcheurs de Corse et des pêcheurs corses. Ça, c'est un fait politique qui est important.

Je tiens d'ailleurs à les saluer, comme vous l'avez fait, Madame la Présidente et Monsieur le Président.

Ce que je voudrais dire très brièvement, premièrement, rappeler que la question de la pêche est aujourd'hui en France et en Europe un problème extrêmement complexe. Extrêmement complexe. Et vous le savez bien, vous qui êtes exposés au quotidien à des difficultés non seulement financières, mais également bureaucratiques et technocratiques qui, de facto, paralysent celles et ceux qui vivent ou cherchent à vivre de la pêche et découragent ceux qui pourraient y venir, y compris en termes, par exemple, de rénovation de l'outil de pêche ou de transmission, tout simplement.

Dans cette équation globale, disons-le aussi, la Corse ne pèse rien d'un point de vue économique.

Les quelques centaines de familles corses qui vivent de la pêche et qui ont vocation à vivre bien et normalement, c'est très important pour nous, socialement et, Paul-Jo l'a dit, culturellement. Mais à l'échelle des réflexions gouvernementales et européennes, ce n'est rien.

Et donc cette inexistence dans les radars globaux de la décision politique française et européenne, il faut essayer de la compenser par un volontarisme politique de chaque instant. Et ça, c'est la première chose que je voudrais dire.

Le rapport d'aujourd'hui ne naît pas de rien.

Le rapport d'aujourd'hui est la concrétisation de la volonté que nous avons exprimée dès 2015 et traduite dès 2015, et portée devant chaque instance en chaque occasion.

Je peux dire ici, sans crainte d'être démenti et y compris devant celles et ceux qui nous écoutent et qui sont les premiers concernés, qu'à chaque rencontre politique d'importance, nous avons abordé le problème économique et social. Et abordant le problème économique et social, nous avons abordé les problèmes des secteurs qui sont aujourd'hui historiquement en crise et qui ont un potentiel que nous considérons comme irremplaçable pour le développement économique, social et même culturel de la Corse d'aujourd'hui et de demain.

Je pense par exemple à l'agriculture et à la pêche.

En chaque occasion, nous l'avons fait, avec tous les ministres successifs, comme nous l'avons fait devant l'Union européenne, la Présidente de l'Assemblée de Corse, Flora Mattei en charge des questions européennes dans le cadre de cette mandature, à chaque occasion, à chaque espace politique que nous avons, nous rappelons nos problématiques propres et notamment, et j'y insiste, la nécessité de traiter ces problématiques à travers la prise en compte de l'insularité, qui est une clé déterminante pour obtenir les réponses dont nous avons besoin. Et notamment, nous appuyant au niveau européen sur l'article 174 du traité de l'Union européenne, qui prévoit que des politiques publiques ou des dispositifs spécifiques peuvent être décidés par l'Union européenne sur le fondement notamment de l'insularité, et l'insularité, y compris dans notre discussion sur l'autonomie, et c'est pour ça que nous l'avons mis dans notre projet d'écritures constitutionnelles, elle est ce qui nous différencie d'autres régions et territoires européens et qui doit nous permettre d'aller vers une adaptation, qu'il s'agisse de l'adaptation fiscale, qu'il s'agisse de l'adaptation en termes de droits de pêche, en termes de quotas, en termes de gestion et d'équilibre à trouver entre l'activité économique reliée à la pêche et la protection de la biodiversité, la mise en valeur de l'environnement.

Une fois qu'on a dit ça, je sais qu'on peut toujours réinterroger et nécessairement critiquer les décisions dans leur volume budgétaire par rapport à ce qu'il faudrait faire.

C'est vrai que 1 M€, c'est insuffisant par rapport à vos besoins. Mais ce que je veux dire aussi, c'est que partout, nous sommes en dessous de ce dont la Corse a besoin. Et c'est bien la raison pour laquelle nous nous battons, et nous aurons des discussions et nous en avons eu déjà, et nous aurons des décisions à prendre pour obtenir les moyens de faire ce dont nous avons collectivement besoin pour la pêche, pour l'agriculture, mais également pour les routes, pour la formation, pour la culture, pour le sport, tous les secteurs qui en fait viennent, en chaque réunion et en chaque occasion, à la session nous dire, « attention, vous n'en faites pas assez ».

Alors peut être qu'on doit faire mieux. Mais sûrement qu'on doit faire plus. Mais on ne peut pas faire plus alors que nous avons de moins en moins. Et donc, dans ce choix où nous avons de moins en moins, nous avons des priorités politiques.

Et donc, le message de ce rapport, c'est que la pêche corse et les pêcheurs corses continuent d'être pour nous, pour le Conseil exécutif, mais également pour l'Assemblée de Corse unanime, une priorité politique. Parce que, y compris au moment où nous avons fait des arbitrages, le fait de sanctuariser des sommes en fonctionnement comme en investissement qui viennent alimenter notre vision d'un secteur de la pêche corse, qui non seulement survit mais qui également revit et se développe, ce choix est un choix fondamentalement politique.

Choisir de mettre, non pas 1 M€ mais 3 M€ en fonctionnement dans les dispositifs divers, dans le contexte actuel, c'est un effort et c'est un effort conséquent, en temps normal et en temps de crise.

Et, je sais que ça a été dit dans la présentation, mais je veux y revenir. Si nous réfléchissons en termes budgétaires, on ne peut pas seulement réfléchir sur le dispositif qui vous est présenté aujourd'hui. Ça a été dit. Mais lorsque nous avons hérité des 6 ports de pêche initialement et historiquement de pêche, qui étaient ceux propriétés du Conseil départemental de Haute-Corse, nous avons fait un inventaire de la situation. C'étaient des ports qui étaient ruinés, dans lesquels, certainement pour de bonnes raisons, y compris des priorités budgétaires, on n'avait jamais fait 1 € d'investissement. Et nous, nous avons fait un plan de 8 M€ dans le contexte budgétaire que vous connaissez, dont 5,5 M€ qui ont déjà été consommés et notamment, et par exemple, vous le savez, dans le Cismonte, dans le Cap Corse. Mais avec des ports qui aujourd'hui ne sont

presque plus des ports de pêche et dans lesquels il faut avoir une discussion pour que l'activité de plaisance vienne aussi encourager, soutenir l'activité de pêche.

Mais s'il n'y a plus d'infrastructures pour les pêcheurs, il n'y a plus de pêche non plus. C'est une condition nécessaire mais non suffisante.

Donc cet effort-là, on l'a fait.

Lorsqu'on on se parle de politique stratégique et de vision stratégique, la stratégie, ça passe toujours, et nous le savons toutes et tous, et ce sont nos choix, par la formation et par l'enseignement.

Moi, je ne peux pas ne pas saluer ici le travail remarquable qui est mené par les lycées agricoles dans le domaine agricole et par le lycée maritime dans le domaine y compris de la pêche.

Pour ne parler que du lycée maritime, on les a accompagnés sur l'ouverture de nouvelles formations, vous le savez, et notamment le BTS Pêche et gestion de l'environnement marin.

Lorsque nous choisissons de mettre 6,5 M€ au lycée maritime pour la surélévation des ateliers, lorsque nous mettons près de 1 M€ pour les installations de formations pédagogiques, lorsque nous mettons 3,5 M€ pour un centre de formation à la sécurité maritime mutualisé avec les SIS 2A et 2B, ce sont des choix qui ont du sens, y compris par rapport à votre problématique.

Donc aujourd'hui, ce plan, il n'est pas sorti simplement du travail des services de l'Office de l'environnement – services que je salue - et de la volonté du Président de l'Office. Il est la traduction du constat que nous avons fait au moment des Assises de la pêche en 2022 et du travail qui a été mené en concertation avec les pêcheurs. Et donc ce premier pas, qui n'est qu'un premier pas, on peut considérer qu'il est important de faire le plus vite possible et le mieux possible les autres. Mais on ne peut pas non plus le relativiser. Ce premier pas, il est significatif, a fortiori dans le contexte qu'on connaît, sur la méthode, sur le volume et sur la volonté politique qu'il exprime.

Et donc moi je dis aujourd'hui, ce premier pas, nous le faisons ensemble et les autres qui sont à faire et qui sont compliqués... Nous, on ne peut pas vous promettre, et je suis venu vous saluer l'autre jour, on les connaît vos difficultés du début de la chaîne jusqu'à la fin, jusqu'à la commercialisation. Donc, on ne peut pas vous promettre des lendemains qui chantent la semaine prochaine. Ce qu'on vous demande, c'est bien sûr d'avoir des interlocuteurs, et nous savons que nous avons du monde de la pêche qui représente l'ensemble du

monde de la pêche, d'avoir des interlocuteurs avec qui on peut engager un travail de fond, c'est fait, il faut le continuer.

Et puis après, là comme ailleurs, c'est un combat. C'est un combat. La décision ne nous appartient pas à nous seuls aujourd'hui. Si demain nous avons l'autonomie, nous aurons des marges plus larges et nous déciderons plus largement que nous le faisons au jour d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, une grande part de la décision, elle dépend, sur le FEAMPA et sur le reste, de l'État et de l'Union européenne. C'est un rapport de force politique. Ce rapport de force politique, si on l'envoie aujourd'hui, comme je l'espère, ça a été fait à travers les interventions, ça a été fait à travers votre présence et ça sera fait, je l'espère, à travers le vote, si on envoie le message politique qu'on a déjà envoyé mais qui est réaffirmé aujourd'hui, que pour nous, la pêche corse doit vivre et que les pêcheurs corses doivent vivre, et qu'ils doivent vivre de leur travail et de leur outil de production. Si on envoie ce message et qu'on continue le combat, moi je pense que là comme ailleurs, on aura les moyens de le gagner.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Bien, nous allons passer donc au vote.

Qual'hè ch'hè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè ch'i vote à prò ? Dunque tutt'u mondu vote.

Hè ADUTTATU à l'unanimità.

À ringrazià vi. À ringrazià dinò i piscadori ch'i sò stati pazienti sta mane per aspettà ci. Eccu.

Aghju da dumandà à Hyacinthe VANNI, pè piacè, di rimpiazzà mi ghjustu un picculu mumentu, perchè ch'aghju da esse ubligata d'arregulà un prublema, pè piacè.

O Sgiò Presidente, ch'i raportu vulete passà avà ? Quellu nant'à i porti è aeroporti ?

Je suis obligée de m'absenter un instant, excusez-moi. Hyacinthe Vanni me remplace.

M. le Président Gilles SIMEONI

On attend que vous soyez là pour passer le rapport sur les ports et aéroports ?

Passons les SMO, comme ça, c'est fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Passez les SMO, mais moi je suis obligée de sortir 10 minutes, quoi qu'il en soit.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, remplace Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On peut y aller, M. le Président, quand vous êtes prêt.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 264 : Creazione di u sindicatu mistu apertu pà a gestione di i aeruporti di Corsica è di u sindicatu mistu apertu pà a gestione di i porti di Corsica

Rapport n° 264 : Création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, merci, M. le Vice-président.

Mesdames et Messieurs les élus,

Donc, je reviens devant vous après un premier rapport d'information le mois dernier ; un rapport d'information dont certaines et certains avaient regretté qu'il ne soit pas déjà un rapport de décision. Donc moi, je ne vais pas alourdir les débats aujourd'hui.

Je reviens devant vous dans le cadre de la procédure et des principes qui ont été exposés et largement débattus lors de notre session, avec dans l'intervalle, vous le savez, un épisode qui a conduit à un dialogue heureusement, après une phase de forte tension et un blocage de l'île à l'initiative des organisations syndicales représentant les salariés de la Chambre de commerce et d'industrie, mais avec le soutien des centrales générales et avec le soutien aussi des élus, en tout cas en ce qui concerne le Conseil exécutif et la majorité, mais d'autres également. Toujours est-il que, après cet épisode de tensions, vous le savez, il y a eu un communiqué de sortie de crise de la ministre Madame Vautrin, la décision de suspendre et interrompre le blocage, et ensuite une réunion à laquelle j'ai participé à Paris, en présence de Madame Vautrin, mais également du ministre de la Mer et de la directrice de cabinet du ministre délégué aux Transports.

Donc, je reviens aujourd'hui devant vous dans le cadre de la proposition de vote des statuts du syndicat mixte ouvert, dont le nom reste à fixer, de gestion des aéroports et des ports de Corse.

Simplement dire que, à l'occasion de la réunion qui s'est tenue à Paris donc avec Madame Vautrin, nous avons évoqué les 2 options juridiques qui s'ouvrent aujourd'hui à nous : soit le SMO ouvert avec quasi-régie ascendante ; soit la question du rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie et de

la Chambre des métiers à la Collectivité de Corse, conformément à ce qui est prévu par l'article 46 de la loi PAC. Cette seconde option ou cette seconde solution imposant une loi et donc l'identification, au-delà du travail à mener pour formaliser cette proposition, l'identification d'une fenêtre législative.

Donc, il y a ces 2 options qui sont aujourd'hui clairement sur la table : celle à laquelle nous avons travaillé depuis novembre 2023 et la deuxième qui est privilégiée, en tout cas c'est ce que m'a exposé Madame Vautrin, qui m'a dit notamment qu'elle préférerait les formules pérennes aux formules transitoires, puisque nous avons prévu le SMO comme une formule transitoire.

Quoi qu'il en soit, nous allons continuer le travail, y compris sur la sécurisation juridique et politique, à travers la question du vote et du délai des 2 options, et nous sommes appelés aujourd'hui à voter, comme l'a déjà fait l'Assemblée générale de la CCI, à l'unanimité sur le projet de statuts de SMO, l'Assemblée de Corse aujourd'hui, avec bien sûr un débat et le vote sur une proposition de délibération, et ensuite les agences et offices, qui auront vocation également à intégrer le SMO puisque ce vote doit se faire sur des projets de statuts identiques et selon des délibérations concordantes.

L'évolution du projet de statuts, c'est, mais je n'y reviens pas, ça a été présenté, évoqué dès notre premier débat, mais également lors des différentes commissions, c'est la question, premièrement, de l'intégration de l'Office de l'environnement qui avait été suggérée par Pierre Ghionga dans le SMO et qui nous a paru à l'unanimité, me semble-t-il, au terme de nos débats, permettre d'intégrer la dimension de transition écologique, y compris dans notre outil de gestion de la compétence portuaire et aéroportuaire.

Et le deuxième point, c'est une évolution de la composition qui puisse permettre de respecter les principes politiques que nous avons actés, notamment la répartition entre la Collectivité de Corse et la CCI, et les autres membres, mais également notre volonté commune de permettre, au moins dans cette phase de création du SMO, mais ça, ça sera aussi un autre débat, le mois prochain, lorsque nous viendrons sur la désignation des membres de l'Assemblée de Corse au sein du SMO. En tout cas la proposition de composition du Conseil syndical qui vous est faite concernant le nombre de voix de l'Assemblée de Corse intègre un nombre de voix qui permettra, sous réserve de la décision de l'Assemblée de Corse sur les modalités de désignation, qui permettra ou qui permettrait d'avoir à la fois une représentation proportionnelle de chaque tendance, mais également d'assurer, si telle est notre volonté, c'est la proposition en tout cas du Conseil Exécutif, que, au-delà des groupes, chaque sensibilité puisse être représentée dans le Conseil syndical qui a vocation à porter sur les fonds baptismaux l'outil. Ça nous semblait de bonne politique dans la mesure où l'unanimité s'est faite sur

ce dossier, sur le principe d'une maîtrise publique des infrastructures, sur la nécessité de se mettre en situation de le faire dans les meilleures conditions, à notre avis, à travers la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Et donc si cette unanimité qui s'est exprimée lors de notre débat peut se retrouver aujourd'hui et se retrouver demain au moment de la désignation, pour que nous assumions ensemble cette phase transitoire, qui doit nous permettre également d'améliorer notre système de gestion portuaire et aéroportuaire, à ce moment-là, je pense que nous serions exactement dans le fil qui a été validé par nos interventions respectives lors du premier examen de cette question ; à savoir, lors du rapport d'orientations.

Voilà ce que je souhaitais dire en l'état de ce rapport, avec également un élément important : c'est que nous travaillons de façon étroite, et je termine, avec le ministère et les différents services concernés sur l'opérationnalisation des 2 solutions. Et j'ai un rendez-vous la semaine prochaine, jeudi prochain si ma mémoire est bonne, à confirmer et à vérifier, avec les services du ministère, probablement la ministre, en présence également de la Chambre de commerce et d'industrie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a un rapport de la commission du développement, Mme LUZI.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable de la commission.

Non-participation du groupe « Un Soffiu novu », de Madame Julia Tiberi et de Madame Giacometti-Piredda.

Déport de M. Tony POLI et absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir si un conseiller à l'Assemblée de Corse, membre du Conseil de surveillance de la compagnie « Air Corsica » pouvait être désigné au sein du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion des aéroports de Corse.

Le Président Gilles SIMEONI a précisé que cette question faisait partie de ce qui a été expertisé et qu'il convient aujourd'hui de répertorier les questions et les faire parvenir, par écrit, auprès du Cabinet du Conseil exécutif de Corse.

Il sera répondu à toutes les questions en temps réel après consultation des avocats et du service juridique de la CdC, en y incluant les services de l'État

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, il y a un avis favorable du CESEC concernant le rapport relatif à la création du Syndicat mixte ouvert.

Donc j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Christelle Combette a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Alors, Monsieur le Président, je vais réemployer quelques mots qui vous ont déplu le mois dernier.

Après quatre années de procrastination - oui, je le répète, je le confirme -, d'instabilité pour les salariés consulaires et d'impréparation de votre part, un mois vient de s'ajouter pour statuer sur le transfert de la tutelle de la CCI et de la Chambre des métiers vers la Collectivité de Corse.

Plus urgent encore : il faut décider du cadre juridique qui permettra de préserver la gestion des ports et aéroports.

Il s'agit donc avant tout de garantir les emplois des agents consulaires, dont les compétences ne sont nullement remises en cause ; là-dessus, il n'y a bien sûr aucun débat dans notre groupe et je le dis haut et fort, puisque je vois qu'il y a beaucoup d'agents consulaires dans les travées.

Alors, je reconnais, M. le Président, qu'avec l'annonce faite ce matin par Mme Vautrin, cela ne vous facilite pas la tâche. Mais aujourd'hui, le débat reste tout de même sur création d'un SMO.

Il est inutile de revenir sur ces quatre années perdues, l'opposition vous l'a suffisamment reproché le mois dernier.

À 68 jours (et non plus 84) de la deadline, il est temps de faire preuve de responsabilité. Une responsabilité que, j'ose le dire, M. le Président, vous semblez avoir du mal à endosser.

Votre surréaction théâtrale face aux mises en garde du sous-préfet lors de l'AG de la CCI n'était pas digne de votre fonction, même si effectivement on peut considérer que la forme n'a pas été respectée de son côté non plus par rapport aux échanges que vous avez eus précédemment avec le corps préfectoral.

Votre comportement du jour était-il un aveu de faiblesse sur ce dossier ?

Avez-vous seulement mesuré les conséquences de vos propos ?

Pour les Corses qui n'ont comme seul choix de se rendre sur le continent pour des soins médicaux, souvent vitaux ?

Pour une saison touristique, qui est correcte en termes de fréquentation, qui est même réellement correcte, mais dont les acteurs se plaignent tout de même pour ce qui concerne les retombées économiques ?

Pour l'image que nous projetons à ceux qui ont dû annuler leur séjour ou rester bloqués sur place ?

Ironie du sort, alors que nous étions à Toulouse avec la Présidente de l'ATC et la Présidente d'Air Corsica pour promouvoir notre île auprès des professionnels du tourisme en Occitanie, l'événement phare était tout de même un vol inaugural Toulouse-Bastia, qui bien évidemment a dû être annulé !

Heureusement, sur place, nous avons choisi collectivement de traiter la situation avec dérision et professionnalisme, plutôt que d'assombrir davantage notre image.

Monsieur le Président, ne pensez-vous pas sérieusement que ces blocages, ces menaces, ces chantages finissent par lasser tout le monde, les Corses d'une part et le Gouvernement d'autre part ?

Je ne suis bien évidemment pas le Président Macron, encore moins Madame Vautrin, et je me reconnais un manque de diplomatie – mais, Dieu m'en garde, je n'ai pas vos responsabilités. Sincèrement, je ne vous envie pas...

Franchement, croyez-vous que votre stratégie de défense par l'attaque soit la meilleure manière de faire avancer sereinement un processus d'autonomie qui vous tient tant à cœur ?

Pour en revenir au sujet principal, la constitution d'un SMO, les cabinets d'avocats nous assurent qu'il n'y a pas de risque de mise en concurrence. Mais avez-vous reçu la validation de la DGAC et de la Commission européenne qui confirment ces analyses ? Je ne les remets pas en cause, j'imagine que les avocats que vous avez consultés sont des experts. Mais je pense qu'avoir une confirmation écrite de la DGAC et de l'Europe, c'est quand même mieux.

Sommes-nous prêts à prendre le risque d'une annulation en contrôle de légalité, voire dans les mois à venir, avec les conséquences sociales et économiques désastreuses que cela engendrerait ?

Vous avez expliqué dans le quotidien régional que la ministre vous avait assuré ne disposer d'aucune indication qui constituerait une difficulté, Est-ce suffisant pour vous ? Est-ce suffisant pour nous ?

Cette même ministre annonce donc ce matin qu'elle privilégie un prolongement des concessions au-delà de 2024, pour quelques mois, tout en actant dans la loi un EPIC pour prendre le relai le plus rapidement possible. Quid du SMO dans cette optique ? On est donc aujourd'hui encore plus dans le flou, un flou total...

Monsieur le Président, vous avez voulu montrer les dents d'un point de vue médiatique, vous avez fait le buzz, vous avez réussi. Mais ce que nous attendons de vous aujourd'hui, ce sont des garanties fermes pour que le scénario envisagé soit juridiquement viable, ou qu'il ne soit pas, avant même d'être voté, mort-né.

Je finirai par une interrogation, puisque mon collègue, Jean-Michel SAVELLI, l'a posée au sujet du SMO en commission.

Nous venons donc d'apprendre que les administrateurs d'Air Corsica ne pouvaient pas siéger au SMO par précaution, ce que nous pouvons comprendre et que nous acceptons puisque c'est un point juridique, toujours pour se prémunir bien sûr des conflits d'intérêts. Encore un, un de plus.

Mais si nous basculons en EPIC, ou même si ça devait se faire directement, peut-on être à la fois administrateur de l'EPIC et d'Air Corsica ?

Je vous remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Veuillez m'excuser donc. Qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais retenir, pour commencer, la bonne chose supposée de ces deux projets de constitution de syndicats mixtes ouverts, c'est, je dirais, la continuité de vie en Corse et la garantie de pérennisation de travail pour les 1 000 salariés induits directs, rattachés aux 330 000 habitants permanents de l'île, pour ce qui est vital ; à savoir les échanges avec ports et aéroports de Corse.

Moi, je partage une partie de l'analyse de ma collègue, Madame Combette, sur le temps donné au temps. On est dans l'urgence, qui a été elle-même créée par la volonté de chercher un compromis, qui à la fin peut devenir compromettable, c'est-à-dire d'allier en même temps la volonté de garder la main, de rester un peu maître de ce bien fondamental qui a été donné à la Collectivité de Corse par les discussions politiques de 2001, à savoir le transfert des ports et des aéroports. Ce qui est une exception parce que même les statuts d'autonomie évolués, comme ceux par exemple des îles méditerranéennes, ne prévoient pas ces propriétés propres en ports et aéroports. Donc, c'est un peu un paradoxe. Ça fait partie des compensations qui ont été données au moment de ces discussions, il y a plus de 20 ans.

Et d'un autre côté, la volonté, bien entendu, de garantir aux salariés le maintien de leurs emplois et du corollaire social qui les accompagne, et aussi la

volonté de ne pas trop déplaire au patronat corse qui, de facto, est le gestionnaire, ou du moins le gestionnaire supposé réel des chambres de commerce. Tout ceci amène à chercher des solutions qui, au départ, existent peu. Et in fine, il y a ce projet de syndicat mixte ouvert.

Vous savez, si j'avais été à votre place, j'aurais pris la mauvaise main qu'a tendue l'État, parce qu'il supposait bien entendu qu'il fallait un appel d'offres. Mais implicitement, il vous a dit « pourquoi faire une quasi-régie qui potentiellement peut conduire à une impasse juridique ? Pourquoi ne faites-vous pas une régie directe ? ». Moi j'aurais dit « chiche, je fais la régie directe ». Mais je m'y serais pris un peu plus en amont, parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui les délais impartis ne le permettraient pas ou l'auraient permis dans des conditions difficiles.

Par contre, votre syndicat est créé à titre temporaire. Et c'est un temporaire qui a une échéance finale à 2031, c'est dans longtemps. Moi, je verrais un statut qui mettrait une échéance à 4 ans. C'est largement suffisant pour du temporaire et ça permet de regarder s'il y a les moyens d'organiser cette régie directe avec une reprise des personnels, des compétences et des moyens, car ça fait partie des axes fondamentaux d'une île qui est en recherche de souveraineté. Mais d'autant plus que c'est la seule vraie parcelle de souveraineté qui nous a été accordée jusqu'à présent.

Ensuite, dans ces deux documents, qui sont les conventions, il y a un article qui est fondamental, c'est l'article 19. C'est celui qui liste les potentielles incompatibilités. Et c'est là où on met le doigt sur les problèmes à venir, c'est-à-dire quel peut être le lien entre un décideur et un opérateur ? Normalement, il faut qu'il n'y en ait pas. Ça voudrait dire qu'il faudrait que dans les chambres de commerce, il y ait 2 niveaux de représentation : la représentation, je dirais, des commerçants-commerçants et la représentation de ceux qui ont aussi la compétence de gestion des établissements publics auxquels la gestion est confiée.

Cette compartimentation n'existe pas, elle est à la bonne appréciation des censeurs d'aujourd'hui et de demain. Mais celle-ci, malheureusement, on doit la subir. Et à votre place, je ne l'aurais même pas écrit dans les statuts car c'est sous-entendre qu'il peut y avoir des problèmes.

Par contre, il y en a une que vous vous créez vous-même, c'est de rattacher dans le syndicat mixte, l'Office des transports. Et vous citez l'article du code général des collectivités territoriales, mais en fait, c'est l'article du transfert de compétences à la Collectivité de Corse du droit de créer par appel d'offres des liaisons aériennes et maritimes, c'est-à-dire c'est 100 % de la compétence de l'Office des transports. Ça veut dire que la personne qui va être représentant de

l'Office des transports et qui est son directeur, parce que c'est désigné dans les statuts, il n'a le droit de participer à rien. Pourquoi il y est ? Je pense qu'il vaut mieux l'enlever tout de suite, celle-là, l'incompatibilité, elle ne dépend que de nous et on n'a pas besoin de la rajouter.

D'autant plus que je reviens sur un autre problème, c'est la représentation de cet organe décisionnel. Je prends acte, vous avez tenu compte de la demande que j'avais formulée, qui avait été reprise par d'autres groupes, d'élargir le conseil d'administration pour que toute l'Assemblée de Corse puisse y être représentée dans des cas de figure électoraux qui feraient qu'il y aurait des groupes potentiellement à 4 élus. Vous montez à 21, ça peut être une bonne chose, mais derrière vous rajoutez un bureau et ce bureau, il est formaté pour que la représentation d'opposition d'aujourd'hui, elle n'aura qu'un seul représentant et ça sera le représentant du groupe de droite. Parce que vous mettez 4 représentants pour la Collectivité de Corse, dont le président du conseil d'administration, ça veut dire qu'il n'en reste plus que 3 à élire. 3 à élire, il y a un groupe de 17, il y a un groupe de 8, il y a nous 6, je connais le résultat. Ça va faire 2 pour le groupe de 32 et 1 pour le groupe de 17, plus le Président, ça vous en fait 3, ça veut dire qu'on a un bureau qui est discriminant.

Alors est-ce que vous avez besoin de préciser dans les statuts la composition du bureau ? Un bureau, c'est quelque chose de subsidiaire, c'est un conseil d'administration qui décide s'il en a besoin ou pas. Pourquoi aujourd'hui figer la quantification du bureau ? Ça sous-entend que le bureau deviendra l'organe de gouvernance et que vous voulez vous prémunir à l'avance d'un risque de minorité, en vous blindant, en rajoutant 4 membres du Conseil exécutif.

Pour moi ce n'est pas le traceur d'une volonté d'ouverture et d'aggiornamentu, je le considère comme une volonté de repli sur soi et de gestion autocentrée.

Je pense qu'il y a moyen dans la demi-heure de modifier ces petites choses et d'écouter ce que je vous dis pour l'Office des transports, ça sert à rien de rajouter un problème à des gros problèmes potentiels.

J'en ai fini.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite prendre la parole ? Je crois qu'il y avait Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, duie parolle.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, ùn v'aghju micca da liticà eo, v'aghju da ringrazià d'avè purtatu in Pariggi a nostra vulintà cumuna di mantene una gestione publica è corsa di i nostri porti è aeruporti. V'aghju da ringrazià d'avè pigliatu in contu a dimensione ambientale di a gestione di sti porti è aeruporti, dunque vuteraghju u vostru raportu è travaglieraghju in stu sindicatu per fà nasce u prossimu EPIC chì serà definitivu è vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Mme Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Mme la Présidente.

Deux mots, effectivement, nous sommes tous d'accord pour maintenir cette gestion publique des ports et aéroports, c'est une nécessité pour l'île, et maintenir le système actuel, c'est-à-dire le personnel compétent, formé qui existe à la CCI.

Moi, je veux faire confiance d'ailleurs à ce travail collaboratif que vous avez mené avec la CCI. C'est elle qui a fait cette proposition. Nous vous avons évidemment suivi sur ce SMO provisoire, comme vient de le dire Pierre, puisque l'idée c'est quand même d'arriver à une situation pérenne.

Vous avez vu dans les déclarations du SGAC une déclaration de guerre, une allure de guerrier. Moi, j'y vois simplement un fonctionnaire qui a voulu nous interpeller tout de même sur l'existence d'un risque juridique qu'on ne peut pas nier, qui existe, même si le risque juridique existe dans toute délibération, on ne peut pas s'en écarter.

Alors bien sûr, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre ce risque juridique aujourd'hui pour maintenir la gestion des ports et aéroports justement dans une gestion publique, c'est une nécessité. Il aurait peut-être, et ça vous a été suffisamment reproché, donc je ne vais pas appuyer là-dessus, il aurait peut-être été bon de prendre cette délibération en amont pour justement pouvoir se retourner.

Mais je pense que le temps viendra et j'espère en tout cas que nous ne ferons pas jurisprudence dans ce dossier, parce que c'est vrai que la quasi-régie,

ça a été dit, ça a été intégré assez récemment dans notre droit interne et donc le risque juridique, on ne peut pas le nier. Mais je pense que le travail qui a été mené permettra, et je l'espère en tout cas, d'éviter un recours, et puis surtout que cette situation reste provisoire et que nous arrivions à sécuriser cela, comme l'a indiqué Madame la Ministre dans ces déclarations et qui, je l'espère, viendra nous préciser demain dans cette Assemblée, puisque nous avons formulé le souhait de pouvoir l'accueillir ici dans le siège de notre institution.

Donc Monsieur le Président, je ne serai pas bien sûr plus longue. J'étais déjà intervenue le mois dernier, je pense que la création de ce SMO est une bonne chose pour sécuriser les emplois de la CCI, sécuriser nos ports et aéroports, sécuriser l'île tout entière puisque c'est ce personnel qui assure cette sécurité aussi des personnes qui entrent et qui sortent de l'île.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame Bozzi. D'autres interventions ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je pensais que d'autres allaient intervenir !

C'est un rapport sur lequel je serai également rapide puisque nous avons eu à intervenir le mois dernier déjà à l'occasion de la présentation du rapport d'information. Ensuite s'en sont suivis les épisodes que vous rappelez, celui de l'intervention d'un SGAC un peu zélé, dénotant une loyauté à l'égard de la parole donnée. Rien de bien nouveau dans les enseignements, un fonctionnaire gelé donne le petit coup là où il sent peut-être aussi la faille sur laquelle nous vous avons alerté, quelques retards pris, quelques attermoissements. Et donc, il en profite, il dépasse les bornes et les limites. Rien, malheureusement de bien nouveau, déloyal, certes, et ça doit être souligné, rien malheureusement de bien nouveau.

Ensuite, deuxième enseignement de cet épisode, un rapport de force qui s'est posé avec l'ensemble des syndicats et l'ensemble des personnels de la chambre de commerce et d'industrie qui se sont mobilisés, une situation qui a trouvé une sortie assez rapide. Les logiques de rapport de force parfois peuvent être utiles, et elles le sont, je ne me dédierai pas en disant qu'elles sont utiles et souvent indispensables. La logique de rapport de force, elle pourrait et devrait s'appliquer et pourrait et aurait dû s'appliquer en d'autres domaines, pour autant.

Là aussi, le communiqué de la ministre ne dit pas bien plus que celui qui a mené à la mise en œuvre du rapport de force, c'est-à-dire que le propos du SGAC sont maladroits, mal à propos, déloyaux ; les propos de la ministre sont

plus politiques, plus policés, plus enrobés, mais ils appellent tout autant à la prudence, ils appellent tout autant à certaines mises en garde, ils appellent tout autant à être attentifs sur certains risques juridiques.

Donc ils ne sont, vu la parole donnée de l'État, pas plus rassurants. Il faudra, bien entendu accélérer, comme je l'ai dit le mois dernier, sur ce point nous vous suivrons, parce que nous pensons que le SMO, effectivement, même s'il y aura des points à améliorer, même si c'est un dispositif transitoire, mais je vous rappelle encore une fois, à la prudence et à un engagement soutenu, parce que sinon nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux coups de boutoir par le biais d'un fonctionnaire zélé ou par le biais d'un ministre au détour d'une parole de ministère.

Donc, il faudra véritablement tenir le rythme avec l'ensemble des partenaires puisqu'effectivement, et vous l'aviez dit et je l'avais partagé avec vous, il y a un point clé, celle des garanties sociales à apporter, celle d'un projet à porter au bénéfice des Corses et celle aussi d'une maîtrise stratégique de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Bien entendu, ce souci-là et cette exigence-là, nous la partageons évidemment, et également celle qui devrait accompagner la maîtrise de nos transports. Là aussi, je continue à vous dire que tout ça n'est pas encore garanti et sécurisé.

Je conclurai donc par-là, c'est-à-dire que ce qui est aujourd'hui une opportunité pour une île au cœur de la Méditerranée de maîtriser ses infrastructures portuaires et aéroportuaires, d'en garantir la maîtrise publique, et c'est important, doit être saisi comme une opportunité véritable, doit aller de pair avec une véritable stratégie sur la maîtrise des transports, la maîtrise publique des transports portuaires et aéroportuaires, des transports maritimes et aériens, doit être véritablement un objectif. Pour l'heure, il n'est pas complètement garanti, je continue de le dire et nous continuons à y être fortement attachés.

Donc, ces soubresauts, ces logiques de rapport de force doivent nous obliger à tirer les enseignements véritables et à avoir les yeux bien ouverts sur des enjeux qui ne manqueront pas de se représenter face à nous et que nous espérons, pouvoir définitivement écarter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Hyacinthe Vanni, pour « Fà Populu ».

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot, je ne comptais pas intervenir puisque notre groupe s'était longuement exprimé la dernière fois, par la voix de Louis Pozzo Di Borgo, mais suite aux propos un petit peu, comment dirais-je, éloquents de Christelle Combette, je voulais quand même apporter notre réflexion et notre position.

Nous, on va être très clairs et je vais être très court. Il est hors de questions qu'on laisse qui que ce soit, s'emparer de nos ports et nos aéroports. Ah oui, on peut s'énerver parfois, on ne va pas se laisser porter in fole e canzone par un SGAC, par un préfet, par une ministre. J'ai envie de dire que, à un moment donné, ce dossier a été porté en commun avec la CCI. On a rencontré le président de la CCI la semaine dernière, son directeur. Ce dossier a été porté, a été validé. Un fonctionnaire de l'État vient nous dire : « écoutez, ce n'est plus possible, circulez, il n'y a rien à voir ». Et on ne devrait rien dire ! Et on ne devrait rien dire ! On devrait écouter, obéir comme si on était là pour écouter et obéir.

Alors, je le dis très clairement et c'est ça qui nous différencie, nous le service public, on va parler de l'enveloppe de continuité territoriale, le service public dans le maritime, dans l'aérien, nos ports et aéroports, jamais personne ne viendra toucher à ça. C'est nos fondamentaux. C'est notre projet politique, on s'est battus, on continuera à se battre, quels que soient les écueils et quel que soit l'avis d'un représentant de l'État ou d'une ministre qui est à Bastia, qui nous entend. Là-dessus, il faut qu'ils comprennent, il faut qu'ils entendent. On ne lâchera rien ! On se battra ! Parce que derrière ça, il y a des personnels, il y a des familles, aujourd'hui c'est la CCI, demain ça sera Air Corsica, et après-demain ça sera les compagnies maritimes, et on ne devrait rien dire, Christelle, on devrait se contenter de dire : Oui Monsieur, merci d'être venu nous dire qu'on n'a pas le droit de faire ci, qu'on n'a pas le droit de faire ça.

Nous, ce n'est pas cette position qu'on a décidé de prendre, Monsieur le Président. Et nous, on vous félicite de votre petite colère, parce qu'on vous a vu un petit peu plus en colère, on vous félicite aujourd'hui, d'être là aux côtés de ces agents et de ces personnels. Et notre groupe pour lequel je m'exprime, sera à vos côtés et sera aux côtés des agents, des partenaires sociaux. Aujourd'hui, la CCI, demain Air Corsica et après-demain, le maritime.

Eh oui, ça peut paraître un projet politique qui n'est pas en adéquation peut-être avec les idées qui sont un petit peu plus à ma gauche. Mais c'est le nôtre et on le portera et on le défendra et ça, il faut que tout le monde l'entende.

Alors les propos de dire qu'on n'a rien fait, les propos de dire qu'on a traîné, les propos de dire que, etc., etc., je pense qu'on s'est concertés, on a trouvé des points d'équilibre. Aujourd'hui ce SMO, c'est vraiment une transition pour après, bien entendu, passer sur un établissement public industriel et commercial. C'est comme ça qu'on voit les choses et ça convient à tout le monde, ça convient à la CCI, ça convient à la Collectivité de Corse. Je pense qu'on s'en est exprimés la dernière fois très longuement et aujourd'hui on rajoute une couche en disant : voilà, Monsieur le Président, vous avez traîné, etc. Non, Monsieur le Président, je pense que vous avez bien fait de faire ce que vous avez, et s'il faut faire un peu plus, on sera à vos côtés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il y a Christelle Combette qui redemande la parole, et ensuite Jean-Christophe Angelini.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, deux petites minutes pour répondre à Hyacinthe Vanni.

Excusez-moi Hyacinthe, mais je ne peux pas vous laisser dire certaines choses. Là, vous avez travesti la réalité.

Deux choses. Premièrement, et je me suis tournée vers les salariés présents, je l'ai dit, les agents consulaires qui sont présents, on a dit, je l'ai dit haut et fort au nom de l'ensemble des collaborateurs de notre groupe, qu'on sera toujours à leurs côtés. On l'a dit le mois dernier, je l'ai répété aujourd'hui parce que ça, c'est une certitude, nous ne les lâcherons pas, nous ne les abandonnerons pas.

Autre chose, vous avez dit que le SGAC avait dit : circulez, il n'y a rien à voir. Je ne pense pas. Comme l'a dit ma collègue Valérie Bozzi, il a juste émis des réserves, des réserves juridiques pour nous mettre en garde, c'est tout. Et c'est justement ce que nous aussi nous relevons parce qu'il y a des risques, des risques sociaux justement par rapport aux agents consulaires et des risques économiques.

Voilà ! Donc je veux rétablir quand même ce que vous avez dit, parce que nous aussi, nous irons au bout, sans aucun problème.

Mais excusez-nous de vouloir, premièrement dire qu'effectivement, depuis 4 ans, l'exécutif n'a pas avancé sur le sujet. Ça, c'est une réalité, vous le voyez autrement, ça nous oppose, on est opposés, il n'y a aucun souci. Mais sur les deux autres sujets, je ne peux pas vous vous laisser dire ce qui n'est pas vrai.

Et nous aussi, on est pour une gestion justement locale des ports et des aéroports. On n'a pas envie que les Chinois ou autres viennent gérer les ports et les aéroports. Donc ça, je ne peux pas vous le laisser dire.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelle obsession sur les Chinois ! Ûn si sente parlà chè di i Chinesi dapoì un mese ! Ûn ci sò micca quì i Chinesi !

Alors, Jean-Christophe Angelini, avete a parolla.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Ça a été dit de manière directe ou en creux par un certain nombre d'orateurs, le monde n'est pas divisé entre ceux qui seraient solidaires de manière inconditionnelle des salariés, partisans d'une gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires, et donc plus enclins à s'en prendre, y compris de manière vive, à tel ou tel représentant de l'État et ceux qui s'en laveraient les mains en attendant que je ne sais qui débarque et s'empare de tout. Ce clivage-là n'existe pas et en dépit des efforts réalisés ici ou là pour le faire vivre, il ne résiste pas à l'examen.

Partons de ce qui est commun. Qu'est-ce qui est commun, me semble-t-il, sans vouloir me faire le porte-parole de tous, mais au nom du groupe « Avanzemu », en saluant, Madame la Présidente, les cadres nombreux de la chambre, les élus tenus au déport et l'ensemble de ceux, salariés, cadres ou dirigeants qui nous suivent et qui sont là et que l'on remercie ?

Ce qui est commun, premièrement : le principe de gestion publique des ports et aéroports. Des plus libéraux aux plus radicaux, c'est pour garder la rime, sinon, j'aurais dit autre chose, on est d'accord, après il y a des nuances, etc. OK.

Deuxièmement : l'implication du monde consulaire au travers d'un cadre juridique adapté, transitoire, pérenne, j'y reviendrai. On ne peut pas marquer à ce stade de difficultés particulières, même si on a des choses à dire.

Ce sont quand même 2 points qui sont fondamentaux parce que si, et ça peut exister, moi je suis y compris les débats dans des assemblées régionales ou ailleurs, sur ces questions, certains, ici, devaient s'exprimer en disant : mais

attendez, pourquoi ne pas imaginer une dose de privatisation ? Ça peut exister. Pourquoi ne pas imaginer pour moderniser des infrastructures qui sont pour beaucoup, je parle de ce que je connais le mieux, l'aéroport de Figari, dans un état pitoyable, n'envisagerait-on pas un certain nombre de choses ? Ce n'est pas ça. Personne ne dit ça, en tous les cas me semble-t-il, et pour reprendre la parole au nom de mon groupe, pas nous. On est tous d'accord pour dire, c'est fort quand même, que, quelles que soient les difficultés, on reste attaché à ce principe-là.

Deuxièmement, on dit : il faut qu'on trouve le cadre qui nous permette de déployer, sur un pas de temps relativement bref, espérons-le, une solution adaptée.

Sur quoi sommes-nous en désaccord ? Moi j'y reviens pour la dernière fois. La gestion du temps. Je ne suis pas comme tant d'autres, et je le dis avec énormément d'humilité, arrivé dans cet hémicycle la semaine dernière. Je connais un peu le sujet, j'ai lu sans prétention tous les rapports dédiés. Ma conviction, Président, elle est faite, vous avez perdu un temps précieux. Vous allez nous répondre le contraire. Je ne vais pas vous convaincre, je l'ai compris, en vous disant OK, vous ne me convaincrez pas davantage en me répondant le contraire. Le débat, il est clos ! Et je veux, pour ce qui nous regarde, le clore aujourd'hui, parce qu'à un moment donné, je vais le dire autrement, je ne veux pas insulter l'intégrité des gens et moins encore la mettre en cause. Mais je ne veux pas non plus qu'on me prenne pour un benêt ou qu'on insulte l'intelligence collective, un chat, c'est un chat, ce n'est pas un tigre, ce n'est pas un lynx, ghjë un misgiu. Et moi, j'ai ma lecture qui, me semble-t-il est partagée, de la période écoulée.

Donc arrêtons, je n'ai jamais essayé, mais de tenter de nous convaincre de part et d'autre. On ne vous convaincra pas, on l'a compris. Mais je voulais quand même vous dire que vous ne nous convaincrez pas davantage en disant le contraire.

Deuxièmement, on sait, je veux le dire avec une forme d'honnêteté intellectuelle pour le coup partagée sur tous les bancs, que le dossier n'est pas clos aujourd'hui, pas simplement parce que la ministre, et je veux le dire publiquement, ça me paraît très intéressant, dit vouloir régler le problème, je cite, « par la loi », parce que le SMO lui-même, dès lors qu'il entrera en vigueur à compter des prochaines semaines, va nécessairement être appelé au mieux à évoluer, au pire, et je le dis sans l'espérer, à être remis en cause, voire à subir des déconvenues, précisément parce que nous estimons, nous, qu'on a manqué de temps et de recul sur le dossier, parce que vous pourriez, vous, estimer, et ce n'est pas faux, que l'équation est tellement complexe, qu'on ne peut pas d'un coup, d'un seul, en décrétant un schéma après un débat d'orientation, une

délibération, trouver la formule qui fonctionne et la déployer pour des années. Les deux ne sont pas opposables et peuvent coexister dans une même analyse : la gestion du temps, je n'y reviens pas, la gestion du dossier, il est très complexe.

Il est très complexe, y compris parce que, Hyacinthe a parlé de l'État, s'invite dans le sujet, y compris par des biais qui ne sont pas évidents aujourd'hui, la question européenne : la réglementation, les sujets qui sont aujourd'hui en débat, Madame la Présidente, que vous connaissez bien, le in house, le futur de nos DSP, l'évolution de la gestion des infrastructures, le financement de tout ceci, c'est tellement imbriqué que prétendre d'un coup d'un seul, qu'on va rendre les problématiques hermétiques et trouver la bonne solution, ça relève de la pensée magique. En d'autres termes, ça ne peut pas marcher comme ça.

Pour être plus précis et plus technique, trois idées, deux en soutien du groupe « Core in fronte » et de Paul-Félix, une que j'ai déjà eu l'occasion de développer. Premièrement, je pense, Madame la Présidente, que Paul-Félix a raison, la question de l'OTC telle que posée dans les statuts, au regard de ce que je viens de dire et de la globalité de l'équation, nous paraît problématique.

Deuxièmement : la question du bureau, je ne comprends pas davantage ce que cette affaire vient, je dirais, dans le moment, je ne comprends pas. Vous avez accepté, il faut le dire et le saluer, d'augmenter le périmètre des élus pour que toutes les sensibilités politiques soient représentées, je ne vois pas l'intérêt de dégrader la portée juridique et politique de la décision en instituant un bureau qui exclut 2 groupes sur 4, sans compter bien sûr les non-inscrits et les personnalités qui siègent ici à titre individuel. C'est gênant.

Troisièmement, pourquoi ne pas profiter de ce moment pour réintroduire la question des territoires. Je ne parle pas ici, je le précise, de modifier la composition du SMO, et peut-être n'est-il pas opportun à ce stade de l'écrire aujourd'hui et ici. Mais pourrions-nous prendre acte du fait, comme c'est le cas partout en France et selon des modalités juridiques nécessairement différentes ailleurs en Europe, du fait donc que chez nous, les EPCI, communautés d'agglos, communautés de communes, ont vocation à être associés à l'exploitation des ports et aéroports relevant de leur territoire ?

Un exemple précis : Figari Sud Corse, je me tourne vers Georges puisqu'on en a débattu hier assez largement, y compris en conseil communautaire, avec, je veux le dire, un soutien unanime du conseil que j'ai par ailleurs l'honneur de présider, à cette proposition : le SMO assure, chambre de commerce, élus de la Collectivité, cadres, salariés, le fonctionnement de la plateforme dans le cadre d'un principe de gestion publique ; un conseil d'exploitation, à tous le moins, est mis en œuvre qui associe les représentants

non pas de chaque commune, ce serait une usine à gaz, mais des 3 intercos qui sont les plus présentes sur le territoire : Zonza, Alta Rocca, celle que je préside et le Sartenais-Valincu.

L'idée, ce n'est pas d'empêcher les « sachants » entre guillemets, d'agir, c'est d'éclairer la décision au sens de la vision des flux, des orientations touristiques, Présidente, des remontées du terrain et de pouvoir être force de proposition quand il s'agit de consolider des lignes, on va délibérer un peu plus tard sur l'achat de flux, d'ouvrir des lignes supplémentaires, etc.

On ne peut pas, on le dit assez souvent, dans une collectivité qui est déjà extrêmement centralisée, pratiquer ce qu'on dénonce par ailleurs, à savoir une forme de jacobinisme. Il n'y a pas de difficulté à ce que les territoires expriment un point de vue et nous ne demandons pas à ce qu'ils soient membres du conseil de développement, ni même partie prenante de la gouvernance que vous projetez de mettre en œuvre, mais que les EPCI et avec eux les élus locaux, puissent faire remonter la voix des territoires concernant les plateformes dont ils ont très directement la connaissance et quelque part et aussi, un petit peu la charge.

Donc, trois idées qui pourront ou pas être reprises. Peut-être faut-il d'ailleurs, mais je me tourne vers la présidente de l'Assemblée et le Conseil exécutif, qu'on ait un petit moment d'échange hors session à la faveur d'une suspension de séance, c'est quand même un rapport important, mais on voit dans la méthode ce qui peut être proposé. Mais je crois, au risque de perdre, perdre n'est pas le terme adapté, mais de consacrer une demi-heure ou 3/4 d'heure supplémentaires au dossier, peut être pertinent au regard de tous les risques juridiques que l'on sait et qui ne manqueront, même si on peut ne pas le souhaiter, d'intervenir sur le sujet.

Terminer en disant que notre intérêt, c'est de faire de l'ensemble des écosystèmes des partenaires. Moi en nationaliste Corse, je ne vais pas, Président, revenir sur l'Assemblée générale de la Chambre, même si j'ai un point de vue, mais sans démagogie, je pense que le dossier en connaît assez, dire juste qu'il faut, et vous connaissez mieux que beaucoup le sens des mots, se défier des déclarations de guerre. Là en l'occurrence, il vaudrait mieux un appel à la paix. La paix, ce n'est pas la capitulation, ce n'est pas le renoncement, mais si on commence par rentrer dans un dossier extrêmement complexe, même si quelqu'un peut être maladroit, voire davantage, en déclarant la guerre ou en considérant qu'elle est déclarée par d'autres, je pense qu'on va rencontrer des difficultés. Et sur ce dossier-là, j'ose le dire, on va avoir besoin y compris des adversaires d'hier, parce que si on n'est pas soutenus comme il le faut, je pense qu'on va vers des difficultés majeures.

Alors ce n'est peut-être pas politiquement correct, je ne sais pas, moi je dis ce que je pense, et ce que je pense, c'est que sur ce dossier-là, il nous faut renoncer à aucun de nos fondamentaux, aucun, la gestion publique, le maintien des 1 000 emplois directs et même davantage, tout ce que l'on sait, je n'y reviens pas, on l'a tous dit, mais qu'il faut instaurer un climat de confiance propice à une sortie politique et juridiquement viable.

On va voter le rapport même si on est demandeur de ces 3 amendements, on verra comment on les qualifie, on va le mois prochain désigner, si vous nous en laissez l'opportunité, des représentants et on va jouer du jeu jusqu'à la fin de l'année et au-delà.

Mais au moment de conclure, en espérant ne pas avoir dépassé, Présidente, le temps de parole dédié au groupe, je ne sais même plus de combien il était, mais vous me dites que non, dire que le dossier va nous tirer bientôt par la manche, que le principe de réalité, mais vous le savez, va se rappeler à nous, et qu'à ce stade, il vaut mieux apaiser et construire, même s'il n'est pas question de capituler ou de renoncer, que souffler sur les braises et attiser des conflits là où peut-être vraisemblablement nous n'en avons point besoin.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Alors qui a demandé la parole ? Paul-Félix Benedetti, pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

En complément, j'avais oublié les premières pages des statuts.

J'ai appris par expérience, mais entre autres une expérience invalidante sur le contrat in house, ce qu'il ne faut pas faire. Ce qu'il ne faut pas faire pour pouvoir les valider, c'est écrire le moins de choses contrariantes possibles.

J'ai dans une vie de syndicaliste, dans les années 93, 94, postérieurement après le transfert de compétences et des moyens hydrauliques à la Collectivité de Corse, participé à un mémoire en défense auprès de l'Union européenne pour valider la possibilité de confier, et à l'époque c'était une notion nouvelle, en gestion in house, les contrats de l'eau directement à l'Office d'équipement hydraulique. Ce mémoire a été fait suite à une attaque directe du groupe Veolia. Ça a été validé. Donc, je pense pouvoir de temps en temps parler avec un semblant de bon sens.

Moi, je crois que vous cherchez trop dans ce corps de texte, à vous prémunir du contentieux, en écrivant à l'avance ce qu'il ne faudrait pas écrire pour dire in fine, ça a été validé, c'est dans le texte, donc on peut le faire. C'est tordu, mais c'est comme ça.

Je vais vous dire ce qu'il ne faut pas écrire, de mon point de vue. Article fondamental, article 3, c'est l'objet et les compétences. Vous écrivez que l'objet essentiel des compétences du syndicat, c'est de confier par tout moyen et par voie de convention, la gestion des aéroports de Corse et des ports, il y a les 2, ce sont les mêmes, et notamment à la CCI de Corse. Ce n'est ni du droit, ni du français. C'est quelque chose d'alambiqué, de contrariant parce qu'au départ, vous sous-entendez qu'il peut y avoir la possibilité de rentrer en voie d'appel d'offres pour l'organisme auquel on a donné la délégation de compétences et après il y a le « et notamment ». Moi, je l'écrirai que la compétence ça serait la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des ports et des aéroports, ça dépend de la convention où on se met, par la voie d'une régie directe ou quasi directe, exercée par un de ses membres. Il n'y a pas le mot CCI et il n'y a pas la porte ouverte à un appel d'offres ouvert. C'est ce qu'on vous avait demandé, c'est ce que, je pense, vous vous voulez faire. Je crois qu'il faut le rédiger de cette manière-là parce que comme c'est rédigé actuellement, ça laisse la porte ouverte au syndicat mixte, comme le font tous les syndicats mixtes existants en France qui ne font pas de régie directe, encore moins quasi directe, de faire des appels d'offres. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, vous savez très bien que le contournement de la règle c'est de montrer que l'opérateur de quasi-régie n'a pas de lien direct avec l'ordonnateur direct. Donc, il a une part congrue, voire marginale, dans le conseil d'administration.

Mais là où le serpent se mord la queue, c'est que vous rajoutez la clause de vote de blocage des 7/8. Pourquoi vous le mettez ? Ou on est en confiance et en partenariat, et je vois mal comment on peut décider de manière unilatérale des tarifications, des contrats d'aménagement, des contrats d'extension contre l'avis des opérateurs, ou il y a partenariat, ou il n'y a pas partenariat. L'écrire c'est ouvrir la porte à un contentieux qui va dire que la CCI a un vote de blocage et qu'à partir de là, elle est décideur. C'est comme le droit de veto à l'ONU, c'est la même chose. Et de l'écrire, je pense que c'est une erreur.

Ensuite, là c'est juste un clin d'œil, mais pourquoi vous mettez un siège social pour les deux à Bastia ? Rond-point maréchal Leclerc, il faut savoir que c'est là où il y a le siège de la CdC, parce qu'on aurait pu penser qu'on aurait été au parking.

Mais pourquoi figer Bastia ? Pourquoi ne pas faire Aiacciu ou pourquoi ne pas faire Corte qui n'a jamais eu un seul organisme créé par la CdC, à part l'Office de l'environnement, avec un siège ? C'est une logique de proximité et de barycentre des ports et des aéroports de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur Benedetti est toujours très innovant...

Le Président Gilles SIMEONI

Je pense que Pierre Ghionga est convaincu par la vocation portuaire et aéroportuaire...

M. Pierre GHIONGA

Si vous voulez, on a le projet de port de Napoléon III à Corte, c'était en 1853, avec trois écluses. Donc on peut relancer le projet !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je disais, avant que vous me preniez la parole sauvagement, les uns comme les autres, que Monsieur Benedetti est très innovant, il a toujours des propositions très originales, è perchè no !

Alors qui d'autre souhaite s'exprimer ? Jean-Félix Acquaviva pour « Fà populu ».

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

De ce que j'entends, on s'achemine vers un vote très largement favorable et au-delà des modifications ou des questionnements techniques, il apparaît que les grands principes politiques quant à l'avenir de la gestion des ports et aéroports, quant à leur maintien dans le giron public au service de l'intérêt général de la Corse, semblent se confirmer, encore faut-il attendre le vote, ce qui veut dire que l'Assemblée de Corse s'achemine vers une confirmation d'un choix à la fois déterminé, innovant par rapport à ce qui se passe sur les autres territoires en France, voire en Europe, et nécessaire du point de vue des appétits qui existent, et les appétits sont très importants lorsque l'on connaît leur façon de regarder de temps en temps les sujets des ports et

aéroports partout, y compris en Corse, et leur attitude lobbyiste est omniprésente, même si leur attitude peut être souterraine.

Face à l'ensemble de ces données, je suis là dans la lignée d'autres propos, et notamment ceux de Hyacinthe, pour confirmer que notre groupe considère, Monsieur le Président, qu'avec l'ensemble des acteurs, notamment les élus de la Chambre de commerce, les personnels, vous avez suivi à la fois une continuité, vous n'avez jamais failli quant à cette continuité, et vous avez eu une éthique de responsabilité.

Je voudrais quand même rappeler que l'amendement dans la loi Pacte de 2019, il n'est pas venu non plus comme ça, par la simple volonté du Gouvernement. La détermination et la volonté ont été préalables à 2019 dans les demandes du Conseil exécutif avec la Chambre de commerce, d'éviter les coups de rabot prévus par la loi pour les chambres de commerce par ailleurs en France et de faire en sorte que l'on donne une perspective aux chambres de commerce en général dans l'éventualité d'une évolution statutaire de la Corse, pour rassurer les personnels, rassurer le modèle économique des chambres de la Collectivité.

Donc, nous avons obtenu collectivement, par négociation avec Bruno Le Maire, par vous-même d'abord, relié par les parlementaires que nous étions aussi, le fameux amendement de la loi Pacte.

Donc, on ne s'est pas réveillés en 2021 ou en 2022, ça a commencé bien avant 2019 et cet amendement est le produit de cette négociation, est le produit de cette volonté qui permet d'avoir le rail du chemin de fer qui va nous amener, on l'espère, au véhicule législatif qui va poursuivre sur la lignée de l'amendement de la loi Pacte, au processus juridique de rattachement. Avant ce processus juridique de rattachement par voie législative, il y a effectivement le sujet qui nous occupe aujourd'hui de la concession.

On entend ici ou là que vous procrastinez, et puis on entend des déclarations d'amour. Je paraphraserai les uns les autres pour dire que rien ne vaut mieux que les preuves d'amour plutôt que les déclarations. C'est ce que vous avez fait le jour de l'assemblée générale, Monsieur le Président. D'abord, vous ne l'avez pas fait seul, parce que lorsqu'on vous attaque sur la déclaration de guerre ou sur le fait d'avoir été offusqué légitimement pour nous de ce qui s'est passé ce jour-là, vous n'étiez pas seul puisque les élus de la chambre de commerce étaient offusqués autant que vous, ont réalisé une conférence de presse à vos côtés, ont adopté à l'unanimité, malgré les propos du SGAC en assemblée générale, le contenu après le débat sur le rapport qu'il y avait eu dans cette Assemblée, 2 SMO ouverts avec quasi-régie ascendante.

Donc, c'est bien un collectif d'acteurs politiques dont vous faites partie, mais aussi d'élus de la chambre de commerce et enfin des personnels qui ont réagi, qui ont convergé ce jour-là pour donner des preuves d'amour au principe de gestion publique, au principe d'un avenir maîtrisé par la Corse de ses infrastructures portuaires et aéroportuaires et d'éviter le risque avéré d'une conquête éventuelle par appel d'offres de grands groupes.

Je souligne cela parce qu'on parle beaucoup, mais on évite ce qui est dit dans le rapport et ce que vous dites de manière précise, sur laquelle il n'y a pas de réponse politique. Vous parlez quand même de ce qui s'est passé durant l'année 2023 avec l'État, vous parlez des avis positifs de l'État, les avis permanents de l'État tout au long, depuis 2023, de la construction du SMO, et vous disiez clairement sur quelle base et sur quel texte l'État a donné son accord. Donc les textes européens de 2014, vous parlez des directives de 2014, les directives, article 17, alinéa 2 de la directive de 2014, plusieurs directives, évidemment, le droit interne, le L.3211-1 du code de commande publique de 2018 et la fiche de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances du 1^{er} avril 2019. Tous ces textes qui valident la quasi-régie ascendante et sur laquelle l'État s'est prononcé de manière favorable en référence à ces textes.

Donc il était légitime que vous ayez cette réaction pour quelqu'un qui représente, et il était légitime pour les élus de la chambre de commerce de l'avoir avec vous cette réaction, qui représente les intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, parce que c'est ce pourquoi vous avez été élu dans cette Assemblée, et de ne pas céder aux attermolements de dernière minute de l'État lors d'une assemblée générale décisionnelle, parce que ça ne s'est pas passé au café du commerce, ce n'était pas un petit propos comme ça au café avant de commencer une réunion. On parlait d'extrême fragilité juridique, ce sont les termes du SGAC, au début de l'assemblée générale décisionnelle du processus conduisant à l'adoption des SMO.

Donc l'Etat, à ce moment-là, choisit son moment pour essayer de déstabiliser ce cours de l'histoire. Et face à ces déstabilisations du cours de l'histoire, et Dieu sait que nous en avons connu par le passé des déstabilisations, des petites ou des grandes, vous avez tenu bon au service de la Corse, au service des Corses. Vous avez eu donc ce qu'on appelle pour nous, une éthique de responsabilité et l'éthique de responsabilité en la matière, lorsque elle est fondée en droit par des textes, elle est fondée par des accords avec l'État toute l'année de 2023, elle est fondée par des débats à l'Assemblée de Corse, préalables à l'Assemblée générale de la CCI, elle est fondée aujourd'hui par des statuts, eh bien, l'éthique de responsabilité commande de tenir bon, malgré des petits calculs dont on sera peut-être un jour par où et comment ils étaient initiés.

Donc merci d'avoir tenu bon et de faire en sorte qu'aujourd'hui, lors de cette session, nous puissions enfin traduire dans les faits ce qui est parti depuis la loi Pacte, obtenu dans la loi Pacte et dans ses suites, et faire en sorte que les concessions aéroportuaires s'organisent par la quasi-régie ascendante.

Alors après, il y a des sujets sur lesquels plus ou moins, vous allez certainement répondre. Moi, je suis toujours assez interrogé quand on dit que, par exemple, vous êtes un jacobin. D'abord, c'est mal vous connaître et ensuite c'est mal regardé comment est composée cette Assemblée. Moi dans cette Assemblée, je vois absolument tous les territoires représentés, le Niolu, même Ponte-Leccia, tous les territoires sont représentés pour décider donc, puisque si je comprends bien quand même les rapports des SMO viendront devant cette Assemblée, des orientations stratégiques de ce SMO concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui couvrent, pas tous les territoires d'ailleurs, puisque la Comcom Pascal Paoli n'a pas encore, ni la Comcom Centre Corse, d'aéroport et Corte n'a pas encore son port, on verra les écluses sur le Tavignanu peut-être un jour, donc la représentation territoriale, elle infuse cette Assemblée. Et puis il y a une Chambre des territoires dont vous avez constitué un bureau et qui va être amené à être renforcée et où tous les territoires seront représentés pour avis. Et puis il y a un comité de massif qui est un Parlement de la montagne, et puis il y a notre volonté dans l'évolution statutaire de faire en sorte qu'il y ait un renforcement de ces outils où ce sont les territoires qui sont représentés par le bicamérisme.

Donc à partir de là, sur la question des grandes infrastructures stratégiques au service des territoires directs, mais surtout de la Corse, parce qu'il m'arrive, en tant que Niolin, de prendre aussi mon avion à Ajaccio, parfois à Figari, un peu à Calvi, je pense qu'on est dans le bon fil de ce que l'on doit faire à travers cette proposition statutaire.

Pour le reste, j'espère, nous espérons tous, que les petits calculs qui ont pu créer cette petite entorse, qui a débuté en 2019 avec la loi Pacte, qui est passée par le débat, en rapport ici et faire en sorte qu'on aboutisse à cette décision, ne reviendrons pas dans la dernière ligne droite. Je ne le crois pas, je ne le pense pas lorsque l'on voit les propos de la ministre ce matin, parce qu'il ne faudrait pas que ces petits calculs déstabilisent un ensemble qui a eu l'assentiment de forces politiques, civile, économique et sociale de divers horizons, de maintenir les infrastructures au service de la Corse et des Corses dans le giron public, pour garantir un intérêt général, une maîtrise des retombées économiques, dans l'optique de maîtriser sa destinée. Je serai tenté de dire, « les chiens aboient mais la caravane passe », Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Des interventions. Non. Donc je vais vous faire part de l'avis du CESEC qui est un avis positif.

Le CESEC a rappelé ses échanges fructueux en date du 2 octobre, avec le président de l'exécutif sur évidemment la question du syndicat mixte ouvert, des syndicats mixtes ouverts.

Le CESEC a constaté, à la suite des propos tenus par le secrétaire général aux affaires corses le 3 octobre dernier, que le mouvement de blocage des ports et aéroports qui en a résulté, a été déterminant dans la reprise du dialogue et dans l'amorce d'une solution pérenne... Merci d'écouter l'avis du CESEC...

Le CESEC entend que les derniers échanges avec Madame Catherine Vautrin, ministre du partenariat avec les territoires et la décentralisation, ont plutôt permis de consolider un montage juridique envisagé par la Collectivité de Corse, même si rien n'est acté à ce jour. Sur ce point, il appelle donc à la plus grande vigilance et à la plus grande détermination dans les semaines et mois à venir quant à la bonne finalisation du dossier dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Le CESEC prend acte, dans l'éventualité où l'analyse juridique en cours de la part des services de l'État n'était pas réalisée ou validée avant la date de fin des conventions actuelles, le 31 décembre 2024, que celle-ci serait, via avenant, prolongée le temps nécessaire à la mise en place du futur dispositif.

Par ailleurs, et cela paraît fondamental, le CESEC incite fortement, dans le cadre des discussions en cours, à accélérer le transfert de la tutelle de l'État vers la Collectivité, transfert prévu par l'article 46 de la loi Pacte du 22 mai 2019 et devant être matérialisé par une loi spécifique.

Le CESEC souhaite donc que soit très rapidement créé l'établissement public projeté au-delà de la mise en place des SMO, objet du présent rapport, afin de permettre à la Collectivité de Corse d'exercer pleinement et de manière efficiente ses compétences et réitère sa volonté de voir la Corse avoir une maîtrise publique de ses infrastructures portuaires et aéroportuaires, cela afin d'éviter d'entrer dans une logique de marché nuisible dans un univers juridique européen assez instable.

Enfin, d'un point de vue social, le CESEC rappelle que la nécessité première est celle d'une sécurisation totale des agents de la chambre de

commerce et d'industrie de Corse, dans les diverses évolutions structurelles qui verront le jour dans les mois et années à venir.

Le CESEC émet un avis favorable concernant le rapport relatif à la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports et aéroports de Corse.

Voilà l'avis in extenso du CESEC, je n'ai pas repris les éléments de diagnostic, les présentations, puisqu'elles sont tout à fait convergentes avec ce qui a été dit par le président et ce qui a été évoqué en commission aussi à plusieurs reprises et lors de la dernière session, bien évidemment.

Voilà, donc maintenant je repasse la parole à l'exécutif et à son président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Deuxième rapport donc important et un débat qui a fait émerger des éléments nouveaux et à mon avis, qui contribuent à notre réflexion et qui contribueront in fine à notre décision.

D'abord, un mot pour dire que nous avons progressé de façon significative, même si nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin, ce que je reconnais bien volontiers. Nous avons avancé de façon significative parce qu'aujourd'hui est acté, gravé dans le marbre, un principe fondamental, celui de la maîtrise publique, mais pas seulement la maîtrise publique, la maîtrise par la puissance publique Corse des infrastructures portuaires et aéroportuaires, principe de maîtrise par la puissance publique Corse des infrastructures portuaires et aéroportuaires ! Principe essentiel, principe porté, défendu et validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Je vous rappelle que ce principe n'est actuellement mis en œuvre dans aucun territoire de l'Union européenne dans sa globalité, y compris les territoires autonomes.

En actant ce principe et en travaillant à sa mise en œuvre opérationnelle sur la totalité du territoire de la Corse, nous créerons un précédent et une situation d'exception au sens premier du terme, par rapport non seulement à la France, mais également à l'Union européenne.

Si je précise ce point avec force, je le dis et en pesant mes mots, parce c'est que je pense que ce chemin innovant et exceptionnel au sens premier du terme, que nous sommes en train de prendre, contrarie des appétits et des lobbys économiques puissants, non seulement en France, mais à l'échelle de l'Union

européenne et à l'échelle internationale. Je le dis très clairement, la mise en œuvre de ce principe, elle vient déroger à ce qu'est devenu la règle, c'est-à-dire la logique par des grands groupes internationaux des ports et des aéroports, dont ils sont souvent propriétaires et dont ils sont très souvent les exploitants, et d'ailleurs systématiquement les exploitants. Donc, gardons-le à l'esprit.

Même si pour nous, c'est fondamental en termes de volume, de flux, d'impact, etc., le sens de ce dossier, il dépasse de loin la Corse et la portée de ce dossier, elle dépasse de loin la Corse et à mon avis, ça explique beaucoup des difficultés, y compris informulées, que nous avons rencontrées, que nous rencontrons et que nous continuerons de rencontrer.

Premier acquis, le principe.

Deuxième acquis, la mise en œuvre opérationnelle du principe. Grâce à ce qui s'est passé et grâce aux discussions que nous avons eues et que j'ai eues avec Madame Vautrin et grâce également, et je le dis sans flagornerie, mais avec honnêteté intellectuelle, grâce aux engagements pris par Madame Vautrin au nom du Gouvernement et au nom de l'État, de façon publique, à travers son communiqué de sortie de conflit, et dans le cas de notre entretien, nous avons aujourd'hui la certitude que le principe de maîtrise par la puissance publique Corse des ports et aéroports sera mis en œuvre, soit à travers le système de SMO avec quasi-régie ascendante, soit à travers le système de rattachement et de mise en œuvre du principe prévu par la loi Pacte, solution qui a, j'y reviendrai, la préférence de la ministre et du Gouvernement.

Donc comme ça, les choses sont claires. On a gagné sur le principe au moment où on parle et on a gagné sur le principe de la mise en œuvre du principe, puisque nous savons également que la ministre s'est engagée, quelles que soient les éventuelles difficultés, à faire que si nous ne sommes pas en situation d'organiser ou de continuer à organiser la gestion publique au 31 décembre 2024, nous aurons, à l'initiative de l'État, une prolongation des concessions pendant le temps strictement nécessaire.

Donc ces engagements-là, ils ont été pris et ils existent. Ça ne veut pas dire que le travail est fini, et j'y reviendrai.

Mais je voudrais quand même dans la première partie, pour en venir en deux mots sur la genèse de ce que nous avons vécu avant, en deux mots également, vous présenter ce qui nous reste à faire sans rien taire des difficultés qui sont devant nous.

Première partie, la genèse.

Il y a eu deux choses importantes qui ont été dites avec des sensibilités différentes mais sur le même registre par Christelle Combette au nom de son groupe et par Jean-Christophe Angelini au nom du sien, chacun avec vos mots, mais l'idée était la même, les deux idées étaient les mêmes. Premièrement, il y a eu une inertie fautive de la part du Conseil exécutif, ce que vous Christelle, vous avez avec délectation pour reprendre les rimes, qualifié de procrastination, et vous, Jean Christophe, aujourd'hui encore, en disant « vous avez perdu un temps précieux » et en disant, en tout cas, ce sont les paroles qu'on vous prête dans la presse écrite, « quand je vois l'inertie et l'impuissance dont l'exécutif a fait preuve dans le traitement du dossier des ports et aéroports, je suis assez inquiet »...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je le confirme.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, vous le confirmez dans les mêmes termes à peu près, exceptée la procrastination, vous me faites le même reproche et vous faites le même reproche à l'exécutif.

Je ne vais pas vous convaincre. En revanche, je veux que celles et ceux qui nous entendent et qui pourraient être convaincus par vos arguments qui sont présentés avec sincérité, j'en suis certain, avec éloquence, c'est indiscutable, et avec répétitivité, on ne peut pas l'enlever non plus, je souhaite que celles et ceux qui nous entendent, écoutent aussi ce que moi j'ai à dire et qu'ensuite, ils se fassent leur opinion. Moi, je ne vous convaincras pas et vous, vous ne me convaincrez pas. Mais les Corses, les salariés de la CCI, les dirigeants, les élus, les élus communaux, intercommunaux, les Corses de façon générale et peut-être même, rêvons un peu, celles et ceux qui s'intéressent à nos débats en dehors de la Corse, il faut qu'ils sachent.

Donc moi, je rappelle en quelques mots simples : 2019, on a un principe, l'article 46 de la loi PACTE qui acte le rattachement de la CCI et de la Chambre des métiers. On est d'accord ? Ce principe pour être mis en œuvre, nous avons besoin d'une loi, on est d'accord ? A partir de 2019, je vous dis que de façon systématique, en chaque occasion, en chaque entrevue gouvernementale et même avec les préfets successifs, j'ai mis sur le tapis des discussions, la question du rattachement. Le contenu, parce que l'établissement public qui va prendre la suite de la CCI juridiquement et qui va prendre la suite de la Chambre des métiers qui est concernée aussi, on est bien d'accord qu'on ne peut pas, nous, travailler seuls dessus, il faut le faire avec l'État. Il y a une validation et une implication de l'État qui sont indispensables et ça passe par une

loi. Donc moi je vous dis, mais je ne vous convaincras pas, que je l'ai dit systématiquement et que nous avons fait des propositions jusqu'à novembre 2023.

Novembre 2023, et je parle sous le contrôle du président Dominici de la CCI qui nous écoute, et du directeur général Philippe Albertini, nous constatons que l'État en 4 ans, n'a pas répondu, n'a pas travaillé avec nous sur la forme du rattachement et ne nous parle pas d'une loi organisant le rattachement.

Et à partir de ce moment-là, à partir de ce moment-là, nous essayons d'identifier une solution transitoire de substitution parce qu'arrive l'échéance du 31 décembre 2024 et que nous disons « nous ne pouvons pas nous retrouver, nous sommes à 13 mois de l'échéance, nous ne pouvons pas nous retrouver en situation de vide juridique au 31 décembre ».

Première option : peut-on prolonger ? À l'époque, je le redis aussi, on nous dit une fois, cinq fois, dix fois « non, c'est strictement impossible », alors qu'aujourd'hui, il nous est dit « ne vous inquiétez pas, on va le faire ». Alors moi je suis honnête intellectuellement, on me dit « aujourd'hui, on va le faire parce qu'on aura une solution opérationnelle à mettre en œuvre ». Mais à l'époque on me disait « c'est impossible ».

Donc si c'est impossible, qu'on n'a pas pu travailler sur le rattachement et qu'on n'a pas de fenêtre législative, il faut qu'on trouve une solution alternative. Et nous travaillons, et c'est la CCI, et je le dit aussi, c'est la CCI qui, la première, identifie le mécanisme du syndicat mixte ouvert, mais pas tout seul parce que le syndicat mixte ouvert tout seul, ça ne peut pas fonctionner pour les agréments, pour les transferts, syndicat mixte ouvert prolongé par la quasi-régie ascendante, avec un contrat de concession au bénéfice de la CCI pour ne pas être vers l'appel à concurrence.

Et moi, je vous dis Christelle, et je vous dis Jean-Christophe, qu'à partir de novembre 2023, nous travaillons sur ce scénario, nous échangeons avec les cabinets ministériels concernés, pas avec le préfet de Corse, je le dis aussi, qui n'est pas dans la boucle mais pas de notre fait, parce que les interlocuteurs qui nous sont désignés sont des interlocuteurs de cabinets des différents ministères et de la DGCL. Et à chaque pas, la proposition est validée. Il n'y a pas la moindre réserve de principe.

En revanche, nous avons des difficultés à avoir des interlocuteurs et là, je me tourne à Jean-Christophe Angelini plus directement, parce que vous l'avez dit dans votre intervention, vous vous êtes exprimé aussi en tant que nationaliste, y compris les dernières semaines lorsque nous avons eu ce différent grave avec l'État, je vais y revenir, à l'occasion de la prise de position du SGAC,

vous pensez que si j'avais été fautif ou en situation de carence, vous pensez que l'État ne m'aurait pas dit, « mais Monsieur Simeoni, vous venez aujourd'hui vous insurger contre notre position, vous n'avez pas travaillé pendant 4 ans, vous ne nous avez pas proposé, vous n'avez rien fait ». Vous pensez que si la thèse que vous présentez était la bonne, vous pensez que l'État, et le Gouvernement, et les préfets ne m'auraient pas dit, « mais Monsieur, vous arrivez aujourd'hui, qu'est-ce que vous avez fait depuis 4 ans » ? Ils ne me l'ont jamais dit. Et pourquoi ils ne me l'ont jamais dit, Paul-Félix, ça devrait vous intéresser, pourquoi ils ne me l'ont jamais dit ? Parce que moi, j'ai toujours été au rendez-vous du travail et que l'État le sait, et que ce sont eux qui n'ont pas répondu pendant 4 ans, y compris depuis novembre 2023. Et quand j'entends un nationaliste comme vous venir me faire un grief, que l'État lui-même et le Gouvernement lui-même ne me font pas, parce qu'ils savent qu'il est inexistant, je dis que les Corses apprécieront.

Vous ne me convaincrez pas, à moi, vous n'allez pas me convaincre. En revanche, au-delà de ce que je dis, il y a ce qui a été écrit.

Donc moi, je vous dis, en novembre 2023, Christelle, on travaille sur le SMO. On a la validation de principe. J'arrive le 27 mai 2024, à l'assemblée générale ordinaire de la chambre de commerce et d'industrie. Je suis invité, le préfet est invité. Le Président Dominici prend la parole. Il brosse le bilan de l'activité de la CCI et il termine son allocution en disant, « il y a urgence, nous n'avons pas de réponse sur le rattachement. Nous avons fait la proposition du SMO. L'échéance du 31 décembre 2024 arrive, elle est dans 6 mois », nous sommes en mai, « que faisons-nous ? ».

Et donc, je vais quand même vous le lire, lorsque je prends la parole, d'abord, je prends un exemple qui va vous parler, je m'adresse au préfet de Haute-Corse, c'est le préfet de Haute-Corse qui est présent. Je lui dis, « Monsieur le préfet, on est montés à Paris », mais ça au moins vous allez savoir que c'est vrai puisque vous l'avez vécu, je vais lire, « je vous parle très directement, très loyalement, et vous le savez, Monsieur le préfet, en sachant que vous écoutez, que vous notez mais également que vous nous aidez chaque fois que possible est nécessaire ». Et je donne un exemple et je cite, « nous avons été reçus au lendemain de l'ouverture du processus de Beauvau et nous avons demandé la communication de l'ensemble des chiffres », vous vous rappelez, la fiscalité, ce qu'on avait perçu, etc., et je dis au préfet, « à ce moment-là, nous étions en juin 2022 et nous avons acté ensemble un principe, celui que les services centraux de l'État devaient transmettre aux élus corses composant la délégation, l'ensemble des données fiscales et financières nous permettant de modéliser un nouveau pacte, notamment dans des domaines aussi essentiels que les retraites, le financement de la sécurité sociale, les mécanismes de santé, mais également les chiffres sur la fiscalité ». Je continue et je termine

en disant, « nous étions en juin en 2022, en juin 2022, le ministre de l'Intérieur, au nom du Gouvernement et du chef de l'État, nous a donné son accord à nous, délégation de la Corse, pour que ces chiffres nous soient communiqués sans délai ». Vous y étiez, ceux qui y étaient, se rappellent quand on a demandé le 22 mai et que Gérard Darmanin nous a dit, « oui, je vais donner instruction ».

Je dis au préfet, « nous sommes fin mai 2024, le processus a continué. J'ai écrit plus de 8 fois, non pas seulement en tant que président du Conseil exécutif, mais mandaté par l'ensemble des autres élus pour demander la communication de ces chiffres. J'ai réédité depuis lors cette demande de façon orale vis-à-vis de chacun de mes interlocuteurs, y compris au plus haut niveau de l'État. Nous n'avons pas eu le moindre chiffre à ce jour ». Ça, c'est vrai, vous le savez, nous l'avons vécu ensemble.

Je continue. Nous sommes en mai 2024, je m'adresse au préfet et je lui dis la chose suivante : « la question du rattachement, je l'intègre dans cette problématique globale. À chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai interpellé les ministres compétents en disant, le temps court et il court vite, et pour la CCI, et pour la Chambre des métiers, mais avec une acuité supplémentaire pour la CCI, dans la mesure où nous arrivons à expiration des contrats de concession, que nous ne pouvons pas, parce que nous sommes un territoire insulaire, nous retrouver en situation de vide juridique au 31 décembre 2024 ».

Donc je demande à Monsieur le préfet qui est présent et qui nous fait l'amitié et l'honneur de participer à cette assemblée générale, je lui demande d'entendre ce qui est une forme d'appel au secours sur la question des délais, pas sur la question du contenu parce que nous sommes prêts sur ces discussions et nous avons identifié ensemble, y compris les solutions de transition pour la CCI, de type SMO, ce qui va nous permettre ensuite très rapidement de concrétiser le processus de rattachement plein et entier, tel qu'acté en son principe par la loi PACTE. Mais maintenant, il faut que nous parvenions à en sortir et au-delà de l'impatience, il y a l'inquiétude, l'inquiétude des élus et aussi l'inquiétude des personnels, vous le savez surtout dans le contexte que nous avons évoqué. Donc il y a des enjeux extrêmement lourds, stratégiques pour la Corse, ports, aéroports, CCI, salariés de la CCI, avec effet miroir sur le fonctionnement global de la Collectivité de Corse. Moi, je serai heureux que l'assemblée générale d'aujourd'hui, au-delà de la bonne santé globale de l'institution, soit l'occasion peut-être, Monsieur le préfet, de donner le coup d'accélérateur décisif pour que nous puissions finaliser au plus tôt dans les semaines à venir, les solutions opérationnelles aussi bien pour la CMA que pour la CCI ».

Mes paroles sont claires, elles sont au PV. On est en mai 2024, mais vous me direz, « vous, vous parlez ».

Maintenant, je vais vous dire ce que m'a dit le préfet et comme ça, on arrêtera sur le retard qui est pris, je pense.

D'abord, il dit, « je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président », mais je vous rassure, il parle du président de la CCI ! parce que la CCI a été au rendez-vous, on l'a vu, au rendez-vous financier et également au rendez-vous stratégique, « et évidemment, grâce à votre impact, Mesdames et Messieurs les membres de la CCI, l'impact du président de la CCI, l'impact de l'ensemble des équipes que je félicite, sous l'autorité du directeur général dont vous savez toute l'estime que je lui porte au regard de sa compétence ». Je cite ce passage parce que *mezzo voce*, en arrière-plan informulé comme pour le reste, il y a le fait que peut-être certains ne voudraient pas du SMO avec quasi-régie ascendante parce qu'il y aurait une défiance vis-à-vis de la CCI, ou vis-à-vis de son président, ou vis-à-vis de ses équipes. Donc, ce que redis dit aujourd'hui, pas ici chez nous, ailleurs, pas chez nous du tout, et je vous en donne acte bien volontiers, ailleurs. Je dis ça pour que les choses soient bien claires, que l'Etat, par la voix de son représentant, a exprimé, comme toutes les institutions qui ont contrôlé l'action de la CCI, notamment dans les ports et aéroports, eh bien a exprimé sa confiance et a souligné la compétence.

Mais je viens sur la question du SMO. C'est le préfet qui parle : « j'ai également entendu le président du Conseil exécutif de Corse exprimer des craintes quant à l'avenir de la CCI de Corse. Précisément, nous en discutons tout à l'heure avec le président Gilles Simeoni. Les équipes nationales du cabinet du ministre de l'Intérieur ont encore eu des échanges ce weekend avec les équipes du président du Conseil exécutif de Corse. Moi-même, j'ai eu des échanges ce week-end et je souhaiterais vous rassurer, vous rassurer sur le fait que nous approchons, Monsieur le Président, des derniers éléments de cadrage de méthode. Quand je dis les derniers, ce ne sont pas des décisions qui vont être prises dans 6 mois » on est en mai, « ce sont des décisions qui vont être prises dans les jours qui viennent. Donc, cela devrait permettre d'aboutir rapidement, à l'image de ce que me disait le président Gilles Simeoni, à travers certainement un syndicat mixte ouvert avec quelques passages devant les instances nationales parlementaires, cette fois-ci pour valider tous les éléments ».

Le préfet continue, « nous serons au rendez-vous calendaire qui a été fixé et pour lequel nous souhaitons, de la même manière que vous, que les inquiétudes soient derrière nous.

Nous savons qu'il y aura un gros travail à effectuer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, mais enfin, considérant le travail qui a déjà été effectué et surtout la capacité de réaction que vous avez eue sur ces différents sujets, je ne doute pas que nous serons, là aussi, sur ces derniers

allers-retours, au rendez-vous. Donc, j'espère que ces éléments seront annoncés officiellement dans les jours qui viennent et Monsieur le Président », il s'adresse au président Dominici, « en lien avec Monsieur le Président Simeoni, nous reviendrons ensemble vers vous pour vous donner la teneur des tout derniers échanges, mais surtout la toute dernière validation que nous attendons de Bercy. Le schéma a été étudié, travaillé et cela va vous permettre d'arriver au terme du processus.

Je comprends donc votre crainte et je comprends, Monsieur le Président, la crainte de l'ensemble des salariés. Ces propos sont là pour les rassurer, mais ces propos sont là aussi pour dire que nous avons tout à fait conscience de la nécessité, quoi qu'il arrive au 31 décembre 2024, de voir régler la question des concessions portuaires et aéroportuaires et des transports de façon tout à fait normale pour démarrer sereinement le 1^{er} janvier 2025. Je le répète, j'espère vraiment, Monsieur le Président, que dans les tout prochains jours, nous aurons réglé définitivement le sujet ».

C'est clair ? On est le lundi 27 mai 2024. C'est clair ? Vous allez continuer à me dire que je n'ai pas travaillé et qu'on a pris du retard ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Oui.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui. Vous continuerez à le dire. Alors moi, je vais vous dire ...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Président...

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne sais pas où vous prenez... Ne me coupez pas ! Vous continuerez !

Donc, entre mai 2024 et septembre 2024, nous avons continué à travailler avec les équipes de la CCI, avec les équipes d'avocats.

J'ai eu des contacts systématiques avec le cabinet du ministre de l'Intérieur, pas moi directement.

J'ai eu le contact avec le ministre Bruno Le Maire en lui demandant de répertorier. Tout le monde était pris par les questions ayant suivi la dissolution. Nous n'avions plus d'interlocuteur à Paris.

Nous sommes arrivés en septembre, nous sommes arrivés en septembre avec un travail qui était finalisé, en tout cas pour la discussion, que j'ai transmis à la préfecture, l'avant-veille de notre session d'information de septembre 2024. Et c'est pour ça, Valérie, que je voulais qu'on ait une session information parce que je savais qu'il y avait encore du travail non seulement pour informer, mais j'étais en l'état d'une absence de réponse de la part du Gouvernement.

Nous en arrivons donc au rendez-vous de l'AG qui est une AG pour valider le vote des statuts, à l'occasion de laquelle nous n'avons jamais eu la moindre alerte, la moindre réserve et que le processus de création que nous proposons depuis novembre a été validé en son principe en nous disant, « en mai, on va avoir la validation définitive dans les tout derniers jours ». Nous avons un secrétaire général des affaires corses, pas un sous-préfet, Christelle, un secrétaire général des affaires de la Corse qui 2 minutes avant de rentrer, nous dit 3 choses.

Premièrement, « je vais exprimer le désaccord du Gouvernement ».

Deuxièmement, « il y a des réserves juridiques ». Question : quelles sont ces réserves juridiques ? « Je ne le sais pas. Je n'ai pas autorisation de communiquer sur ces points ».

Troisièmement, « mais si on ne fait pas le SMO quelle est la solution de substitution ? » « Je ne sais pas ». Quatrième point, « nous ne voulons pas du SMO parce que le SMO est une façon de contourner l'appel à concurrence ». « Le SMO est une façon de contourner l'appel à concurrence », c'est le SGAC qui parle et il le dit devant les médias. Donc ça, c'est la réponse sur ma prétendue ou notre prétendue carence.

Ensuite, un mot sur ma réaction et notre réaction.

Moi, je suis un homme de paix, Jean-Christophe Angelini. Vous m'avez même reproché de l'être trop quelquefois. Moi, je suis un homme de paix et je ne suis pas non plus, comme personne ici, un homme de capitulation, ni de renoncement et notamment sur l'essentiel, comme sur le reste d'ailleurs. Moi, avec ce qui s'est passé, quand quelqu'un arrive et dit ça et me dit « qu'on ne veut pas de votre solution » que nous avons validée pendant un an, sans jamais m'avertir, au moment où l'Assemblée générale va voter, et d'ailleurs elle votera à l'unanimité, ce qui est la solution que nous avons identifiée ensemble et qui me

dit « on ne le veut pas, on ne vous dit pas pourquoi on ne le veut pas et on ne le veut pas » à la fin, « pour une raison de principe qui est que ça permet de contourner l'appel à la concurrence », je vous dis que c'est une déclaration de guerre à la Corse.

Oui, c'est une déclaration de guerre à la Corse.

Oui, malheureusement et je continuerai à me battre pour la paix parce que je sais, mais c'est une déclaration de guerre économique et sociale, parce que si nous n'avons pas et je vous le redis, si on nous prive de la maîtrise ou qu'on envisage de nous priver de la maîtrise des ports et des aéroports, alors qu'on a donné son accord, ce qui n'est pas le cas, mais ce qui pouvait être le cas si on était restés en état de cette position. De la même façon, si demain on ne nous donne pas les moyens d'exécuter le contrat... Sur la DCT, je n'ai toujours pas de réponse. Peut-être que vous, vous en avez, vous avez des contacts, les uns et les autres, peut-être que je n'ai pas, ou pas ? Moi en tout cas, je n'ai pas de réponse, d'engagement je n'en ai pas. Je suis très inquiet et je vous dis qu'on va être dans des situations économiques et sociales qui vont nous échapper.

Sur ma réaction, moi je suis un homme de paix, mais lorsqu'on vient mandater pour reprendre la parole de l'Etat et du Gouvernement sur des dossiers qui concernent les intérêts vitaux de la Corse, je ne l'accepte pas, et les élus qui étaient présents avec moi ne l'ont pas accepté, et les salariés qui étaient présents avec moi ne l'ont pas accepté, et les femmes et les hommes qui travaillent à la CCI et sur les ports et aéroports de Corse ne l'ont pas accepté. Ils ont mis en œuvre un phénomène de grève spontanée que nous avons soutenue, y compris en sachant le coût pour notre île, le coût pour les touristes, le coût pour les entreprises, le coût pour les gens. Nous en avons tous, des gens qui nous téléphonaient, nos amis, nos cousins, nos parents, nos enfants, des gens malades. Mais il fallait le faire et j'ai tendance à penser, je vous l'ai dit, que s'ils ne l'avaient pas fait, aujourd'hui, on ne discuterait de rien ou alors, on discuterait dans d'autres circonstances et dans d'autres conditions.

Donc cette page-là, elle est derrière nous. Qu'elle y reste derrière nous, tant mieux !

Moi, je retiens ce qu'a dit Madame Vautrin et c'est la deuxième partie. Madame Vautrin, ce matin, elle a acté les principes et je la remercie, au nom du Gouvernement, au nom de l'État.

Est-ce que le chemin est fini ? Non. Pourquoi ? La question du SMO ouvert avec quasi-régie ascendante, aujourd'hui, dans ces modalités techniques, n'est pas validée par le Gouvernement. Il y a une validation de principe pour l'examiner, ça a été dit clairement, on m'a fait part d'un certain nombre de

réserves et je vous le dis aussi, j'ai dit, « mais quelles sont ces réserves ? », juridiques, pas de principe. Au moment où je parle, elles ne m'ont pas été communiquées.

Donc, ce n'est pas moi qui suis en retard. Qu'elles me soient communiquées, on va avoir une réunion. Moi, je ne veux pas réouvrir de l'inquiétude, mais je dis très tranquillement, qu'il y a des débats à avoir parce que le Gouvernement a dit « oui, il y a des réserves juridiques et on va vous les présenter dans un temps qui court ». Ce qu'a dit aussi le Gouvernement, c'est qu'il est ouvert à la discussion, sur ce point-là. Deuxièmement, qu'en toute hypothèse, il y aura une solution, discuter avec nous, et qui vous convienne, pour organiser la maîtrise par la puissance publique Corse des ports et aéroports.

La solution que privilégie aujourd'hui la ministre, elle le dit dans le journal, elle me l'a dit, c'est la solution pérenne qui implique qu'on soit d'accord sur le contenu de l'établissement public et qui implique que l'on trouve un véhicule législatif dans le climat politique que vous connaissez, au plan national, avec une forte incertitude.

Donc moi, je ne vais pas lâcher la proie pour l'ombre. Je continue à travailler avec la CCI, avec nos experts et nous attendons le rendez-vous avec le Gouvernement et ses représentants sur les questions techniques dont on ne sait pas ce qu'elles sont au moment où je parle. Et nous mobiliserons le temps nécessaire. Et puis, bien sûr, nous travaillons de façon très active aussi et en temps masqué, à la question du rattachement. Nous voulons que ce principe soit mis en œuvre de façon opérationnelle dans la concertation, dans le dialogue et dans le respect réciproque avec le Gouvernement et avec l'État. C'est le travail qui nous reste à faire.

Sur les points qui ont été soulevés. Rapidement vous dire : on a fait le rapport d'information, je vous avais dit, pour qu'on ait le temps, y compris de discuter sur les statuts, etc. Aujourd'hui, il y a des questions qui sont levées sur les statuts. Je pense qu'on ne va pas les débattre aujourd'hui. Je m'adresse à celles et ceux qui ont fait des suggestions d'amendements. On suspendra et on discutera de ça.

La procédure sur le SMO qui est la première étape, un SMO avec quasi-régie ascendante, elle suppose qu'il y a des délibérations votées en termes identiques. La CCI a voté sur le fondement des statuts qui vous avaient été communiqués. Moi, je propose qu'on vote en l'état de ces statuts-là, comme ça on va aller à la discussion la semaine prochaine avec l'État en disant « voilà, nous, aujourd'hui on a voté des statuts, en la forme identique. Ce que nous, nous avons à faire, nous l'avons fait ».

L'État va nous faire des observations, certainement, je ne sais pas ce qu'elles sont. Ces observations vont certainement imposer un retour devant vous, nécessairement. Eh oui, je vous explique pourquoi, de toute façon, on va revenir en novembre pour voter la désignation au sein du SMO dans le cadre du calendrier normal. Donc, s'il y a des observations de l'État et s'il y a des propositions à faire, on a un mois pour travailler dessus, y compris en intégrant les observations de l'État. Sur ce dossier, je veux travailler avec vous, je dirais, à livre ouvert, à condition qu'on ait une base commune. On ne peut pas faire un processus itératif où chaque fois que quelqu'un a une idée, on la prend, on la fait remonter, etc.

Donc ce que je vous propose, je réponds : sur la question de l'OTC, c'est une fragilité juridique qui a été identifiée, un certain nombre de conseils qui nous disent « pour nous, il n'y a pas de problèmes », il y en a d'autres qui disent « il y a un problème, on va voir ce que dit l'État », Paul Félix, c'est vous qui avez soulevé, on n'est pas bloqués là-dessus. On va identifier et on en discutera avec vous.

Sur la question du bureau, je me tourne vers vous, mon objectif politique, il est clair, il est qu'à partir du moment où on transfère une compétence qui est aujourd'hui exercée en propre par la Collectivité de Corse, je souhaite, qu'elle soit transférée dans des conditions sécurisées qui permettent à la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple Corse, de garder la maîtrise stratégique sur un certain nombre de points. C'est en cela, et c'est pour ça, de la même façon que, quelle que soit l'opposition et la majorité, je veux dire qu'on n'imagine pas un outil décisif de la Collectivité de Corse qui ne soit pas sous le contrôle de la Collectivité de Corse. Donc, c'est en cela qu'on a construit les statuts et qu'on en était d'accord.

La représentation large, on n'a pas organisé une représentation large au sein du SMO pour se rétracter au sein du bureau. Donc là-dessus, bien sûr que je reste ouvert à la discussion.

Et dernier mot sur les intercommunalités, toutes les intercommunalités, c'est effectivement, vous l'avez dit, la nécessité de consulter, d'associer et de permettre de recueillir l'avis, les attentes des territoires. C'est prévu, me semble-t-il, dans le comité de développement. Vous avez dit « on ne veut pas décider, on veut être associés, on veut impliquer », c'est prévu. S'il faut le renforcer, ouvert aussi à la discussion.

Donc voilà ce que je voulais vous répondre aujourd'hui. Vous aviez dit que vous n'en parleriez plus, je n'en parlerai plus. Je ne reviendrai plus sur la genèse de cette affaire. J'acte qu'on a avancé de façon significative sur les principes. Je constate avec vous qu'il reste du travail, c'est l'État et le

Gouvernement qui nous ont fixé un rendez-vous en nous disant « ne vous inquiétez pas, dans tous les cas, on va sécuriser la démarche et elle sera sécurisée ». Donc moi, je vais aller vers ce rendez-vous en vous tenant strictement informé.

Si demain l'État n'a pas d'observations à faire et qu'on va vers le SMO avec quasi-régie ascendante, on reviendra vers vous en novembre, avec une restitution des échanges techniques que nous avons eus, avec deux catégories de vote, éventuellement : le vote sur la désignation et le vote sur l'évolution éventuelle des statuts dont nous aurons eu le temps de discuter tranquillement, y compris en impliquant la CCI pour la part qui la concerne. On clôturera tout ça selon les délais qui étaient prévus et dans tous les cas, avant le 31 décembre.

Le 31 décembre, selon toute probabilité, quelle que soit la formule, a fortiori si on va vers un établissement public rattaché, comme le souhaite la ministre, il y a la CCI, il y a la Chambre des métiers. Il faut trouver une fenêtre législative. Donc, ça veut dire que ça ne sera pas d'ici le 31 décembre. Donc, on sera dans les deux cas, dans le scénario de prolongation à titre exceptionnel de quelques mois.

Un dernier mot, Paul-Félix, sur la durée. La durée principale des statuts, c'est la mise en œuvre du principe de la loi PACTE. À partir du moment où on a aujourd'hui une volonté forte du Gouvernement actuel et de l'État de dire « nous, on veut aller vers la loi PACTE », ça veut dire que la durée du syndicat transitoire, elle va être la plus réduite possible de quelques mois ou un peu plus, en fonction du calendrier législatif.

Donc, essayons de concrétiser tout ça. On a un mois pour le faire d'ici la fin du mois de novembre. Je pense qu'on peut le faire dans des conditions qui continuent de satisfaire et de sécuriser tout le monde.

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas le droit, vous parlez très bien, vous êtes très convaincant, mais n'oubliez pas quand même que la loi PACTE...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous n'avez pas à vous exprimer, Christelle ! Non, vous ne pouvez pas vous exprimer.

Mme Christelle COMBETTE

La loi PACTE, c'est 2019, ce n'est pas mai 2024.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Christelle, vous n'avez pas à vous exprimer ! Personne n'a compris ce que vous avez dit de toute manière. Voilà, je vous le dis ! Donc, c'est inutile de se comporter comme ça, ça ne sert à rien, ça ne sert à rien ! Moi, j'ai toujours donné la parole à qui la demandait. Ça, ce n'est pas possible.

Très bien, on retient, parfait.

Donc, Président, Mesdames et Messieurs, il est 13 h 55. Donc, la question qui se pose, certains, j'ai entendu parler d'amendements ? Donc est-ce qu'il va y avoir des amendements ou pas ? Là, je pose la question, il faut savoir parce que là, il faut s'organiser ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je peux répondre ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien sûr.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Si je comprends bien, on doit se revoir en novembre avec la prise en compte de certaines doléances qui sont fondamentalement politiques et en logique de représentation, entre autres l'organisation du bureau et peut-être de regarder l'écriture de la délégation.

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, je suis ouvert sur le travail de réécriture des statuts.

Ce que je veux dire, d'un point de réécriture, qui va qui va être fait dans toute hypothèse, ce rendez-vous aura lieu. Je pense que sur les propositions que vous faites plutôt que de les faire rapidement maintenant, il vaut mieux se donner le temps de travailler.

Par exemple, certains des points que vous avez soulevés ont fait l'objet d'analyses méticuleuses de la part de nos conseils croisés. Ces documents-là, je les tiens à votre disposition. De toute façon, on va revenir en

novembre, on va voir ce que va nous dire le Gouvernement et l'État sur la précision, en précisant le chemin qui nous est proposé et on réouvrira ce débat s'il est nécessaire, y compris si vous voulez avoir l'occasion de déposer ces amendements, on le fera à la session novembre, je n'ai aucun problème là-dessus. Je souhaite simplement qu'on se donne le temps de les travailler de façon approfondie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si tout le monde est prêt et qu'il n'y a pas d'amendements... Oui, Paul-Félix, autrement on fait une interruption de séance.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ma question : on prend acte ou on vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On vote, là.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Si on vote, je suis obligé de l'amender.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut écouter un peu aussi ! Moi je crois que vous n'écoutez pas surtout.

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, je vous dis la chose suivante : je n'entends bien évidemment pas limiter en quelque façon que ce soit le droit d'amendement de l'Assemblée de Corse.

Ce que je souhaite, et là-dessus, je suis clair et ferme, c'est que, y compris pour des raisons d'efficacité dans le chemin qui nous reste à parcourir pour mettre en œuvre le principe sur lequel nous sommes d'accord, j'ai un rendez-vous la semaine prochaine, je souhaite aller à ce rendez-vous avec le Gouvernement, avec l'État, avec ses experts, avec nos conseils et dire « voilà, nous avons en suite de l'assemblée générale de la CCI qui a voté à l'unanimité,

nous avons eu un vote de l'Assemblée de Corse, nous avons voté les statuts dans les formes identiques. Ces statuts vous sont présentés, dites-nous ce que sont les difficultés éventuelles », puisqu'on nous a dit qu'il y a des difficultés juridiques, etc., « dites-nous ce que sont les autres difficultés si vous voyez des difficultés » et je retournerai devant l'Assemblée de Corse. Voilà.

Je retournerai devant l'Assemblée de Corse, et à ce moment-là, je vous dis aussi publiquement, si vous choisissez aujourd'hui de présenter vos amendements, eh bien par principe et pour aller vers l'objectif que je viens d'exposer, le Conseil exécutif sera défavorable pour que nous ayons une délibération votée dans les termes identiques par la chambre de commerce et d'industrie et par l'Assemblée de Corse. Je vous dis aussi, tout aussi publiquement, que je reviendrai devant l'Assemblée de Corse avec la restitution des échanges que nous avons eus avec l'État, éventuellement en intégrant, s'il y a lieu, les éléments de l'État et en réouvrant le débat sur les amendements que vous proposez et en vous proposant que nous ayons un débat approfondi sur ces amendements et sur leur impact en amont de la session du mois de novembre. Comme ça, je pense que la position est claire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Jean Christophe, sur la question des amendements, on est d'accord ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

J'ai bien compris que vous ne souhaitiez pas qu'on rouvre le débat. Oui, bien sûr, même s'il y aurait des choses à dire.

Sur les amendements, l'histoire, elle est extrêmement simple, je prends acte de ce qui est dit. Vous l'aurez compris, que ne partageant pas tout, l'histoire est basique.

S'il y a une délibération et un vote, ce que je peux entendre, on maintiendra sur le principe nos amendements et on demandera une suspension de séance.

S'il y a une prise d'acte en attendant de voir quel sort pourrait être réservé au rapport, on en prend acte de manière unanime me semble-t-il. Si vous voulez en délibérer, il faut qu'on amende ou pas, mais nous, on veut proposer nos amendements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors, si vous voulez présenter les amendements, on est obligés de suspendre et de connaître vos amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

A quelle heure, on reprend, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Là, il est 14 heures. Dans 1 heures, à 15 heures. Vous proposez les amendements, ceux qui ne s'occupent pas des amendements en profitent pour se substantier. Suspension de séance.

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 16 heures.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sò 4 ore. Pigliate piazza pè piacè è chjamate tutti i gruppi.

Dumandu à l'assistanti di i gruppi di fà vene l'eletti pè piacè, chè no pudessimu cumpie cù stu raportu. À ringrazià vi.

Les débats vont reprendre, concernant la création des SMO.

Nous avons interrompu la séance pour que deux groupes puissent formuler leurs amendements : un groupe, Paul-Félix Benedetti est là. Pardon ? Oui. Alors nous avons reçu les amendements en bonne et due forme de « Core in fronte », 2 amendements symétriques pour chacun, je suppose, pour chacun des SMO, un pour les ports et l'autre pour les aéroports. Nous venons de recevoir aussi les amendements, mais c'est à vous de les présenter, donc on va respecter le règlement, les amendements de « Avanzemu » aussi. Mais pour « Avanzemu », je crois qu'il faut qu'on attende d'autres personnes, n'est-ce pas Madame Tiberi ? D'accord.

On va attendre deux minutes.

Je vous fais un point d'information dans l'intervalle.

Madame la Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation viendra demain après-midi à l'Assemblée de Corse.

Vous aurez une communication en ce sens dans l'après-midi avec des précisions sur l'organisation et sur l'horaire également.

Mais d'ores et déjà, il est acquis qu'il y aura une rencontre avec le président de l'exécutif et le Conseil exécutif, une rencontre avec moi-même, puis une rencontre avec les présidents de groupes.

Au moment où on se parle, j'ai plaidé également pour que nous ayons la possibilité dans chaque groupe de faire venir une autre personne. Il appartient à chaque président de groupe de voir quelle est la personne qui l'accompagne.

Par ailleurs, j'ai demandé aussi, je pense que ça peut vous intéresser... Et je disais donc, j'ai demandé également que les non-inscrits puissent participer à la réunion, en tout cas, c'est ce que je souhaiterais. On en a discuté également avec le président de l'exécutif.

Les modalités et les précisions seront apportées d'ici ce soir. Et moi, j'aimerais que l'on se cale un minimum en début d'après-midi. Alors, je ne peux pas encore vous dire l'heure parce que tout dépendra de l'heure à laquelle nous sortirons du congrès des maires.

On revient sur ces questions-là sur le plan organisationnel et je tiens à remercier les membres de la commission permanente qui, hier, ont contribué à la rédaction de la résolution où nous avons rappelé un certain nombre de principes et de règles. Je suis heureuse que la ministre ait entendu notre demande.

Est-ce que nous attendons encore d'autres représentants du groupe « Avanzemu » ? Autrement, nous commençons les amendements. Je vous rappelle qu'après ce rapport, du vote des amendements, puis du rapport final, il y aura ensuite plusieurs rapports à examiner et non des moindres, parce qu'il y a encore le REO, les flux touristiques, normalement, dans l'ordre, nous avons l'achat de flux ; ensuite nous aurons le REO, puis la modification du tableau des effectifs et l'adoption pour 2025 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales. Mais encore aussi, l'analyse du compte rendu des délégations attribuées au président et au Conseil exécutif pour 2024 et les motions. Il y a encore du travail et la journée de demain aussi est chargée. Il serait bon que le groupe « Avanzemu » nous rejoigne pour qu'on puisse débiter.

Oui, Valérie.

Mme Valérie BOZZI

J'ai posé une question et visiblement vous aviez déjà répondu. Donc, donc on va me donner l'info. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne m'exprimerai plus sur le sujet, je n'ai pas plus d'informations au moment où on se parle, donc ça ne sert à rien, nous sommes en séance plénière et publique, d'épiloguer sur le sujet. Voilà. C'était juste pour que ceux qui sont concernés puissent s'organiser en conséquence.

Je pense que nous pouvons débiter la reprise des débats concernant les SMO.

Ceux qui ont souhaité déposer des amendements, vous avez la parole. Je rappelle la règle : vous présentez votre amendement ou vos amendements. Le Conseil exécutif nous donne sa position et il peut y avoir aussi une intervention par groupe, le cas échéant. Voilà. Une par groupe et rapide, deux minutes, c'est prévu au règlement aussi, ce n'est pas 45 minutes, on ne refait pas le débat, évidemment.

Qui commence ? Paul-Félix Benedetti va présenter ses deux amendements.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, fois 2, fois. Donc, j'ai droit à parler 6 fois.

L'amendement est un amendement de principe. Je considère que lorsqu'on crée un établissement au nom de l'équité territoriale et d'un principe politique, qu'on doit le créer, si possible, à Corte qui est historiquement l'ancienne capitale de la Corse et qui aurait pu être le siège de la Collectivité territoriale, s'il n'y avait pas eu des parjures dans les votes en 1982.

Un siège social ne veut pas dire un siège administratif, ça ne veut pas dire l'endroit où s'exerce la fonction. C'est quelque chose qui a un côté symbolique et dans ce cadre-là, j'estime que c'est quelque chose à retenir même s'il n'y a ni port, ni aéroport à Corte et qu'il y a un fleuve ou deux fleuves aptes au kayak. Ça, c'est pour le premier. Donc pareil pour le deuxième de l'autre côté.

Ensuite, moi, je vous l'ai dit, je voudrais qu'il y ait un renforcement du pouvoir politique avec un conseil syndical avec des représentants en conscience, qu'ils soient là non pas pour faire des actes de présence, mais un acte de travail,

de contribution, voire de contestation et que ce soit l'organe décisionnel et fonctionnel. Je ne vois pas la place pour un bureau qui serait une antichambre et encore moins pour un comité de développement. Le développement, il doit être planifié à la Collectivité territoriale et il doit être validé par le comité syndical.

Donc, j'ai simplement fait un amendement pour demander qu'on supprime le bureau et le comité de développement, sachant qu'ensuite, dans le cadre des statuts internes d'un syndicat, on peut très bien créer des organes annexes. D'ailleurs, c'est prévu dans le défunt article 11, je crois, qui deviendra article 9, je l'espère.

Dans ces conditions, je vous fais un exposé assez simple, pourquoi la suppression complète ? Parce que c'est le seul moyen d'avoir un recentrage politique et d'éviter à ce qu'il y ait des doublons et qu'il y ait, je dirais, des chambres occultes.

C'est dans un souci de transparence, d'efficacité et de recentrage des pouvoirs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me trompe vers l'exécutif, quel est votre avis sur ces amendements ?

Le Président Gilles SIMEONI

Je vais exposer une position de principe sur la forme. Je le ferai une fois, je ne le referai pas à l'occasion des exposés suivants sur les autres amendements.

Je ne souhaite pas que nous ouvrons la discussion sur les amendements aujourd'hui, quels qu'en soient les mérites éventuels. Je souhaite que nous reportions cette discussion pour les raisons que j'ai exposées et qui sont à mon sens extrêmement importantes.

Je vous rappelle ce qu'est notre calendrier. Notre calendrier, il est aujourd'hui de soumettre au vote, et je l'espère, au vote favorable et je l'espère, au vote le plus large possible de l'Assemblée de Corse, un projet de statut, projet de statut que nous devons impérativement avoir dans une forme identique avec la chambre de commerce et d'industrie de Corse, comme d'ailleurs avec les autres établissements qui ont vocation à faire partie du syndicat mixte.

Donc pour moi aujourd'hui, admettons, je me situe dans la perspective où un amendement ou plusieurs recevraient sur le fond l'aval et l'adhésion du

Conseil exécutif, nous le validons, nous le votons, nous avons des statuts qui sont différents de ceux qui ont été votés par la chambre de commerce et d'industrie. Je considère que c'est un affaiblissement au moment où nous allons monter discuter dès la semaine prochaine avec le Gouvernement, le Gouvernement qui aura, dans la discussion que nous allons avoir, à nous faire savoir deux choses. Premièrement, quelles sont les difficultés juridiques qu'il identifie sur le montage SMO et quasi-régie ascendante. Première catégorie de discussions. Deuxième catégorie de discussion, comment allons-nous aller et selon quel calendrier, vers la solution du rattachement qui est la solution pérenne ?

Donc moi, ce que je vous propose aujourd'hui, et je le propose aux porteurs d'amendements, et je le refais, bien sûr, le droit d'amender est un droit souverain de l'Assemblée de Corse. J'ai une position de principe, je ne veux pas rentrer dans le débat de fond sur le mérite, les mérites des amendements qui sont portés. Je vais avoir une position où je demande le rejet des amendements pour que nous allions au vote et bien sûr, je sollicite un vote le plus large possible pour nous renforcer dans la cohérence de notre démarche au moment où nous allons passer dans la phase finale opérationnelle de la discussion et de la mise en œuvre avec le Gouvernement. Donc, je demande le report.

Je rappelle et je termine, que cette façon de faire, respecte pleinement les droits de l'opposition et de tous les porteurs d'amendements dans la mesure où nous pourrions aller au fond de la discussion sur chacun des amendements, y compris celles et ceux qui ont une portée ou des incidences juridiques. Certains des problèmes ont déjà été abordés, ils ont été traités par des consultations d'avocats ; d'autres sont identifiés et sont également en voie d'être traités.

Mais je pense que dans un souci également d'aller au fond des choses, il est préférable de reporter l'examen à la session du mois de novembre où nous aurons en fait à voter sur deux catégories de décisions, je vous le rappelle : celle sur certainement les statuts définitifs, si nous devons intégrer des propositions de modifications et de toute façon nous reviendrons pour évaluer vos amendements ; nous aurons également à statuer sur la désignation de celles et ceux des élus de notre Assemblée qui auront à siéger au sein du SMO, avec également des problèmes juridiques à purger définitivement : par exemple, y a-t-il ou peut-il y avoir un conflit d'intérêt à être dans telle ou telle structure, par exemple au conseil de surveillance d'Air Corsica et éventuellement de la SMO, pour que nous ayons le temps d'aborder ensemble sereinement ces problèmes et de créer la démarche la plus sécurisée possible et la plus cohérente, et la plus partageuse, j'y insiste, la plus partageuse, parce que notre objectif à toutes et à tous, c'est quand même, et de ça je veux être sûr, c'est d'aboutir et aboutir dans les délais qui sont devant nous.

Je vous dis qu'un des moyens les plus sûrs de se renforcer avant le sprint final, c'est de monter à Paris dans la discussion avec les projets de statut tels qu'ils ont été votés à l'unanimité par la chambre de commerce et d'industrie et tels qu'ils sont soumis aujourd'hui à l'Assemblée de Corse. Nous aurons le temps d'examiner les amendements et de restatuer dessus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis

Bien. Sur ces amendements est ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?
Non.

Donc, je passe la parole à Jean-Christophe Angelini pour la présentation des siens. Merci, Monsieur le Président.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

On aura l'occasion, si le débat continue, de donner un point de vue sur les amendements proposés par Paul-Félix Benedetti et son groupe. Mais vous avez dû comprendre qu'on les soutiendrait.

Quant aux nôtres, on reprend donc l'argumentaire que j'ai développé lors du débat d'orientations au nom du groupe, et aujourd'hui encore, il est relatif à la place des EPCI dans la gestion globale. Je vous épargne l'exposé des motifs.

La proposition, elle tient donc sur trois idées. Première idée, caractériser entre guillemets, les EPCI au titre des communautés d'agglomération et des COM-COM dans le préambule au titre d'un point J.

Deuxièmement, les désigner dans la liste des collectivités parties prenantes.

Troisièmement, au 10.2.1, intégrer un court paragraphe. On a choisi à dessein de l'insérer, non pas dans le volet relatif au statut au sens décisionnel, mais dans le volet fonctionnement, parce qu'en gros, l'idée ce serait simplement, comme la Chambre des territoires, ou tant d'autres instances le font très régulièrement, d'inscrire les EPCI dans les travaux du conseil de développement, dès lors qu'il est question d'un aéroport qui est dans le ressort géographique et de manière plus systématique, d'associer les EPCI dans les conseils d'exploitation sur le modèle que j'ai développé oralement un peu plus tôt.

Donc, on ne peut pas faire plus minimaliste. On ne propose pas de sièges dans le conseil de développement à part entière, pas de sièges avec voix délibérative par ailleurs, c'est simplement associer les EPCI. Je pense que le risque juridique, à adopter cet amendement, il est en l'espèce proche de zéro et qu'il n'y a pas de difficulté à faire en sorte que l'on soit un peu plus près des lieux où les débats sont organisés.

Voilà rapidement ce que je pouvais en dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Président, je pense que la réponse est identique.

M. le Président Gilles SIMEONI

Réponse identique et très brièvement pour ne pas alourdir le débat, je ne souhaite pas que ce débat sur l'amendement soit ouvert aujourd'hui pour les raisons de forme que j'ai exposées. Lorsque l'amendement sera examiné dans le cadre de nos débats du mois prochain, intégrant lesdits débats, ce qui aura été dit et proposé par le Gouvernement, nous aurons l'occasion d'échanger comme nous aurons eu l'occasion d'échanger en amont de la session dans l'intervalle qui nous sépare de la prochaine session.

Donc, contre cet amendement pour des raisons de forme que je viens d'exposer et dans un souci de renforcer notre cohérence d'ensemble à la veille d'une discussion importante à Paris.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur les amendements proposés par le groupe « Avanzemu » ?

Mme Valérie BOZZI

Madame la Présidente, juste pour ma part, je ne voterai pas d'amendements parce qu'il faut voter une délibération commune avec la CCI et parce qu'on vous a suffisamment reproché d'avoir trop traîné, je voudrais qu'aujourd'hui on avance sur une délibération qui puisse entraîner un processus de création de ce syndicat. Effectivement, ce n'est pas contre le fond des amendements qui ont été déposés, on en débattera à la session prochaine. Mais pour ma part, aujourd'hui, c'est une position de principe sur l'ensemble des amendements pour qu'on puisse avancer sur cette création.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cette précision.

D'autres interventions ? Non.

Je vais donc procéder au vote sur ces amendements. Nous examinons d'abord les amendements de « Core in fronte ».

Qui est contre l'amendement n°1 de « Core in fronte » ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc « Avanzemu » et « Core en fronte » pour.

Fà Populu Inseme CONTRE
 Un Soffiu Novu NP
 Avanzemu POUR
 Core In Fronte POUR
 Josepha GIACOMETTI PIREDDA NP
 Pierre GHIONGA CONTRE
 Charlotte TERRIGHI CONTRE
 Valérie BOZZI CONTRE

L'amendement est rejeté.

Amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Madame Giacometti, on a un doute sur votre vote, vous ne participez pas ? D'accord, non-participation, c'est pour qu'on note correctement les choses. Donc non-participation, très bien.

Fà Populu Inseme CONTRE
 Un Soffiu Novu NP
 Avanzemu POUR
 Core In Fronte POUR
 Josepha GIACOMETTI PIREDDA NP
 Pierre GHIONGA CONTRE
 Charlotte TERRIGHI CONTRE
 Valérie BOZZI CONTRE

L'amendement est rejeté.

Ensuite, amendement n° 3 présenté par le groupe « Avanzemu ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Georges Mela est pour, « Avanzemu », « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Fà Populu Inseme CONTRE
Un Soffiu Novu NP
Avanzemu POUR
Core In Fronte POUR
Pierre GHIONGA CONTRE
Charlotte TERRIGHI CONTRE
Valérie BOZZI CONTRE

L'amendement est rejeté.

Donc, les amendements sont rejetés.

Maintenant, je soumetts le rapport qui a été présenté sur les SMO. Qui est contre ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explication de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, c'est de droit. Je vous en prie, mettez votre micro, Paul-Félix.
Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explication de vote.

Ce n'est pas parce qu'on pinaille, qu'on est suspicieux ou qu'on est revanchards qu'on cherche à mettre un cadre à un système consulaire qui, historiquement, a été nébuleux.

Moi, je vous rappelle les faits divers tragiques : un président en exercice exécuté, un président, d'ailleurs qui est mon ami et l'ami de Gilles, qui a été obligé de démissionner car il n'arrivait pas à exercer un véritable pouvoir. J'ai connu et je connais, entre autres, une employée émérite, ancienne haut-fonctionnaire dans un établissement consulaire, qui cette fois est mon amie et l'ami de Jean-Christophe, qui a dû démissionner parce qu'elle ne pouvait pas exercer là son travail de manière rationnelle.

Donc, on ne parle pas d'un système qui a évolué en permanence dans la rationalité. Je vais vous parler encore plus simplement et imagé, j'ai connu des chambres consulaires qui avaient un véritable pouvoir à la Porta et à Pila-Canale et peut-être aujourd'hui dans d'autres villages qui sont tout aussi plaisants...Et je vous en parle très simplement, parce que ce sont des choses que je connais très bien.

Alors, Monsieur le Président, ne pensez pas qu'on fait ceci parce qu'on joue ou qu'on fait de la petite politique. Moi, je cherche à donner des garanties aux personnels, je cherche à donner des garanties aux Corses, je cherche à faire en sorte que ces établissements ne soient pas des centres de profit mafieux, mais des centres de profit pour les Corses et pour la Corse.

C'est pour ça que dans cette explication de vote, je tenais à vous rappeler ce préambule.

Je tiens à vous dire l'attachement que j'ai à la force publique, à la chose publique.

Je tiens à vous dire que je refuse le spectre d'une mise sous tutelle avant Noël par l'État, qui a organisé antérieurement tout ce système.

Je tiens à vous dire que le groupe « Core in Fronte » est solidaire des 1 000 salariés et qu'il les accompagnera quoi qu'il arrive, et nous étions avec vous pour soutenir leur action syndicale et pour s'insurger contre un dictat potentiel de l'État.

Aussi, avec ces explications assez simples, compréhensibles de tous, je vous le dis, nous voterons. Mais j'attends que la prise en compte de notre demande soit efficiente et forte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous allons maintenant passer au vote sur ce rapport.

Jean-Christophe Angelini, explication de vote, je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

On a beaucoup parlé, lors du débat d'orientations, des options choisies par les différentes sensibilités. La nôtre, me semble-t-il, a pu transparaître de manière claire.

Le Président du Conseil exécutif comprendra aisément que je n'ai pas apprécié, je dirais, le fond et le ton de l'intervention. Moi, je ne suis pas SGAC, quand je m'exprime dans l'hémicycle de l'Assemblée, je le fais en tant qu'élu de la Corse, et qui plus est nationaliste. Donc je pense qu'on peut le faire sans qu'on soit de part et d'autre à la limite de l'invective. À mon avis, ça n'a pas d'intérêt.

Je le dis très tranquillement et sans acrimonie, avec beaucoup de respect pour les gens et pour les idées qui sont portées. On doit pouvoir être dans un débat serein, même si les options sont différentes et même si je maintiens point par point, comme vous-même j'imagine, ma position, les lectures sont aux antipodes les unes des autres.

Moi, j'ai une lecture des 3 ou 4 années passées, je la maintiens. Le Conseil exécutif en a une autre. On peut les maintenir sans s'accuser de révisionnisme ou de collaboration.

Deuxièmement, dans le fond, ça crée quand même un problème de confiance. La dernière fois, vous nous proposez un débat d'orientations sans vote. Aujourd'hui, vous nous proposez un vote sans amendements. Après-demain, un vote dont vous nous disiez qu'il va d'ores et déjà être appelé à évoluer.

Cette Assemblée, elle est souveraine, vous l'avez dit. Moi, je ne comprends pas l'intérêt d'aller sur 3 débats distincts, mais on ne va pas ouvrir le fond maintenant, concernant cette question.

J'entends qu'il faille prendre en compte ce qui va être dit, pas de difficulté. Mais j'avoue être perplexe quant à la méthode.

Ceci étant dit, on va laisser le jeu ouvert, on ne va pas préjuger des résultats, on va accompagner la démarche et on va voter le rapport. Mais je le dis très tranquillement, y compris à l'aune des explications qui ont été données au terme du débat par le Président de l'Exécutif, il y a un gros problème de confiance. Très sereinement, il y a un gros problème de vision. Et je ne voudrais pas que l'avenir, y compris très proche, ressemble au passé.

Donc on votera, parce qu'il faut bien passer à l'acte et formaliser un engagement, mais on ne votera pas en soutien au seul Conseil exécutif, c'est très clair.

On votera, parce qu'il y a 1 000 familles ou un peu plus.

On votera, parce qu'il y a des enjeux hyper-stratégiques.

On votera, parce qu'on a été avec tout le monde ici de ceux qui ont dit très tôt qu'il n'était pas question que les infrastructures vitales pour l'île soient privatisées ou accaparées par un certain nombre d'intérêts.

On votera, parce qu'on pense qu'il faut aujourd'hui aller plus loin et cheminer effectivement vers la loi, pas simplement pour les ports et aéroports, mais pour finir d'éclaircir le paysage institutionnel de l'île, au plan politique bien sûr, mais également au plan économique et c'est tout aussi important.

Je vous remercie.

M. Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, Madame la Présidente, avec votre autorisation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne me rappelle plus ce qu'est la procédure, est-ce que le Conseil exécutif est autorisé à répondre aux explications de vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous vous exprimez lorsque vous voulez, Monsieur le Président, et quel que soit le président et quelles que soient les mandatures.

Oui, vous pouvez vous exprimer.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous m'y autorisez, je voudrais dire deux mots.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous y autorise, oui.

Il y a deux minutes par groupe et il y a des explications de vote. Et ce furent des explications de vote.

Il n'y a aucun souci, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai entendu ce qu'a dit Paul-Félix Benedetti, l'histoire douloureuse de la CCI et de la Corse, nous l'avons tous en tête, mais je ne pense pas que ce soit l'objet ni du vote, ni même de celui de vos amendements. Mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Pour répondre à Jean-Christophe Angelini, j'avais compris avant aujourd'hui que vous aviez un problème de confiance avec moi. Mais ceci étant, j'aimerais redire de façon très, très claire, nous ne sommes pas seuls la CCI et nous dans le jeu qui va conduire à la prise de décision et qui doit conduire à une prise de décision qui met en forme de façon opérationnelle et satisfaisante le principe sur lequel nous sommes d'accord.

Au moment où je parle, ce n'est pas de mon fait, vous le savez, il y a des éléments que je ne possède pas. Je vais rencontrer la ministre, les services probablement de la Direction générale des collectivités locales et en cette occasion, la ministre et les services de l'État vont, premièrement, nous exposer les difficultés qu'ils voient au système de SMO et de quasi-régie ascendante ; deuxièmement, nous exposer la façon dont ils voient la mise en œuvre du principe de rattachement en son contenu comme en ses modalités, y compris, si j'en crois la presse de ce matin, dans un délai qui peut être de 6 mois.

Donc moi, je pense que c'est parfaitement et profondément respecter votre Assemblée que de dire que de toute façon, nous allons revenir ici, y compris peut-être pour modifier totalement, si demain il y a un accord total sur le SMO avec quasi-régie ascendante, s'il y a des modifications à faire à la marge dans les statuts et que l'État nous a convaincus de les faire, eh bien on les fera. S'il faut faire valider un principe de rattachement dans les 5 mois ou dans les 6 mois, selon des modalités et des principes, je pense que c'est important qu'on le fasse aussi. Et en cette occasion-là, nous aurons l'occasion, y compris si nécessaire, d'intégrer des demandes de la part du Gouvernement et d'intégrer également l'examen de vos amendements et les réponses que l'Assemblée de Corse décidera d'y donner, et le Conseil exécutif aussi.

Donc je crois qu'on est sur une démarche qui est certes contrainte par le temps, nous le savons, mais qui est logique, politiquement fondée, qui doit nous permettre de sortir ce soir renforcés dans les objectifs fondamentaux qui sont les nôtres, et au-delà de nos désaccords.

Moi, dans cette affaire, il y a un cap et un objectif : la maîtrise par la puissance publique corse des ports et des aéroports ; l'expertise de la CCI dans le domaine de la gestion, et notamment l'expertise de ses cadres, de ses dirigeants, mais également de ses salariés qui sont au nombre, vous l'avez dit, de

plus de 1 000. Et nous avons 2 mois pour concrétiser le principe que nous avons acté.

Et je vous dis que sortir ce soir avec un vote clair à nouveau et sur les statuts, et sur notre volonté, et sur notre disponibilité pour le dialogue avec l'État pour que les choses se fassent dans de bonnes conditions, ce n'est pas servir l'intérêt du Conseil exécutif, c'est servir l'intérêt de la Corse, des salariés de la CCI et de tous les Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc nous allons passer au vote.

Qui est contre la création des 2 SMO ?

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Déport de M. Antoine POLI)

Bien, merci. Nous allons maintenant passer au rapport suivant, qui concerne les achats de flux.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Je ne participerai pas au vote et au débat sur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On note le déport de Mme Casanova-Servas.

C'est Madame Bastiani, Présidente de l'ATC, qui va nous présenter le rapport.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 267 : Rinforzu, allarghera è annualisazione di i ligami aeri à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi

Rapport n° 267 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais aussi remercier le Président du Conseil exécutif parce que, après avoir beaucoup travaillé sur la création du syndicat mixte ouvert et puis après avoir été auprès des chambres consulaires, de leurs élus et des personnels, et afin que nous puissions aussi conserver la gestion de nos ports et aéroports, avec ce rapport qu'il me permet de présenter aujourd'hui, ce rapport sur le renforcement, l'élargissement et l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux va permettre à la Corse et aux Corses de pouvoir continuer à faire vivre, voire mieux vivre ces infrastructures aéroportuaires.

Mais je sais que la Corse nous entend et au-delà de la Corse, d'autres nous entendent et personne n'est dupe sur la volonté de travail et la force que nous mettons à faire passer notre travail et les rapports dans cette Assemblée.

Donc une importance du tourisme dans l'économie corse, une importance du tourisme dans cette économie qui est avérée, puisque le tourisme pèse 39 % du PIB, ce sont les chiffres de l'INSEE 2021, mais qui sont basés donc sur 2017, contre 7,5 % sur le plan national.

La région PACA se situe derrière la Corse avec 11 % de son PIB issus du tourisme.

La sécurisation et le développement de l'industrie touristique constituent évidemment des axes partagés par l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels de l'île.

Dans ce cadre, un projet de renforcement visant à l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux a été présenté en mai dernier dans cette Assemblée de Corse et a été adopté à l'unanimité.

L'engagement de l'ensemble des forces politiques de l'Assemblée de Corse reflète l'importance stratégique que revêt ce projet pour l'avenir économique de la Corse. Il convient de souligner qu'il a été porté par une mobilisation sans précédent des acteurs publics et privés de l'île et mis en œuvre en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et les professionnels du tourisme.

De plus, ce dispositif s'inscrit pleinement dans la vision portée par l'Exécutif de la Collectivité de Corse, avec l'objectif affirmé de renforcer la compétitivité touristique, en conformité avec l'orientation stratégique n° 5 du PADDUC qui vise à établir un modèle de tourisme durable, fondé sur l'identité corse et largement réparti sur l'année et l'ensemble des territoires.

Notre projet consiste à conclure des contrats avec les compagnies aériennes qui s'engageraient à offrir et à exploiter à l'année, à leurs risques et périls, un service de transport aérien régulier entre des aéroports situés dans les zones françaises et européennes et les 4 aéroports de Corse.

Le programme monte en puissance de la première à la 4ème année et nous allons avoir des lignes domestiques et européennes qui ont été ciblées parmi celles qui détenaient le plus de potentiel.

Pour les lignes domestiques, nous avons Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg vers les 4 aéroports de Corse. Et pour les lignes internationales, nous avons Londres, Bruxelles, Francfort ou Munich, Genève, Milan et Rome vers tous nos aéroports.

Le rapport qui est présenté aujourd'hui vise à confirmer, d'une part, la viabilité du projet et, d'autre part, les bénéfices pour l'économie de l'île.

Les documents joints en annexe sont constitués d'études qui ont été réalisées par la CCI et par l'ATC et qui démontrent tout l'intérêt et même la nécessité de mettre en œuvre ce dispositif qui est un dispositif innovant.

En effet, le contexte actuel est assez préoccupant. La concurrence exacerbée des autres destinations méditerranéennes moins coûteuses, le désengagement des compagnies low cost au profit d'autres territoires qui, eux, voient le nombre de sièges offerts s'accroître sensiblement, imposent à la Corse une réaction rapide et ferme.

Pour illustrer mon propos, je rappelle que les compagnies low cost pèsent plus de 30 % du trafic aérien et qu'elles ont diminué le nombre de sièges offerts vers la Corse de 25 % entre 2022 et 2024. Et dans le même temps, entre

2023 et 2024, elles augmentaient le volume de sièges en direction de la Sardaigne de plus de 13,6 % et en direction de la Sicile de plus de 12,9 %.

L'annualisation des lignes aériennes joue un rôle-clé dans la stratégie de déconcentration temporelle avec l'objectif de positionner la Corse comme une destination attractive au printemps et en automne. Cette stratégie donne de bons résultats, mais est obérée par une connexion aérienne très défaillante en dehors de la haute-saison. Le nombre de sièges offerts vers la Corse en dehors de la DSP, durant la période d'octobre 2023 à juin 2024, se montait à 490 000, dont 146 000 à partir de l'Europe et 344 pour les liaisons domestiques.

Et par comparaison, durant la même période, on peut voir qu'un seul aéroport sicilien, comme celui de Catane, offrait près de 1,79 millions de sièges à partir de l'Europe, sans que nous comptions les sièges à partir d'Italie. Et on peut prendre aussi comme exemple l'aéroport l'Olbia, en Sardaigne, qui offrait 379 000 sièges. Donc, ça veut dire davantage que les 4 aéroports corses réunis.

L'impact économique de ce dispositif, prévu pour une durée de 4 ans, se monte à environ 200 M€ par an, selon notre estimation.

Les simulations réalisées par l'Observatoire de l'ATC démontrent des retombées économiques et fiscales qui correspondent à environ 2 points de PIB par an. En outre, il permettra, nous l'espérons, la création d'emplois pérenne dans le secteur de l'hôtellerie restauration et dans le secteur des services.

Sur la question juridique, on pourra la développer aussi avec le président. Le dossier est en cours d'instruction avec la Direction générale de l'aviation civile et tous les éléments complémentaires demandés ont été transmis par les services.

Cette instruction vise à accompagner les services de la Collectivité de Corse et de l'Agence du tourisme de la Corse pour permettre une opérationnalisation à la suite de la mise en concurrence. En effet, la notification des contrats ne pourra se faire qu'à la suite du quitus de la DGCA. Mais toutefois, la mise en concurrence aux fins de solliciter le marché sur ce dispositif, sans préjudice de l'instruction parallèle DGAC, sera opérée dès adoption de la délibération présentée en Assemblée de Corse, donc maintenant, ce jour.

Alors nous l'avons bien compris, l'objectif est de sécuriser et renforcer la desserte aérienne, l'objectif est de garantir une notification des résultats de la commande publique avant la saison 2025.

Nous l'avons bien compris, ce dispositif d'achat de flux permet d'ouvrir des lignes nationales et internationales à destination de la Corse, avec des lignes qui seront directes toute l'année, à destination de tous nos aéroports, nous permettant ainsi de moduler le tourisme selon nos ambitions politiques, plutôt que de laisser le tourisme se développer de manière sauvage et incontrôlée.

Alors aujourd'hui, nous y sommes et nous pouvons dire que ce dossier innovant marquera sans aucun doute une étape cruciale dans la modernisation de la desserte aérienne de la Corse.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc, il y a une prise d'acte du rapport par le CESEC, qui vous a été transmis.

Il y a également un avis de la commission des finances. Je ne vois pas l'avis de la CDENATE, mais ils vont s'exprimer.

Allez-y. Alors la CDENATE, puis la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte », et de Madame Giacometti-Piredda, non-inscrite.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Monsieur Savelli donc, pour la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La parole maintenant est à qui veut la prendre, et je précise qu'il n'y a pas doublement des temps de parole. Donc c'est les temps normaux, habituels.

Qui souhaite s'exprimer ? Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Du coup, ça nous fait combien de temps de parole ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Comme d'habitude.

Mme Christelle COMBETTE

C'est-à-dire ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

15 minutes au total.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Au mois de mai dernier, c'était donc il y a 6 mois, vous nous présentiez ce même rapport pour un vote de principe dont l'objectif, que nous partageons dans son fondement, est l'accroissement de la fréquentation annualisée de l'île.

La Corse, par ses atouts patrimoniaux, naturels, culinaires et identitaires mérite en effet, comme de nombreuses îles voisines ou plus lointaines, d'être visitée tout au long de l'année pour soutenir notamment son développement économique.

Sur ce fondement, nous avons salué cette démarche qui témoigne du fait que la CDC est favorable à reconnaître l'importance d'un développement touristique annualisé et durable pour la Corse.

En revanche, nous avons émis quelques réserves qui, malheureusement restent les mêmes aujourd'hui, voire se sont accentuées, notamment avec le temps qui a passé !

La nature du dispositif présenté reste contestable. Aucune étude économique sensée n'est venue renchérir votre rapport et en démontrer la pertinence. Vos éléments de motivation restent superficiels. Et s'agissant de la faisabilité juridique, qu'en est-il de la validation de la DGAC ? Si ce n'est la réponse que vous venez de nous faire dans la présentation de votre rapport, en disant que le dossier est à l'instruction, lorsque l'on connaît le temps que mettent l'instruction des dossiers.

En effet, en premier lieu, pour justifier le choix de ce dispositif d'achat public de flux aériens, vous prétextez le désengagement progressif des low cost depuis 2018, qui s'est accéléré entre 2023 et 2024, et qu'il conviendrait de compenser.

Cependant, à aucun moment vous n'expliquez les raisons identifiées de ce désengagement ? Il conviendrait peut-être de s'en préoccuper pour affiner votre analyse, identifier les besoins et trouver les solutions adéquates.

De plus, suite à une étude de benchmarking avec d'autres îles méditerranéennes, la CDC dresse le constat du déficit d'offres de sièges dont pâtit la Corse par rapport à d'autres destinations.

A titre d'exemple, en 2024, la Corse dispose d'une offre annuelle de sièges de 5,1 millions contre 11,3 en Sardaigne, soit plus du double.

Nous devrions comprendre pourquoi une telle différence, surtout si l'on rajoute à ce constat l'étude du différentiel de part assumée au titre de la continuité territoriale pour chaque destination.

La Sardaigne génère moins de la moitié de son offre via la continuité territoriale, 48 %, alors que cela représente 60 % pour la Corse.

Cela signifie donc que la CDC prévoit de subventionner deux fois l'attractivité de la Corse ? C'est totalement incompréhensible, de notre point de vue, eu égard au fait qu'en termes d'atouts de destination, nous n'avons rien à envier à nos concurrents.

C'est donc bien notre modèle économique qui pêche. Et la responsabilité incombe bien sûr au premier chef aux décideurs en matière de politique économique. Ils sont à l'origine de cette absence totale de compétitivité et d'attractivité qui nuit à l'économie de notre île.

Madame la Conseillère exécutive,

Nous vous avons demandé une étude économique permettant d'évaluer la pertinence du recours ou pas à de l'achat public de flux. A ce stade, les éléments que vous nous communiquez ne nous permettent de tirer aucun enseignement analytique à ce stade.

En effet, si nous vous rejoignons dans le triste constat du déficit d'offre de sièges dont souffre notre île depuis des années, comparativement à ses voisins, qui explique à la fois sa fréquentation inférieure à celle de ses concurrents et l'effet pervers sur les tarifs aériens, vous ne traitez à aucun moment l'identification et les causes de ce déficit.

En effet, le retrait des low cost n'est aucunement une cause, il est plutôt selon nous une conséquence puisque leur désengagement a forcément un motif commercial !

Lequel ?

Nos aéroports sont-ils trop chers ?

Quels sont les montants des taxes aéroportuaires des destinations concurrentes ? Là encore, je vais vous reparler de la modulation de la taxe des transports que notre groupe appelle de ses vœux depuis plusieurs années, et qui nous permettrait de redevenir compétitifs sans pour autant générer de discrimination. La modulation, telle que nous vous la proposons est une mesure simple, non-coûteuse et efficace commercialement, en modulant en fonction des saisons IATA.

Sans compter que nous risquons fortement d'être confrontés à la fameuse taxe de solidarité sur les billets d'avion, censée financer les investissements ferroviaires, ce qui ne nous profitera pas puisque c'est fait dans une logique d'intermodalité qui ne concerne pas la Corse, étant donné que l'insularité fait qu'on ne peut pas remplacer l'avion et le bateau par le train pour traverser la mer...

Vous érigez donc en solution miracle le recours à l'achat public de flux, pourquoi ?

Outre le fait que nous comprenons aisément que ce dispositif vous permettra de gonfler artificiellement vos recettes à venir, vous ne nous précisez jamais en quoi ce dispositif, non validé juridiquement à ce jour, vous paraît préférentiel à une politique classique d'incitation à l'ouverture ou au développement de nouvelles lignes ?

Nous vous encourageons également à faire le choix de conforter notre compagnie régionale pour renforcer sa politique commerciale et le déploiement de sa desserte plutôt que de subventionner des compagnies extérieures ?

D'ailleurs, votre étude ne dit pas non plus quels sont les modèles pratiqués par les destinations comparées, pour que celles-ci soient toutes en capacité d'avoir une offre annuelle de sièges très largement supérieure à celle de notre île.

Pratiquent-elles l'achat public de flux ? Ou ont-elles une politique de l'offre et de marketing de destination efficace incitant les compagnies à prolonger ou multiplier leur desserte ?

Reste la dimension budgétaire. Il était question de mobiliser 2,5 M€ financés à hauteur de 2 M€ par l'augmentation des recettes issues de la taxe de transport. Et là encore, une inscription de 7 M€ qui nous surprend.

Un dernier point, Madame la Conseillère. Lors de sa présentation initiale, ce rapport aurait dû être soumis au vote de l'Assemblée de Corse en juillet pour une prise d'effet à la saison 2025. Personne dans cet hémicycle, n'ignore, et sûrement pas vous, les délais incompressibles des marchés publics. Mais mon collègue, Jean-Michel SAVELLI, va développer sur le sujet.

6 dessertes européennes et 4 nationales, donc 36 lots.

Jamais votre projet ne sera effectif pour la saison prochaine. Seules les compagnies à fort potentiel commercial pourraient éventuellement être réactives, alors même que tous les acteurs publics et privés travaillent sur un début de saison à partir du mois de mars.

Les professionnels du monde économique vous en remercieront !

Je laisse la parole à mon collègue.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors attendez, je ne vous ai pas encore donné la parole, excusez-moi.

Je voulais juste préciser que j'écoutais en langue corse, quand vous parlez en langue corse, c'est génial. C'est très bien, donc je vous invite tous à

écouter. C'est fantastique d'entendre Christelle Combette en langue corse, c'est super.

Donc Jean-Michel Savelli, il vous reste 3 minutes. V'arresta 3 minuti.

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vais faire le nécessaire.

Christelle a été assez exhaustive. Je voudrais revenir simplement sur des éléments qui n'ont pas été forcément suffisamment soulignés, mais pour cause, c'est pour ça qu'on s'est mis d'accord avec Christelle là-dessus.

Simplement, ce dispositif, Madame la Présidente, c'est sûr, il a été créé dans un contexte particulier de désengagement des low cost. Alors c'est quand même énorme, 25 % en 4 ans, dont 8 % en 2024. Je trouve que c'est presque inquiétant et effectivement, il faudra en connaître la cause.

Le contexte de ce rapport qui nous a été présenté au printemps dernier, effectivement, il était dans ce cadre-là, mais aussi il y avait un élément, qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il se situait aussi dans le cadre, en tout cas concomitant quasiment, avec un recours gracieux qui a été effectué par le préfet de Corse concernant donc l'attribution de certains lots de la DSP aérienne.

Alors, la compagnie, bien sûr, je ne la citerai pas, peu importe. En tout cas, ce qui est certain, c'est que sur les lots qui sont proposés, notamment les aéroports continentaux qui sont proposés, il y a donc en fait, je les cite, donc c'est Nantes, Bordeaux, Toulouse et Strasbourg, qui sont 4 hubs, en tout cas bases, de la compagnie qui n'avait pas été retenue et qui était l'objet de ce recours gracieux.

Donc moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que d'une part, il y a un risque de contentieux qui n'est quand même pas négligeable du point de vue justement de ce contexte un peu particulier, et je pense qu'à un moment donné, ça va être un petit peu compliqué de dire que sur chacun des lots, je ne sais pas combien il y en a, je ne sais pas si c'est 10 ou 10 x 4, on est plutôt de l'ordre de 10x4.

Donc, si j'ai bien compris, il y aura des appels d'offres lot par lot, en gros, si j'ai compris, ligne par ligne, de 40 lots à peu près ? 36 exactement. Et ensuite, ce sont des lignes qui sont, il faut le dire c'est important, qui sont déjà opérées par 3 ou 4 compagnies.

Donc cet appel d'offres va consister à quoi ? A choisir parmi ces 4 compagnies qui opèrent déjà, une parmi tant d'autres, en lui offrant un avantage concurrentiel qui consiste en fait au préachat des flux.

Donc la DGAC, c'est une chose, mais je pense que la DGCCRF, je pense que si vous lui expliquez un petit peu ça, je ne suis pas certain qu'elle vous donnera le feu vert – c'est le premier point - parce que vous créez une distorsion de concurrence, vous intervenez sur un marché qui s'équilibre tout seul, où la concurrence joue son rôle naturel. Et vous vous ingérez dans ce micro-modèle économique pour le déstabiliser avec 2 effets : des risques de contentieux, et l'autre risque, c'est que ceux qui ne sont pas retenus, c'est-à-dire les 3 sur 4, se désengagent également. Et qu'ainsi, on continue à creuser le trou du désengagement. Ce sont les deux premiers points.

Troisième point, les modalités de ces appels d'offres ne sont pas du tout détaillées dans votre rapport. Il n'y a pas de cahier des charges, il n'y a pas de grille d'analyse des offres.

Je vous rappelle que le recours gracieux qui a été fait par la préfecture de Corse a été lié à un problème d'étoiles, on ne va pas revenir sur les étoiles, c'était quasiment scandaleux, j'ose le mot.

Ensuite, on ne connaît pas le mode de désignation, on n'a pas de grille d'analyse, on ne sait pas. Et ensuite, on ne sait pas si du coup, comme la CDSP n'est pas concernée, on ne sait pas s'il y aura une commission d'appel d'offres ad hoc qui sera créée.

Donc nous, ce qu'on souhaite, pour éviter tout contentieux et toute confusion de genre, nous on souhaiterait qu'il y ait une CAO ad hoc qui soit créée pour ce projet en particulier et qu'elle soit mise à disposition de tous les groupes, de manière à ce que chacun puisse donner son avis de manière un peu plus collaborative que ce que ça avait été à l'époque de la DSP aérienne.

Et j'en finis. En conclusion, qu'est-ce qu'on peut dire ? En tout cas, ce que j'ai envie de dire, c'est qu'on est en train de donner 7 M€, de payer 7 M€ pour compenser un désengagement pour diverses raisons des low cost, c'est le cas, sans avoir aucune garantie ni des contentieux qui sont encourus et de l'efficacité commerciale au bout du compte.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je lis dans le rapport donc que la DGAC a été rencontrée 3 fois, qu'au terme de la 3^{ème} rencontre, elle a remis une réponse. Dans le document, il est noté qu'il y aurait une réponse le 20 août. On n'a pas le document, mais on suppose qu'il y a un avis très mitigé, puisque dans le corps de la délibération, elle est faite sous réserve d'un avis de la DGAC et dans l'exposé, il est mentionné de manière honnête qu'il n'est pas acquis au moment où on en parle aujourd'hui et où on va voter un principe, donc ça laisse supposer qu'il y a des problèmes. Alors, la transparence aurait été de mettre le courrier de la DGAC pour qu'on ait une information complète et qu'on se pose moins de questions.

Sur le fond, on va essayer, je dis bien « essayer », d'acheter 200 000 passages, mais qui ne sont jamais que les 10 % de perte constatés de manière récurrente depuis 2 années successives. 20 %, il y a 2 ans et -7 % présumés cette année qui n'est pas encore finie. Ça veut dire qu'on est en train d'essayer de combler, je dirais, quelque chose qui devient une crise de destination.

Donc, la logique, au-delà de se poser la question, si en rajoutant quelques euros sur le prix d'un billet, on peut convaincre des personnes de venir et surtout des compagnies de programmer et de mettre en vente la destination Corse, mais la principale question qu'on doit se poser, c'est comment on en arrive là et pourquoi on ne crée pas nous-mêmes un outil de destination, indépendamment des logiques de continuité territoriale ?

Pourquoi la compagnie CCM ne se doterait pas d'une flotte commerciale extra continuité territoriale, avec une comptabilité séparée, avec un système à part et avec une capacité à répondre aux attentes et aux besoins de destination de la Corse ? Au vu du déclin de l'offre Corse et probablement du désintérêt de la Corse, peut-être qu'on ne répond plus à des critères de marché. Le soleil, la mer et la montagne ne suffisent plus aujourd'hui. Une destination, il faut que ce soit un lieu qui soit tout aussi agréable que ludique, avec un niveau d'accueil et de prestations qui soit équivalent au moins à celui des autres destinations.

Moi, quand je vois qu'un tout petit pays comme Malte fait rentrer sur 1/5^{ème} de la Corse 6 millions de personnes par vols aériens, que toutes les autres petites îles dépassent largement la Corse sans qu'il y ait d'aides substantielles ou consubstantielles, c'est quelque part, dans la planification stratégique, et je ne dis pas que ce soit forcément le problème de la chose publique, parce que là on parle aussi d'attrait, d'économie, de capacités d'accueil, de capacités qu'ont les professionnels de l'hôtellerie et du tourisme à se mettre au niveau. Et après peut-être de contourner le système touristique parasitaire qui fait qu'aujourd'hui la destination corse, elle est globalement bradée.

Alors, moi, je suis assez sceptique aujourd'hui sur les bienfaits de la mesure, parce qu'elle va au mieux permettre de compenser les pertes. Elle ne va pas créer un dynamisme nouveau, elle ne va pas créer l'étalement de la saison. Elle va essayer de maintenir un flux d'activité qui soit peut-être comparable à celui qu'on avait en 2022 et en 2021, qui est une année exceptionnelle post-COVID.

Donc moi, j'attends par contre qu'on ait une réflexion stratégique, sur quelle flotte aérienne pour la Corse.

Est-ce qu'on va attendre désespérément que des mécènes viennent, que des compagnies affairistes trouvent du profit et viennent, ou que nous-mêmes choissions de planifier une destination corse sur de la basse saison, avec un système économique qui s'adaptera aux règles du marché libéral, mais qui aura la capacité à tout moment de répondre à un créneau météo favorable, à un été indien qui peut venir sur un mois de novembre ? On peut faire, à la volée, des offres promotionnelles, tout simplement parce qu'on a une base météo à 12 jours qui permet de le planifier. C'est comme ça que font tous les autres pays qui sont des destinations d'opportunités.

Les Canaries, de temps en temps, quand ils savent qu'il y a un phénomène anticyclonique et qu'ils vont avoir un cycle de beau temps sur 2 ou 3 semaines, eh bien ils balancent des offres promotionnelles.

Nous, on est incapable, même de penser qu'on peut le faire exclusivement en fonction de la météo. C'est pour ça qu'on a un gros retard et je pense que là, c'est une mesure qui est un petit pansement sur une très grosse blessure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Joseph Savelli, pour « Fà populu in seme ».

M. Joseph SAVELLI

On raisonne un petit peu comme si on était dans une crise de destination et que la crise de destination conduisait à ce que on ait une insuffisance de sièges.

En fait, c'est l'inverse. Pour qu'une destination, elle soit attractive, il faut qu'on aligne le maximum de capacités. Et pour aligner le maximum de capacités, il faut qu'on agisse sur l'offre.

Et aujourd'hui, ce rapport propose concrètement d'agir sur l'offre. Alors pas comme vous le souhaitez, par une modulation de la taxe de transport, par un autre biais qui n'est pas celui que vous défendez aujourd'hui, mais qui a le mérite quand même d'exister, qui a le mérite aujourd'hui d'être présenté, de s'insérer dans un calendrier de travail. On est sur un rapport intermédiaire sur lequel je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rentrer dans la technique de ce que doit contenir ou non l'appel d'offres.

L'idée c'est de dire : voilà, on constate qu'on a une faiblesse de l'offre. On voit que d'autres destinations arrivent à capter les flux, pour quelles raisons ? Certainement parce que les autres destinations ont une politique agressive et incitative vis-à-vis des compagnies. Et aujourd'hui, comme nous n'avons pas fait le choix d'une modulation de la taxe et que pour le coup, nous l'assumons puisque politiquement nous présentons ce rapport, il nous semble que pour permettre un étalement de la saison et pour qu'on puisse aligner des capacités en dehors des pics de demandes naturels, il nous semble plutôt vertueux que de présenter cette solution aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas être une destination dans le monde du tourisme, si on n'a pas de capacités, si on n'a pas d'offres de sièges.

Ce n'est pas la demande qui va créer l'offre, c'est l'offre qui crée la demande, parce qu'il faut que la destination soit accessible, accessible tout le temps et il faut donc aligner des capacités en sièges. Aligner des capacités en siège, c'est aujourd'hui concrètement ce que l'on propose.

Il nous semble, avec des éléments analytiques, d'ailleurs on nous dit qu'il y a une absence d'éléments analytiques, mais il y a quand même un certain nombre d'éléments qui sont chiffrés, qui sont même repris dans ce que vous nous opposez quand il s'agit de dire que, effectivement, il y a un décrochage de la destination en matière d'offres. Ça c'est factuel, c'est fourni par les données du rapport.

Donc moi, aujourd'hui., je trouve que c'est plutôt une solution qui est novatrice, qui a fait l'objet de discussions, certainement qui doit faire encore l'objet à mon avis d'un certain nombre d'éclaircissements et notamment avec la DGAC. Mais nous, sur le plan politique, on assume de dire que c'est une mesure qui nous semble participer à la vision que l'on se fait d'une destination qui ne dépende pas que d'un pic saisonnier, où là effectivement c'est facile pour un low cost de venir quand il y a de la demande.

Là aujourd'hui, on est en train de parler d'une situation où il n'y a pas de demandes et où on dit c'est l'offre qui va créer la demande.

Donc aujourd'hui, tout ce qu'on nous propose de faire, c'est : créons l'offre qui va susciter la demande et on le fait, en plus on le dit, il va y avoir des recettes qui vont être directes et des recettes qui sont, on l'espère, induites puisqu'effectivement le tourisme c'est une part importante de l'économie.

Mais voilà, j'avais l'impression qu'on nous faisait le reproche, pas de la procrastination, mais en tout cas le délai long. Alors effectivement, le délai long, on le voit, il y a eu un certain nombre d'échanges. S'il y a eu un délai, c'est parce qu'effectivement, il y a des autorités, il y a un certain nombre de cadres réglementaires à respecter... Ça se projette.

Surtout, c'est un rapport qui nous permet d'imaginer un étalement de la saison et de sortir aussi du prisme uniquement français, c'est-à-dire qu'on le voit aujourd'hui, il faut qu'on sorte d'une dépendance à un seul marché, parce que, quand on est dépendant d'un seul marché, effectivement, on peut passer de mode. Il peut y avoir des destinations qui sont mieux positionnées en matière de prix. Et aujourd'hui, se dire qu'on va essayer de développer l'offre à l'international, il nous semble que ça va plutôt dans le bon sens. Et on comprend que cela s'insère dans une logique qui a été un petit peu, je crois, mal comprise, quelquefois moquée. Mais quand on dit qu'il n'est pas utile de faire la promotion d'une destination, lorsqu'il y a de la demande naturelle, il n'est pas utile de faire une publicité dans le métro à Paris au mois de juillet-août pour attirer du monde au mois de août-septembre, non, ça se construit, ça se construit en alignant de l'offre et en le faisant suffisamment en amont pour que, en intégrant à une politique une logique globale, on puisse faire de la destination Corse une destination qui dépasse le cadre estival.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

On est un peu partagés, Présidente, sur ce rapport, parce qu'au confluent, comme souvent, mais en l'espèce c'est assez marqué, de tendances un peu contradictoires, qu'il faille parfois, pour créer « un effet de marché » amorcer, à partir de financements publics, un certain nombre de gisements de flux, dirons-nous, tout le monde le fait ou presque, je l'ai déjà dit à l'occasion d'un débat précédent, et on peut sur le principe en être assez d'accord.

Le problème de fond selon nous, c'est qu'on a un ensemble qui, globalement, est quand même assez problématique. Et pour des raisons qui sont aussi des raisons historiques.

Premier point, Paul-Fé parlait de la Sardaigne, comparaison n'est pas raison. Mais c'est vrai qu'on a un système de financement de la continuité de l'offre générale de transport qui, intrinsèquement, est un financement qui est quand même très coûteux.

Alors, le dire au moment où nous demandons une rallonge de la dotation peut sembler contradictoire ou risqué, mais je ne vois pas d'opposition entre le fait de demander l'indexation de la dotation de continuité et la possibilité d'interroger un peu la mécanique des décennies après qu'elle ait été mise en place.

Nous, nous sommes partisans à « Avanzemu » de DSP forte. On pense que pour asseoir un développement économique maîtrisé et durable, les îles ont besoin d'un cadre juridique adapté, que même si l'Europe regarde les DSP d'un œil un peu méfiant, nous savons à quel point elles sont importantes. Néanmoins, évaluer l'efficacité dans le temps d'une délégation de service public ou à un degré différent d'obligations de service public, n'est pas porter atteinte au principe lui-même et peut-être le temps est-il venu, au moment où nous demandons cette rallonge, de voir plus précisément ce qu'il en est de cette enveloppe, et dirons-nous des mécanismes de création.

Deuxième idée. Nous sommes, on en a beaucoup parlé avec un certain nombre d'élus de tous horizons, favorables à une modulation de la taxe transport. Les plus radicaux évoquent une suppression. Ce n'est pas notre point de vue, dans un contexte extrêmement tendu, avec une fiscalité propre qui est quand même « garantie », pour l'instant en tout cas, ce serait porter un coup dur aux ressources de la Collectivité. Néanmoins, avoir une taxe de cette nature-là dont la composition et le coût final ne sont jamais discutés dans un environnement économique mondialisé, où tout est discuté et où la compétition,

vous l'avez dit, Madame la Présidente, est féroce, ça nous prive quand même d'un possible avantage compétitif, et même ça aggrave la composition du prix du billet dans un moment où peut-être on aurait besoin de l'alléger.

Donc, acheter des flux à cette hauteur-là, dans un moment où, premièrement, on a un coût global de l'offre de transport qui est intrinsèquement et durablement coûteux et, deuxièmement, dans un contexte où interroger, au moins en partie, les leviers d'action, ne vous paraît pas possible, c'est pour nous problématique.

Je rajouterai un dernier point.

J'ai entendu les explications d'un certain nombre d'élus. Je pense que si l'on posait ensemble les termes de ce que Jean-Michel appelait à juste raison un marketing partagé de destinations, on parviendrait, par une dynamique économique qui ne solliciterait pas autant d'argent public, à réinscrire la destination dans un horizon de compétitivité. Et j'ai peur qu'à un système qui coûte déjà beaucoup, on oppose systématiquement et pour seule réponse, « très bien, payons encore plus ».

Donc, à l'aune de tous ces éléments-là, l'envie de soutenir l'idée, parce qu'on en mesure l'intérêt et un certain nombre de réserves liées tout à la fois à l'histoire de la destination, au contexte économique et fiscal, et à des réserves de nature plus technique, un tout dernier sujet : si l'on souhaite annualiser le trafic des compagnies low cost et éviter ce qu'on appellera l'effet d'écroulement en haute-saison, il faut, selon nous, régler deux problèmes.

Premièrement, définir plus justement le périmètre du service public. Quand on ouvre ces débats-là, on a un peu l'impression de toucher à une vache sacrée. Nous, on ne veut pas nécessairement le réduire, le reconsidérer sur le principe, etc., mais interroger le fonctionnement de l'autorité délégante, interroger le fonctionnement des compagnies délégataires, évaluer la durabilité du système dans le temps à l'aune de l'évolution européenne. Ce sont des débats dont on ne peut pas s'exonérer et qu'on invite, sereinement et de manière constructive, notre Assemblée à avoir, parce qu'on a vécu un temps pas si lointain, où, dans une destination que je connais mieux, l'extrême-sud, attirer des compagnies low cost hors-saison, en consolidant les flux par de l'argent public, apparaissait comme un crime de lèse-majesté. Et cela même, si vous voulez tout savoir, et je ne le souhaite à personne, conduit un certain nombre d'élus importants du territoire, dont on a été et dont on reste solidaires, à des explications devant les policiers, pour des questions liées au droit, au respect des marchés, etc.

Alors, on n'est pas dans ce cas de figure là, en tous les cas j'espère. Mais, je veux dire que si on marque ensemble une évolution du paradigme qui consiste à dire qu'on ne doit pas avoir d'état d'âme et qu'on doit pouvoir, en tant que puissance publique, consolider par l'achat de flux, la destination hors-saison, etc., avec des compagnies qui ne sont pas délégataires de service public, mais qui n'ont pas pour autant vocation à venir écrémer le trafic en période haute, toutes choses sur lesquelles on peut converger, ok.

Si c'est, par un biais détourné, la reproduction ou la reconduction d'un système qui est très coûteux à la base et dont je ne suis pas certain qu'il résiste au temps, on n'est beaucoup plus réservé.

Donc, si on prend le rapport techniquement et qu'on juge sur pièce un vrai intérêt, déjà marqué d'ailleurs lors du précédent débat, mais vous l'aurez compris, Madame la Présidente, et sans que ce soit rédhibitoire, des interrogations et des réserves, et puis aussi un appel au débat sur ces questions-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, Pierre Ghionga, je vous en prie.

M. Pierre GHIONGA

Duie parolle.

Aghju da vutà à prò di stu raportu ma face male à e mo cunvizione perchè si sà ch'è u trasportu aeriù è u più dannosu per l'ambiente. Dunque emu da multiplicà l'aeriù è vederimu ciò ch'ellu dà. È votu à prò perchè ùn hè chè per quattr'anni è spergu ch'è da qu'è à quattr'anni ferimu una bella scelta per u nostru turisimu. O un turisimu di qualità o un turisimu di parechje persone ch'ùn porta tant'affare mi si pare. Ùn ci hè chè da vede u statu di a nostra ecunomia.

Eccu ciò chè avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie Bozzi !

Mme Valérie BOZZI

Merci, Présidente.

Deux mots pour dire que, effectivement, cet achat de flux me semble nécessaire pour l'économie insulaire. Permettre l'ouverture de nouvelles lignes, tant vers le continent que surtout vers des nouveaux pays et vers l'Europe, me semble important.

Alors ce sera peut-être que du rattrapage, comme ça a été dit par Paul-Félix, mais en tout cas c'est nécessaire aujourd'hui pour développer notre économie, et c'est une attente des professionnels.

Donc nous vous avons suivis en en mai dernier, ce sera le cas pour ma part encore aujourd'hui. Et puis je vois aussi là une possibilité donnée aux Corses d'aller voir aussi d'autres destinations que peut-être ils n'auraient pas eu l'idée d'aller voir, et je crois que s'ouvrir aux autres, c'est toujours important.

Donc, je suis évidemment favorable à ce rapport, même si c'est provisoire.

J'ai terminé. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres commentaires sur cette stratégie d'achat de flux ?
Non.

Donc, je repasse la parole à Madame la Présidente de l'Agence du tourisme, même si les questions portaient plus largement sur le modèle touristique et les choix globaux. Mais vous avez la parole, Madame la Présidente.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Beaucoup de choses ont été dites.

Moi, je voulais remercier Joseph Savelli pour son intervention, Valérie Bozzi pour votre intervention positive sur ce rapport.

Je rappelle que le rapport d'intention a été voté quand même à l'unanimité à la dernière session.

Donc, merci, Joseph, d'avoir rappelé que c'est l'offre qui crée la demande, parce qu'effectivement, nous sommes en concurrence et l'offre va créer la demande. Et d'ailleurs, le président d'Atout France l'a bien rappelé et l'a bien confirmé à Bonifacio, il n'y a pas longtemps, en disant que la mère des batailles, c'était l'offre de transport.

Alors, merci, Jean-Christophe Angelini pour vos considérations d'ordre général.

Je vais répondre un petit peu globalement. Je pourrais rentrer dans le détail, mais je ne vais pas refaire les rapports et surtout, je ne vais pas redétailler, Madame Combette, les 3 annexes circonstanciées qui sont jointes au rapport. Je vais vous épargner de faire ça. Mais je vais quand même vous rappeler ce qu'il y avait dedans, parce que peut-être n'avez-vous pas eu l'occasion de bien les étudier.

Une première annexe, où on explique le renforcement, l'élargissement et l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par cet achat de flux, c'est-à-dire d'ouvertures de lignes de pays internationaux et de destinations nationales vers la Corse, avec en première partie le constat, le point de l'évolution des sièges aériens et en deuxième partie, le calcul potentiel des retombées pour l'économie et les retombées fiscales très détaillées. Je vais vous épargner de lire la table des matières qui ne comporte pas moins de 17 pages, en plus des tableaux, des illustrations, etc. Donc ça, c'est pour la première annexe.

Une deuxième annexe à partir de l'outil MABRIAN, je ne sais pas si vous avez eu aussi l'occasion de la regarder, avec des recherches de vol en basse-saison, à partir des territoires d'où vont partir les avions. Nous nous apercevons qu'il y a de très nombreuses recherches, donc je réponds un peu à tout le monde, puisque 7 millions de recherches pour venir en Corse en dehors de la saison, ce qui s'inscrit dans la politique que nous voulons mener au Conseil exécutif et au groupe, et nous n'avons pas de connexion, 7 millions de recherches et pas de connexion, pas de liaison aérienne suffisante pour les faire venir.

Donc l'ATC va cibler les territoires pour soutenir évidemment le projet, l'action marketing forte, mais ce n'est pas l'attractivité qui pose un problème, c'est la connexion. Il faut en être conscient. Ce n'est pas l'attractivité de la Corse, c'est la connexion à la Corse qui pose un problème. Actuellement, nous n'avons aucune ligne directe pour venir chez nous, il y a au moins une escale, voire 2, voire 3, alors que les capitales européennes sont à deux heures de nos aéroports.

Donc, c'est bien démontré dans l'étude qui a été menée sur les nouvelles lignes aériennes de la Corse, qui sont des études très techniques, que vous avez eues, de la CCI et de la Collectivité de Corse puisqu'on vous les a transmises, qui démontrent que le taux de remplissage estimé est pratiquement, toujours supérieur à 80 % et que les passagers de ces territoires actuellement, comme je vous le disais, sont obligés de faire au minimum une escale pour venir chez nous. Donc ce n'est pas un problème d'attractivité mais bien un problème de connexion.

Et, c'est pour ça qu'il faut aller vite parce qu'il ne faudra pas louper la saison 2025. C'est le seul risque que nous prenons de louper la saison 2025.

C'est pour ça, Monsieur Paul-Félix Benedetti, que nous n'avons pas attendu l'accord définitif de la DGAC puisque nous répondons actuellement à des questions écrites et nous avons déjà répondu à des questions écrites, nous avons, je crois, une visio demain, et nous allons nous rencontrer très prochainement à Paris et nous allons aller au ministère des transports.

Donc la DGAC, en fait, nous accompagne dans l'instruction de ce dossier, elle n'est pas bloquante, elle nous accompagne dans l'instruction de ce dossier parce que c'est un dossier nouveau. Mais en fait, quand vous parlez et que vous énoncez des chiffres, je ne sais pas, je ne les ai pas vérifiés, moi je n'ai pas les mêmes chiffres que vous, Monsieur Benedetti, ce que je peux vous dire, vous avez pris comme exemple les Canaries, ce ne sera pas le meilleur exemple, pour y avoir été et pour avoir assisté avec mon collègue Alex Vinciguerra de l'ADEC à une réunion sur les signatures justement à l'Europe des transports aériens, avec toutes les autres îles. Je pense que ce n'est pas le modèle que l'on voudrait pour la Corse. Mais en attendant, les Canaries ont investi jusqu'à 230 000 € par route. Nous, nous investissons 7 M€ qui sont déjà inscrits au BS et qui vont rapporter 200 M€ qui seront injectés dans l'économie Corse.

Donc, on ne prend pas de risque avec ce rapport. Si on attend la DGAC, nous, nous serons prêts quand la DGAC nous donnera son accord. Et on peut dire qu'actuellement, il n'y a pas de raison qu'on n'ait pas d'accord et de suivi de la DGAC puisque les conseils de toutes les parties prenantes attestent de la validité de ce dispositif. L'appel d'offres, comme vous le disiez, Monsieur Jean-Michel Savelli, n'est pas fragile juridiquement puisqu'il a été validé par des cabinets d'experts et les conventions ne seront signées que si nous avons l'accord des autorités compétentes. Et le jour où nous les aurons, nous nous devons d'être prêts. Pourquoi ? Parce que vous le souligniez tout à l'heure, il y a des appels d'offres à lancer, même si lorsque nous allons lancer les réponses aux 37 lignes, en fait il n'y a qu'un modèle et ce sera juste à décliner pour les compagnies sur

les 4 aéroports, je dirais de destination, donc ce sera sur le même modèle. Donc pas de risque qu'elles ne répondent pas.

Il faut aussi se dire qu'actuellement, il y a des lignes qui sont ouvertes, des compagnies qui les font, les fameux low cost, et elles les font quand elles veulent, pas forcément quand l'on veut nous, quand elles veulent. C'est-à-dire qu'actuellement, le modèle que nous avons de transport aérien, les compagnies viennent quand elles veulent, si elles ne sont pas rentables, eh bien elles s'en vont en laissant des personnes sur le tarmac, sans poser aucun problème, parce que ce que veulent les compagnies, c'est être rentable. C'est pour ça qu'elles ont choisi d'autres destinations, parce qu'ils ont déjà ce modèle-là et parce qu'ils ne sont plus rentables. À nous de les rendre rentables, à nous de faire venir le tourisme d'où l'on veut, de le faire venir quand on veut et de le diffuser sur le territoire comme l'on veut. Et, le seul risque que nous prenons, c'est de louper la saison 2025.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente de l'ATC.

Il y a beaucoup de bruit dans l'hémicycle, dans les travées, dans les tribunes et sur l'estrade, merci.

Donc, nous allons passer au vote.

M. Jean-Michel SAVELLI

S'il vous plait, explication de vote.

Madame la Présidente, merci pour vos réponses, simplement elles sont incomplètes.

Vous ne m'avez pas répondu sur le cahier des charges, l'établissement du cahier des charges, en général quand il y a des marchés de ce type-là, je pense que le cahier des charges est censé passer en Assemblée aussi, ou au moins en annexe.

Vous n'avez pas répondu sur les grilles d'analyse et vous n'avez pas répondu à ma question aussi sur la constitution d'une CAO ad hoc pour ce projet d'appel d'offres de 36 lots, je pense que plus on est nombreux, mieux c'est.

Donc de ce fait, Valérie s'est exprimée personnellement, donc pour vous dire que le reste du groupe s'abstiendra. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci pour votre explication de vote.

D'autres explications de vote ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il est désobligeant de constater que des remarques sont prises pour des attaques et des agressions.

Moi, je pense que cet exécutif qui est là depuis 3 ans, devrait écouter, devrait entendre avec simplicité.

Il devrait éviter dans ses réponses des agressions, que ça émane d'un conseiller exécutif ou du président de l'exécutif lui-même. Moi, depuis ce matin, j'ai vu beaucoup d'agressions dans le verbe. Si vous voulez qu'on soit dans des logiques d'agression, je pense être un des mieux armés en termes de dialectique ou de capacité d'attaque.

Donc, si je m'en tenais à la réponse que j'ai eue, je voterai contre, mais comme je suis conscient des enjeux, je voterai quand même pour. Mais ça ne m'empêche pas de vous dire et que vous ayez l'obligeance d'entendre sans qu'il y ait des réponses qui soient à la limite de la désobligeance, quelque chose qui soit dans la rationalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote, parce qu'en général, il a un mouvement mimétique, s'il y a une explication de vote, ça se propage ? Pas d'autres explications de vote ?

Donc nous pouvons passer au vote dans la sérénité et le bonheur. Voilà, alors on y va.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Abstention, comme annoncé par Monsieur Savelli, d'une grande partie du groupe « Un soffiu novu » (Valérie BOZZI, Charlotte TERRIGHI, Cathy COGNETTI, Pierre GUIDONI et Didier BICCHIERAY votent pour).

Qui ne participe pas ? Qui vote pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Alors, si j'en crois notre programme voté à l'unanimité en commission permanente, nous débutons l'après-midi, nous sommes à l'heure d'Espagne, nous débutons l'après-midi, parfait.

Donc je me tourne vers l'exécutif. Quel rapport souhaitez-vous présenter ? Le REO.

RISORSE UMANE/RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 277 : Raportu d'infurmazione in quantu à e nove mudalità di gestione di l'effettivi di a Cullettività di Corsica : sviluppu di u primu Quatru di Referimentu per l'Organisazione, un passu maiò in a strategia di gestione di l'effettivi

Rapport n° 277 : Rapport d'information relatif à la nouvelle méthodologie de gestion des effectifs de la Collectivité de Corse : l'élaboration du premier Référentiel En Organisation (REO), un pas majeur dans la stratégie de pilotage des effectifs

M. le Président Gilles SIMEONI

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en CST d'abord, en commission des finances ensuite et comme je le dis aujourd'hui devant votre Assemblée, je suis heureux et soulagé de pouvoir vous présenter ces deux rapports relatifs au référentiel en organisation, dont se dote, ou va se doter, sous réserve bien sûr, du vote de votre Assemblée, la Collectivité de Corse.

Je voudrais au seuil de mon propos remercier les agents qui se sont mobilisés autour de ce travail, sous l'autorité du DGA, Monsieur Dominique Mattei, bien sûr de la DGS par intérim, Laetitia Pekle, également de Mme Peraldi, DGA adjointe, ainsi que toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans ce chantier, qui a été un chantier, vous le savez, long, complexe, difficile.

Ce premier référentiel en organisation constitue un pas important, je pense majeur dans la stratégie de pilotage et des effectifs de la Collectivité de Corse, il pose les bases organisationnelles et juridiques d'une nouvelle politique de gestion de ses effectifs. Il est en fait constitué de 2 volets complémentaires, autour des 2 rapports successifs et liés que je présente aujourd'hui devant vous.

Un premier rapport qui porte sur cette nouvelle méthodologie de la gestion des effectifs, avec en annexe une photographie des effectifs de la Collectivité et des postes, pas forcément pourvus, que celle-ci compte au 1^{er} septembre 2024 et un second rapport qui va nous permettre de rentrer dans la mise en œuvre de ce pilotage.

Un instant de retour en arrière sur les difficultés relatives aux conséquences de la fusion. Il a fallu, au moment de la fusion bien sûr, permettre l'intégration de chacun des agents des 3 ex-collectivités en prenant en compte les contraintes liées au métier, la totalité des effectifs transférés, ainsi vous le

savez, que le maintien de l'allocation géographique des agents puisqu'il avait été acté au moment de la fusion entre les 3 collectivités, qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée.

Je suis revenu souvent devant vous avec des créations de postes au fil de l'eau, dont je vous ai expliqué qu'elles étaient indispensables et qu'elles remontaient sur proposition des services, mais des services qui eux-mêmes avaient du mal à dégager des règles objectives d'arbitrage entre les différentes priorités dans la mesure où il n'y avait pas de vision globale de la situation.

Je vous rappelle qu'en effet, nous partions d'une situation très hétérogène et que notamment, il n'a pas été possible au moment de la fusion de reconstituer ce qu'était la structure exacte des effectifs dans chaque collectivité ayant fusionné, dans la mesure où des agents étant présents sur un certain nombre de postes, c'était plus marqué dans certaines collectivités que dans d'autres, eh bien, n'occupaient pas ce poste systématiquement en fonction d'une délibération, ce qui n'est pas la situation légalement normale d'un point de vue du formalisme.

Et donc, nous avons une gestion initiale au moment de la fusion qui avait décorrélé les postes budgétaires et les postes de travail, méthode qui s'était imposée au moment de la fusion afin de répondre aux besoins induits par la création de la nouvelle collectivité.

Ce mode de gestion empirique qui n'a jamais donné lieu à dérive, présentait des inconvénients majeurs. Quels étaient ces inconvénients ? D'abord, une incohérence réglementaire avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui dispose, vous le savez, que la publication d'un poste vacant doit être ouverte aux 3 versants de la fonction publique : fonction publique d'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière ; une croissance non-maîtrisée des postes vacants en interne, ce qui a induit une augmentation de l'entropie organisationnelle. En gros, il y avait beaucoup de postes qui étaient créés ou qui étaient maintenus sans être nécessairement pourvus, mais il y avait une hypertrophie des postes disponibles ; un frein à la mise en œuvre de la GEPC puisque la GEPC implique une programmation, des recrutements et des mobilités ; une absence de vision aussi bien pour le conseil exécutif qui décide, que pour l'Assemblée de Corse qui contrôle, une absence de prévisibilité et de visibilité sur le pilotage annuel et pluriannuel des effectifs, une absence de prévisibilité et de visibilité qui existait également pour les agents eux-mêmes et pour les organisations syndicales qui les représentent.

Je disais que ce système était insatisfaisant, qu'il était la conséquence mécanique d'une situation juridique, technique et informatique complexe, mais que nous avons toujours veillé à ce qu'il ne donne pas lieu à des dérives dans la

mesure où vous le rappelez, je vous disais que nous ajustions les besoins en recrutement à la projection budgétaire et vous aviez la possibilité à chaque fin d'année budgétaire de vérifier ce qu'était la réalité des effectifs de la Collectivité de Corse, et notamment de voir qu'il n'y avait pas eu de dérives sur les recrutements et sur le volume global du 012.

Désormais, nous changeons de système et nous avons enfin réussi à présenter une photographie complète et exacte de la structure des postes existant dans notre Collectivité, certains non-pourvus, les autres pourvus, avec une identification claire de la répartition entre chaque catégorie, DGA par DGA, direction par direction. Un certain nombre de suppressions de postes budgétaires a d'ores et déjà été effectué, des postes qui ne correspondaient plus à la réalité des besoins. Et nous allons maintenant, à partir de cette photographie, pouvoir passer à la mise en œuvre de notre gestion opérationnelle.

Alors d'abord, un premier mot pour dire que ce REO constitue d'abord une avancée au plan social puisqu'il va nous permettre de pérenniser et d'intégrer 59 personnes qui sont en CDD et qui ont été recrutées en fonction des besoins, de les intégrer de façon progressive en intégrant dans notre stratégie globale, à partir d'une méthode objective et équitable, l'antériorité et l'appréciation de la manière de servir et surtout en les titularisant sur des besoins objectivés comme indispensables et prioritaires par les services.

Et puis, vous l'avez vu, au-delà de la photographie, il y a la mise en perspective de cette photographie avec la réalité de nos besoins.

Donc, comme je l'ai dit devant le CST, il y a d'un côté, la photographie des postes et les besoins objectivés en fonction des remontées des services, il y a l'aspect budgétaire annuel et pluriannuel en intégrant notamment les contraintes globales qui sont les nôtres, avec la nécessité de maîtriser notre 012 et il y a enfin, la priorisation des politiques publiques.

Beaucoup de secteurs d'action de la Collectivité de Corse sont aujourd'hui en déficit de personnels et quelquefois même en souffrance, voire en souffrance aiguë. Vous le savez, vous êtes, nous sommes tous régulièrement saisis, la Corse est une société de proximité, de difficultés dans tel ou tel secteur ou dans telle ou telle région. Mais nous avons également une contrainte budgétaire qui fait que, y compris par exemple cette année, nous avons dû commencer à faire des arbitrages. Tous les besoins ne sont pas susceptibles d'être pris en compte dans le cas de l'année n , voire de l'année $n + 1$.

Donc, nous avons besoin de construire une trajectoire pluriannuelle sur le recrutement et de le faire en intégrant à la fois le besoin des services, la qualité du service public et de la mise en œuvre des politiques publiques et les

priorités en termes de politiques publiques qui sont les nôtres. Je cite de mémoire et de façon non exhaustive, certains secteurs qui sont en souffrance chronique, je ne les cite pas tous : les routes bien sûr, les Forsap bien sûr, les secteurs de l'action sociale avec une augmentation quantitative et un accroissement des difficultés qualitatives, le secteur de la formation, pourtant secteur essentiel, le secteur de la langue Corse, nous avons eu l'occasion d'en parler et nous pourrions multiplier les exemples.

Alors me direz-vous, comment en sommes-nous arrivés à une situation pareille où manifestement la carence en effectifs s'est accrue alors que nous avons recruté, mais tout en restant raisonnable ? Je pense qu'il y a plusieurs mécanismes qui se sont cumulés. D'abord, les besoins ont augmenté, on ne traite pas les besoins d'une population de 250 000 ou 260 000 habitants comme on traite aujourd'hui les besoins d'une population de 360 000 habitants. Ensuite, vous avez eu des effets internes à notre organisation. Par exemple, ça a été dit, la fusion superposition mécanique des 3 collectivités, absence de mobilité géographique forcée, nous nous sommes retrouvés avec des secteurs par activité ou par géographie où il y avait beaucoup de monde et d'autres où il y en avait moins. Et puis il y a eu une logique aussi interne à travers les modalités d'organisation du travail, par exemple les astreintes ou les régimes indemnitaires, qui ont fait que certains services ont été plus attractifs que d'autres et au titre de la mobilité interne, se sont retrouvés dotés, quelquefois surdotés, tout en créant des vides et des manques dans d'autres secteurs qui étaient délaissés.

Donc, je pense que l'objectif vers lequel nous devons tendre, c'est-à-dire un renforcement qualitatif et quelquefois quantitatif de nos effectifs passe par une politique de ressources humaines globales, c'est un truisme, c'est une évidence, qui a vocation à s'inscrire dans la durée. On l'a dit souvent, la Collectivité de Corse peut être comparée par métaphore à un bateau qui a une inertie certaine entre le moment où une décision est prise, notamment dans le domaine des RH, et le moment où elle commence à se concrétiser, en tout cas à donner des résultats significatifs, il peut y avoir forcément un certain temps.

Ce débat aujourd'hui et ce vote est un pas là encore important, significatif et attendu, attendu notamment par les organisations syndicales. Au-delà du vote des uns et des autres, ce que nous avons retenu du débat que nous avons eu et qui est venu clôturer un cycle de travail partagé entre l'administration et les organisations syndicales, c'est globalement, au-delà de points qui restent à améliorer, une satisfaction forte d'ensemble. Le référentiel en organisation et les nouvelles méthodes de gestion des effectifs qu'il permet et qu'il applique, est un élément positif et salué comme tel par les organisations professionnelles.

Quelques mots. Quels sont les avantages que nous avons listés ensemble ? D'abord, je l'ai dit, une pluriannualité de l'organisation et de la trajectoire en termes de RH. Une pluriannualité qui a vocation à être mise en corrélation avec la pluriannualité budgétaire ; un référentiel qui n'existe pas partout, toutes les collectivités ont des listes d'effectifs, toutes les collectivités n'ont pas, sous une forme synthétique, un référentiel en organisation comme celui qui a été construit par les services des ressources humaines de la Collectivité de Corse. Ce référentiel est une base de dialogues et de réflexions qui va nous permettre d'avancer ensemble avec une véritable visibilité sur les choix en matière de RH.

L'enjeu est interne, je l'ai dit devant les organisations syndicales. La priorité, c'est bien sûr le recrutement interne avant le recrutement externe et qui dit recrutement interne efficace, implique nécessairement formation et perspective de carrière. Donc cela s'intègre bien sûr dans la GPEC que rendra possible ce référentiel d'organisation.

Optimisation des efforts de recrutement, flexibilité organisationnelle, mais également engagement et fidélisation de celles et ceux qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse à travers des perspectives de mobilité interne et de développement des compétences valorisantes, synonymes, je l'espère, d'un accroissement de la motivation, puisque parmi les enjeux, il y a également, vous le savez, à mon avis la nécessité de renforcer la productivité globale de notre administration. Je pense que beaucoup d'agents de la Collectivité de Corse font bien, même très bien, leur travail. Je pense qu'il y a des marges importantes pour améliorer dans beaucoup de secteurs et que cela doit se faire dans le dialogue avec les organisations syndicales.

Rapidement vous dire, les recrutements externes, eh bien nous les ferons bien sûr, en appliquant aussi des règles sur lesquelles j'attire votre attention avec force. La règle qui est aujourd'hui mise en œuvre avec zèle par le contrôle de légalité, c'est celle de la priorisation absolue des fonctionnaires sur tout autre recrutement. C'est à la fois une garantie et une grosse difficulté pour un territoire comme la Corse. Pourquoi ? Je vous rappelle par exemple que lorsque nous avons fait voter sur présentation d'un rapport d'Alex Vinciguerra, le soutien aux entreprises qui recruteront des bacheliers étant partis de Corse, ayant dû faire des études, notamment des études qu'ils ne pouvaient pas faire ici, donc une incitation au retour de jeunes bacheliers ayant été contraints de faire une partie de leurs études et de commencer leur carrière professionnelle sur le continent, nous avons voté une aide au retour, une aide aux entreprises qui recruteraient ces jeunes, nous avons eu une lettre d'observation de la part de la préfecture qui a considéré que cette aide était une forme de discrimination.

Nous avons indiqué, premièrement que ce n'était absolument pas une discrimination parce qu'elle ne se fonde pas sur des critères ethniques ou de naissance, elle se fonde sur l'endroit où la personne dont on souhaite soutenir le retour a obtenu son baccalauréat. D'ailleurs, on ne peut pas faire plus neutre et plus général.

Deuxième observation, on a fait remarquer que beaucoup de régions en Europe et en France, en Europe, c'est notamment le cas de régions espagnoles, et en France, c'est le cas, à considérer que l'outre-mer est la France totalement de la Martinique, il y a des dispositifs identiques. Le préfet, les services de l'État ont maintenu leur recours. Ça veut dire que demain, si on reste dans une logique d'application maximaliste de la règle, on n'a pas la possibilité d'inciter au retour, on n'a pas la possibilité de valoriser la compétence linguistique et on est obligés par application mécanique de la loi, sur n'importe quel poste, de prendre n'importe quel fonctionnaire des 3 fonctions publiques territoriales, État, hospitalière, qui se positionne sur un poste ouvert à l'externe, ça veut dire concrètement qu'on va avoir le plus grand mal à mettre en place une politique de corsisation des emplois pour les nationalistes, une politique de recrutement local pour ceux qui sont heurtés par le terme de corsisation des emplois.

Moi, je pense que nous avons tous la volonté, dès lors que les compétences sont acquises, bien sûr d'appliquer les règles et notamment les règles qui protègent de toute logique discrétionnaire, mais aussi de pouvoir intégrer notre volonté de faire travailler celles et ceux qui vivent ici.

Donc j'attire votre attention, on va avoir une vraie discussion là-dessus, avec l'État notamment.

Je termine ma présentation en disant que nous vous proposons également un certain nombre de recrutements qui ont été considérés comme absolument prioritaires. Comment ont été retenues ces propositions de recrutement ? Elles ont été retenues à travers des analyses et des remontées, service par service, un arbitrage administratif d'abord et une discussion politique ensuite. Discussion politique, il ne s'agit pas de privilégier de façon partisane tel ou tel secteur, il s'agit de dire où sont les besoins les plus urgents, où sont les situations les plus difficiles par rapport à des besoins qui sont incontestables.

Et donc là comme ailleurs, vous l'avez vu, nous avons fait des choix qui sont des choix me semble-t-il incontestables, qu'il s'agisse du recrutement dans le social, qu'il s'agisse du recrutement, comme je l'ai dit, dans le domaine de la formation ou de la gestion des dossiers Fonds social européen et PRIC, , qu'il s'agisse des recrutements dans les DGA, tels que la DGA des infrastructures routières ou la direction de la commande publique.

Et puis également, je voudrais terminer cette présentation avec un mot sur la question des Forsap, parce qu'on a fêté un anniversaire de la création de ce corps, c'est un corps qui apporte beaucoup, et à la collectivité de Corse, et à la Corse en général et qui est au confluent de l'expertise technique, de la présence dans le rural, dans la montagne et dans l'intérieur. Donc, je sais qu'il y a des attentes très fortes. Moi je souhaite obtenir les engagements que j'avais pris, c'est-à-dire premièrement, ceux-là sont déjà tenus, c'est la montée en puissance de l'amélioration des matériels grâce notamment à des financements européens. Mais je pense qu'on a fourni un effort de mise à niveau et de modernisation qui est considérable pour les Forsap : c'est la valorisation de leur savoir-faire. Je pense qu'on a eu l'occasion de le dire souvent, mais je vais le redire, on a une politique, vous avez voté la présentation en matière de pare-feu et d'aménagement avec des travaux véritablement remarquables qui ont été réalisés. Donc, montée en puissance sur les matériels et montée en puissance sur les ressources humaines. Mais aujourd'hui, il manque 50 à 60 FORSAP. Cette année, on propose de recruter 77 personnes. Il est bien évident que les recrutements ne pourront se faire que dans un cadre pluriannuel, en essayant de faire les arbitrages les moins insatisfaisants possible.

Et puis là aussi, en arrière-plan, il y a le fait de ne pas pouvoir se tromper et je le dis et je termine par-là, chaque recrutement qui est fait ou qui va être fait par la Collectivité de Corse ou les organismes dits satellites, dans la contrainte à la fois en termes de besoins qui est la nôtre et dans la contrainte en termes budgétaires, ne peut pas être et ne doit pas être un recrutement de convenance ni pour les services qui en bénéficient, ni pour les personnes qui seront recrutées lorsque nous recrutons des gens aujourd'hui. Il faut que ça soit des gens compétents, engagés, déterminés, qui ont conscience que c'est un honneur de servir la Collectivité de Corse et la Corse. Moi, j'y tiens beaucoup. Il y a des représentants des organisations syndicales qui sont ici, on a souvent parlé, j'ai souvent parlé de la dialectique des droits et des devoirs, les droits des agents, ils sont forts, larges, ils sont respectés. Le corollaire des droits, c'est le devoir pour toutes celles et tous ceux qui travaillent ici. Je ne doute pas que les organisations syndicales en soient persuadées, mais ça vaut pour tout le monde, celles et ceux qui y sont déjà, et celles et ceux qui seront recrutés.

Mais par exemple, il faut aussi qu'on trouve, je l'ai dit, je me tourne vers la DGS et le DGA, il faut qu'on trouve des moyens juridiques de sécuriser, quand on prend des gens aux Forsap, on ne peut pas les retrouver un an après sur un autre service et notamment sur un service qui n'est pas dans la montagne ou dans le rural, parce que sinon c'est le tonneau des Danaïdes. On se retrouve avec des sureffectifs dans des secteurs ou des services où on n'a pas forcément de besoins et on se retrouve en déficit permanent, persistant et aggravé dans des secteurs qui sont des secteurs stratégiques.

Donc tout ça, nous aurons l'occasion d'en parler.

Voilà ce que je voulais vous dire, étant précisé que je répondrai aux différentes interventions qui ne manqueront pas également de me poser un certain nombre de questions plus précises sur le plan technique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président pour la présentation de ce référentiel.

Je souhaiterais d'abord, je ne l'ai pas fait, qu'on vote l'urgence parce qu'en fait le rapport est arrivé un peu tardivement parce qu'il a fallu intégrer les amendements du CST, me semble-t-il, je crois que c'était ça. De la même manière, ce sera le cas pour le tableau des effectifs tout à l'heure, l'examen du tableau des effectifs.

Donc pour être dans les clous, je vous demande de voter l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc l'urgence est adoptée.

On peut continuer à débattre. Alors, il y a sur ce rapport, le rapport de la commission des finances puisque j'y étais, donc on en a débattu. Monsieur Savelli.

C'est un rapport conjoint, peut-être que vous ne l'avez pas au PV ?

M. Joseph SAVELLI

Oui je l'ai et en plus je discutais avec un de mes collègues parce qu'il y a eu des digressions puisque ce rapport a été présenté à une date ultérieure et on a un collègue qui a fait une intervention qui pouvait être... On verra...

M. Jean-Michel SAVELLI

Mon collègue neveu et filleul, je vais lui répondre...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous n'avez pas la parole.

M. Joseph SAVELLI

Je vais faire la lecture du rapport et on se demandait...

(Brouhaha).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est quoi cette collusion Savelli ? Stop, on arrête tout de suite. Merci. Cette tentative de collusion, non, c'est répréhensible.

M. Joseph SAVELLI

Donc, à l'issue de la présentation des rapports par Monsieur Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, et des précisions apportées par les services, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Indiquant que ce référentiel en organisation (REO) représentait une avancée indéniable, M. Jean-Michel SAVELLI a précisé que cela permettait de disposer d'une vision globale de l'ensemble des effectifs de la collectivité, ventilés par statut et par grade.

Il a fait observer que l'élément central était selon lui la fiche de poste en ce qu'elle permettait de corréler le statut de l'agent aux tâches effectivement réalisées, mais également de permettre d'opérer un bilan de compétences dans le cadre d'une éventuelle mobilité interne.

Par ailleurs, il a proposé que puisse être présenté à l'Assemblée de Corse, de la même façon que le sera semestriellement le REO, un bilan social simplifié, disposant des principaux indicateurs, essentiels au bon suivi de la masse salariale.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse a quant à elle souligné que ce REO était effectivement attendu par l'Assemblée de Corse en ce qu'il représentait un outil important dans le cadre de la gestion du personnel d'une collectivité de la taille de la Collectivité de Corse.

Aussi, en sa qualité de Présidente de l'Assemblée de Corse, elle a souhaité remercier les services des ressources humaines et tout particulièrement Mme PERALDI, adjointe au Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, pour l'important travail qui a été réalisé et notamment la nécessaire consolidation de l'ensemble des données issues des 3 ex-collectivités.

Rappelant la difficulté qu'avait représenté l'association de 3 entités de strates différentes, dont le capital humain relevait de cultures administratives différentes et dont l'implantation géographique représentait un réel enjeu, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse s'est félicitée que cette première phase ait pu être menée à bien.

Aussi, après cette première phase de fusion, elle a indiqué qu'il était nécessaire pour la collectivité de se doter d'un référentiel, outil indispensable à la consolidation de ce capital humain.

Par ailleurs, elle a fait observer que cet outil, une fois réalisé, devait se penser de façon dynamique, stratégique et en réactivité aux situations et aux problématiques de plus en plus complexes auxquelles devront faire face les collectivités.

Il y a eu des observations qui ont été formulées sur le rapport conjoint. Donc Monsieur Jean-Michel Savelli indiquant que si les difficultés budgétaires avaient des origines multifactorielles et liées à la situation nationale, a fait observer que les choix budgétaires étaient déterminés par des choix politiques. A titre d'exemple...

M. Jean-Michel SAVELLI

Point d'ordre, Madame la Présidente.

Alors, vous ne m'avez pas donné la parole mais je la prends parce qu'on est venu me dire que l'enregistrement concernant ces échanges-là, n'avait pas été fait de manière satisfaisante. Donc, j'étais en train de reconstituer le souvenir de ce que j'avais dit pour le transmettre.

Je ne suis pas d'accord pour qu'on transmette des propos qui ont été tronqués et mal enregistrés. Donc, je vous demande de ne pas...

M. Joseph SAVELLI

Non, non ce n'est pas...

M. Jean-Michel SAVELLI

Attendez, ou c'est bien enregistré et c'est bien retranscrit, sinon je ne suis pas d'accord pour qu'on...

M. Joseph SAVELLI

Non, juste un point, Madame la Présidente, une seconde...

(Brouhaha).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Point d'ordre.

Vous avez signalé qu'il y avait un problème en interrompant le rapporteur. Donc, je vous invite... S'il vous plaît, je vais vous redonner la parole. Laissez le rapporteur faire son rapport et ensuite je vous repasse la parole pour un point d'ordre. Le point d'ordre, c'est de droit, il n'y a pas de souci, laissez terminer le rapporteur. Merci.

M. Joseph SAVELLI

Simplement, il n'y a pas d'in extenso intégral, il n'y a pas l'intégralité mais nos collègues peuvent tout à fait par la suite formuler des observations ou intervenir à nouveau sans que cela pose de difficultés. On a simplement rajouté, parce que comme les rapports étaient joints, ça a été rajouté par la suite.

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme la Présidente, si je peux me permettre, je n'ai aucun problème, quand je prends la parole, c'est enregistré, c'est toujours bien retranscrit. Là on vient me dire qu'il y a un problème de jonction entre 2 commissions et en plus avec une partie qui a mal été enregistrée. Ça peut arriver, il n'y a aucun problème. Mais avant, quand je vous demande la parole, c'est justement parce que je ne veux pas que ce soit dit des choses qui sont fausses. Ce n'est pas le cas, là, mais quand même !

M. Joseph SAVELLI

Non, elles ne sont pas fausses, il est possible qu'elles n'aient pas été reprises en intégralité.

(Brouhaha).

Il n'y a pas de difficulté à ce que vous puissiez par la suite préciser des propos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien attendez, il y a eu une commission des finances, moi je me souviens y être allée, il y a eu une commission des finances, vous venez d'en rendre compte.

M. Joseph SAVELLI

Oui. Il y a eu des observations notamment qui ont été formulées sur ce qui relevait de choix politiques en matière budgétaire. Il a été développé un certain nombre de propos et notamment sur les transports qui font l'objet aujourd'hui d'un compte rendu que l'on fait en Assemblée, en hémicycle.

M. Jean-Michel SAVELLI

L'ordre du jour de cette commission, c'était premièrement structure budgétaire et fiscalité. C'est à cette occasion-là, qui était un débat ouvert, c'est à cette occasion là que je me suis exprimé. Apparemment, ce que j'ai exprimé dans cette commission, sur ce sujet-là, a mal été retranscrit.

Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, c'est un sujet qui est complètement hors rapport, je ne comprends pas pourquoi on évoque mes propos, surtout qu'ils ont été a priori tronqués ou transformés, pas transformés mais tronqués. C'est tout ce que je dis.

M. Joseph SAVELLI

Ils ne sont pas transformés...

M. Jean-Michel SAVELLI

Pas transformés, mais ils n'ont rien à voir avec le rapport d'aujourd'hui ! Je ne comprends pas. Alors validons-les et on en reparlera. Mais ils n'ont rien à voir avec les rapports du jour.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre ! Point d'ordre !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, merci.

A un moment donné, qui est garant du compte rendu des commissions, c'est le secrétaire général de l'Assemblée. Donc, permettez que j'échange avec le secrétaire général à l'Assemblée qui m'explique ce qui s'est passé au niveau de l'intégration visiblement de propos concernant un rapport, dont le compte rendu sur le REO. Donc merci.

Alors visiblement, il y a intégration d'éléments d'arguments qui concernaient le budgétaire dans le rapport qui concernait le REO. Ça arrive. Alors, il n'y a pas malveillance. Il n'y a pas malveillance.

Donc moi, ce que je vais vous demander, s'il vous plaît, c'est de me donner l'avis de la Commission sur ce REO. Merci. Vous me donnez l'avis final sur ce sujet.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs.

Elle a pris acte du rapport d'information relatif à la nouvelle méthodologie de gestion des effectifs avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci. Nous savons qu'il y a eu sur ce sujet-là un avis favorable. Ça, c'est ce qui est important pour le débat d'aujourd'hui.

Maintenant, concernant ce procès-verbal, nous vérifierons avec les services pour que le procès-verbal soit établi en bonne et due forme. Il n'y a pas de souci et il n'y a pas de problème. Je vois que la collusion n'a pas tenu longtemps.

M. Joseph SAVELLI

Il n'y a jamais de collusion chez les Savelli.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien ! Donc, nous continuons s'il vous plaît. Merci.

Donc là, il s'agissait de l'avis de la commission. Les avis ont été rendus pour la commission. Donc maintenant, je souhaite passer la parole à qui veut la prendre. Merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais, si vous le permettez, lier mon intervention parce qu'à la suite de ce rapport, il y a le rapport 278 qui parle du tableau des effectifs. Donc, je n'interviendrai qu'une seule fois et ça allégera nos débats.

Donc, l'objectif de ce référentiel en organisation est de lever l'opacité que l'on conteste, on la conteste sur les ressources humaines depuis la fusion. L'idée, c'est que les décisions en termes de besoins soient visibles par direction. Donc, on avance.

On ne voterait, vous m'arrêtez, Président, si je me trompe, mais c'est cela, on ne voterait plus qu'une délibération annuelle qui fixerait la trajectoire en termes d'effectif, au lieu de voter à chaque séance une modification du tableau. Aujourd'hui, on a encore une modification du tableau avec le rapport 278.

Depuis la fusion et jusqu'à présent, les conditions de présentation et de modification du tableau des effectifs étaient clairement illisibles. On a le sentiment depuis 7 ans de naviguer à vue.

Alors j'ai assisté bien entendu au conseil....

Pardon, je peux continuer ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, allez-y.

Mme Chantal PEDINIELLI

Donc, je continue.

Depuis la fusion et jusqu'à présent, c'est vrai que ces conditions de présentation, ce que je disais, sont pour nous, mais je pense pour l'ensemble de cet hémicycle, illisibles.

J'ai fait une remarque en comité social territorial, et j'ai un regret, une inquiétude parce qu'on ne peut pas avoir de visibilité si on n'a pas d'anticipation sur les départs définitifs, et je l'ai relevé. C'est le même principe qu'un bilan comptable, on a besoin d'un actif et d'un passif. Sans cette information des départs définitifs, on ne peut pas savoir comment évolue la masse salariale globale.

L'amendement que nous avons déposé, je le répète souvent, il a été déposé il y a 2 ans, ne permet toujours pas aujourd'hui d'intégrer ce paramètre.

Alors j'ai posé la question en CST, on m'a répondu qu'il était difficile d'anticiper les départs à la retraite. Moi, je ne suis pas d'accord, car je pense que les départs à la retraite ne se font pas du jour au lendemain. Quand bien même vous n'auriez pas l'information, la pyramide des âges permettrait, avec le RSU on le voit, d'avoir une politique d'anticipation. On pourrait aussi tout simplement comptabiliser les départs effectifs et ceux avérés et effectués.

Du coup avec ce référentiel en organisation, aurons-nous vraiment plus de visibilité ? Je l'espère mais je n'en suis pas sûre. Pour les départs, c'est non, je viens de l'expliquer. Alors certes c'est mieux, c'est mieux que ce qui se faisait avant et à ce titre, je voulais saluer le travail important des services.

Ensuite, ce REO présente les emplois permanents, qu'en est-il des emplois non permanents ? Le rapport précise que malgré le désordre de la présentation jusqu'alors, la CdC a malgré tout maîtrisé cette masse salariale. Pourtant, lorsqu'on lit le plaidoyer en faveur du REO, on voit bien que sans cet outil, rien ne pouvait être maîtrisé.

Toutes les discussions que nous aurons, Président, sur les questions budgétaires et financières, ne suffiront pas si l'on n'a pas de stratégie RH pour maîtriser les dépenses de personnelles qui sont au chapitre 12, qui ne se résument pas du reste qu'au nombre d'agents.

Je voulais aussi rajouter que l'on ne peut pas non plus faire des économies sur le dos des agents.

Se pose également la question des arrêts maladie ou encore du compte épargne temps. Mais ça, nous le verrons peut-être plus tard puisque ça ne fait pas l'objet de ce rapport d'aujourd'hui.

Donc concernant, en conclusion, ce référentiel en organisation, c'est un point de départ, c'est un état des lieux. Pour nous, c'est oui, je dirais oui, mais..., parce que nous sommes encore mitigés, nous sommes au milieu du gué, je dirais. Donc c'est à voir à l'usage, Président. Je n'oublie pas qu'en CST, vous m'avez dit que le REO serait semestriellement revu et que des ajustements seront faits.

Je n'y manquerai pas, je serai là pour vous le rappeler et je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Chantal. D'autres interrogations sur ce REO ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais rester moi aussi en globalisant sur les 2 rapports.

Je pense que vous avez dû trouver beaucoup de poussière dans les placards, parce que quand je regarde le chiffre des postes existants et le chiffre des postes occupés, j'ai un delta d'un peu plus de 900 personnes. Pas mal, beau score !

Ensuite, je regarde ce qui est annoncé dans vos objectifs de maintien de postes, entre l'urgence, les redéploiements et les titularisations de CDD, vous envisagez 260 créations ou titularisations, ce qui amènerait, en lisant vos chiffres, un besoin en continu d'à peu près 4 400 postes, en lisant exactement, je suis à 4 379. Ça veut dire qu'il y a un toilettage qui est un grand nettoyage. Sur le delta de 900, on en remonte 300, il y en aurait 600 de trop. Si on rajoute quelques postes à garder en intégrant des notions de maladie et autres, ça fait quand même un gros travail.

Quand on demandait avec assiduité depuis plus de 3 ans à ce que des documents globaux et croisés soient fournis, il était temps car la totalité des nouvelles créations de postes depuis x années, avec la théorie que l'on part avec son meuble, sa chaise, son placard, sa fiche de poste et tout le reste, ça a créé des centaines de doublons qui sont contraires à la notion de gestion. Ce qui fait qu'aujourd'hui à la limite, on pourrait ouvrir des postes en recrutement, sans les créer puisqu'ils existent et sans jamais repasser devant la Collectivité de Corse, sauf au moment du budget pour vérifier qu'on arrive à les payer. Mais statutairement, aujourd'hui, le président a la possibilité de faire 900 créations, ils y sont.

Je souhaite qu'assez rapidement, il y ait un état récapitulatif des annulations, que ce soit fait dans des logiques qui ne créent pas demain des problèmes de, je dirais, sous-effectif à des endroits par rapport à d'autres. Ça doit être fait avec l'intelligence de la programmation à plusieurs années. Moi je ne vous demande pas immédiatement de créer 600 annulations, je demande que vous réfléchissiez aux logiques de transferts et de redéploiements. Vous l'avez fait, vous en annoncez 135, 133 exactement. Je ne sais pas si ça suffit par rapport aux politiques nouvelles et aux besoins.

Donc derrière, bien entendu, c'est l'attente d'un organigramme réel avec un fichier croisé avec à la fois les postes occupés, les besoins, les cases vides, la programmation des départs en retraite avec la pyramide des âges. Je sais que de là où vous venez, c'est peut-être beaucoup vous demander, mais en ressources humaines, c'est ce qui doit être fait, qu'on connaisse les besoins en effectifs à très court terme, d'une année sur l'autre, à moyen terme sur un cycle à 3 ans et sur un cycle, même à 10. Aujourd'hui, la contrainte budgétaire de l'évolution de la masse salariale et les logiques de remplacement, sachant que les recrutements dans nos établissements, que ce soit les offices et agences rattachés, que ce soit la compagnie aérienne, que ce soit la Collectivité, ont été faits sur des cycles, et ces cycles ont été liés souvent à des épisodes politiques de transferts de compétences.

Donc, il n'y aura pas un lissage des départs en retraite comme l'ont les vieilles collectivités qui elles, travaillent en moyenne avec 3 % de l'effectif en départs à la retraite annuels. Nous, on peut avoir des pics, et on aura des pics. Donc, ça fait partie aussi de la gestion et de la bonne gestion. Et derrière bien entendu, ce document de référence qui n'est toujours pas produit.

Aujourd'hui, vous avez 2 calques, ils ne sont pas encore croisés. Est-ce que tout le monde est dans l'emploi attendu entre le poste ouvert, le poste occupé, le poste qu'il faudrait occuper, tout un tas de choses. Vous êtes sur une dynamique positive. 920, même moi, je pensais en trouver moins, je pensais être à 500, ça fait pas mal quand même, surtout que de ce que je sais des transferts, à un moment donné, sur les 2 conseils généraux, il y avait plutôt une adéquation entre les postes occupés et les postes budgétairement pourvus, ça veut dire que cette augmentation et cette spirale inflationniste, elle a été faite sur les années contemporaines, ce n'est pas un héritage. Et j'ose espérer que, Monsieur le Président, vous avez été très long dans l'explication, car ce sont des choses difficiles à expliquer, toutes ces cases vides, il vous appartient rapidement de proposer un programme de mise en adéquation de la réalité de votre tableau de la délibération 78 avec la réalité de l'occupation effective des postes qui sont dans la délibération 77. J'ai fini, je n'ai pas besoin d'en rajouter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Juste un complément, Madame la Présidente.

Je remercie l'Assemblée, comme l'a évoqué ma collègue, pour l'élaboration du premier référentiel des organisations. Ce que je voulais dire c'est, vous l'avez mis en place et je me souviens de vos propos, Monsieur le Président, à Francardo lorsque vous êtes venu pour les Forsap, vous avez eu un bon discours.

J'espère que cette nouvelle organisation mettra en adéquation à la fois les attentes des services et des territoires, parce que beaucoup de services, comme vous l'avez évoqué, vous l'avez évoqué au service formation, enfin l'ancien service de l'apprentissage, mais aussi des services qui sont en tension comme le service de la paye, le service des marchés publics où il y a vraiment beaucoup de travail et beaucoup d'attente, y compris au social et surtout dans nos territoires ruraux.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Cathy. D'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Un dossier très, très important, très attendu. Aujourd'hui, on se félicite du travail qui a été fait, du travail qui a été fait avec une méthode, du dialogue social aussi, puisqu'il faut le dire, ce travail a été fait en concertation avec les partenaires sociaux. Ce travail a été fait vraiment avec un état d'esprit constructif et on voit que les choses ont vraiment changé. Donc, je remercie bien entendu le DGA, Monsieur Mattei, mais plus particulièrement Pascale, qui se cache un peu, puisqu'on se connaît depuis des années, et j'ai eu à travailler avec elle au chemin de fer de la Corse pour la création de l'EPIC qui a été une réussite. Donc vraiment vous féliciter, sans oublier la DGS par intérim. Je pense que c'est vraiment dans cet état d'esprit qu'on construit les choses et qu'on réussit.

Aujourd'hui, ce document, c'est une photographie, c'est une projection. On est au début. Bien sûr qu'il faudra une GPEC, bien sûr qu'il faudra une anticipation pour les départs à la retraite pour anticiper les nominations, pour que là-aussi les partenaires sociaux, il y a eu une abstention

attentive pour certains et un avis favorable pour d'autres. Il y a beaucoup d'étages qui manquent à la fusée.

Je pense que le plus important, il est fait aujourd'hui et il est bien fait parce que quand ce n'est pas bien, il faut le dire et vous savez que je le dis, même en CST, même si je suis dans la majorité, je ne me prive pas de critiquer et je ne me prive pas de dire des choses quand ça ne va pas. Mais je tiens aussi à dire quand ça va et quand ce sont des réussites. Et pour le coup, ce dossier, pour moi, il est fondamental. Je parle sous le contrôle des administrateurs du SIS où on est déjà à la GPEC, où on est déjà à une prévision de 3 ans, mais c'est 300 personnes et donc, ce n'est pas comparable.

Je pense qu'ici aujourd'hui, quand on se met autour de la table et qu'on discute, et qu'on échange, et qu'on a tous les mêmes objectifs, c'est-à-dire déjà que les agents puissent se projeter, que les agents puissent se projeter sur des postes, qu'on ouvre des postes, je rejoindrai Cathy sur le fait qu'on n'oublie pas le rural, qu'on n'oublie pas l'aménagement du territoire, l'entretien du territoire qui est pour ma part, un pilier important de notre Collectivité. Un pilier important de notre Collectivité.

Quando ùn ci serà più cantunieri, quando ùn ci serà più forestiers, ùn ci serà più nimu è ùn ci serà sicuramente più Corsi ind'è i paesi.

Dunque a sò chì possu cuntà nant'à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu pè e nostre radiche, pè i nostre paesi, pè e nostre strade, pè a nostra natura, pè tutte ste primure chì sò e nostre.

Mais il n'y a pas que ça, bien entendu. On n'oublie pas le social, on n'oublie pas aujourd'hui les services supports, les ressources humaines, les marchés publics, tous ces services aujourd'hui des finances publiques dans un contexte, aujourd'hui, ils doivent se creuser la tête ! Ce sont tous ces postes additionnés qui font que notre Collectivité peut réussir.

Et je pense qu'aujourd'hui, ce rapport fait consensus entre nous. On se projette, on projette les agents et ça, c'est le plus important d'être bien au travail, de se sentir bien, de pouvoir se projeter, de pouvoir évoluer. Et moi, vous le savez, je suis très attaché à la promotion interne. Je suis très attaché à ce que les gens puissent progresser dans leur carrière, partir quelquefois de rien, gravir tous les échelons et arriver à occuper des postes à responsabilités. C'est la philosophie qui est la nôtre, c'est la promotion interne.

Je pense qu'on a assez de compétences en interne avant d'aller les chercher ailleurs. En tout cas, c'est comme ça qu'on voit les choses et c'est comme ça que les agents doivent pouvoir se projeter aussi.

À ringrazià vi à tutti è felicità vi dinù, è pensu chì d'altre stonde ci aspettanu, Chantal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Xavier Lacombe, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement. C'est vrai qu'en liant les 2 rapports, aujourd'hui on se rend compte qu'il y a un véritable delta et c'est un delta qui représente entre 15 et 20 % de l'effectif. Alors 17, 18 selon les chiffres et l'appréciation, je n'ai pas exactement les mêmes chiffres que ceux qui ont été énoncés, mais on ne va pas chipoter là-dessus.

Mais toujours est-il qu'il y a une véritable correction, même si on peut saluer une avancée tant attendue, je pense qu'il y a une correction à apporter très rapidement dans l'année prochaine ou dans les 2 années qui vont suivre d'une part, d'autant plus qu'auparavant, et je crois que pour une fois il n'y a pas d'héritage, je tenais à le dire, auparavant il y avait vraiment adéquation entre les postes à pourvoir, les postes occupés, ce qui n'est plus le cas. Peut-être qu'il y avait un delta mais pas de cet ordre, en tous les cas.

Ce que je regrette un peu, on le réclame à chaque exercice budgétaire ou à chaque compte administratif, je le renouvellerai pour ne pas avoir à le faire pour la présentation du prochain budget, c'est le nombre de départs à la retraite qui est prévisible. Chaque année, je le réclame et c'est difficile de l'obtenir. Il n'y est toujours pas. J'ai eu un espoir, il n'y est toujours pas. Alors peut-être que ces nombres de départs et de futurs retraités, l'Assemblea di Corsica t'hà più di 40 anni, peut-être que ça explique en partie, peut-être pas en totalité, ce différentiel. Peut-être, je ne sais pas. On demande qu'il soit vérifié, on souhaite l'avoir.

Mais je voudrais dire, aujourd'hui, peut-être que c'est la construction d'un étage de la fusée, mais elle n'est pas encore prête à décoller !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Moi-même, je ne répéterai pas ce que j'ai dit à en commission.

L'outil était attendu, Monsieur le Président. Nous vous remercions et surtout nous remercions à nouveau les services parce que nous savons que ça a été un très, très gros travail. Il faudra véritablement que ce soit un outil utilisé de manière récurrente et surtout dynamique, y compris en prospective, pas a posteriori. C'est surtout en prospective qu'il sera utile.

Merci beaucoup.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Merci pour les interventions.

Toutes, quand même, semble-t-il, ont la tonalité positive et optimiste, un peu moins du côté de notre collègue et ami Xavier Lacombe à la fin. Comme disait Hyacinthe, si on voit le verre à moitié vide, la fusée ne décolle pas, mais si on le voit à moitié plein, elle ne s'écrase pas non plus !

Mais plus sérieusement, juste un mot. Opacité, je comprends le terme, il y a un déficit de lisibilité et ce dont nous sommes d'accord, c'est que cette situation, elle était aussi frustrante et pénalisante pour l'Assemblée que pour le Conseil exécutif, que pour les agents, c'est-à-dire qu'en gros, je ne dirai pas qu'on naviguait à l'aveugle, mais on naviguait à vue et sans tableau de pilotage clair qui nous permette d'avoir une vision stratégique.

Vous avez raison de dire, et je m'en rappelle bien, le nombre de fois où je suis venu ici me faire écrier, cum'è u polpu ! Vous me le disiez, vous disiez, « oui, mais on valide, mais on valide sur quelle base, on est obligés de vous croire sur parole ». Donc, c'est une situation qui était très désagréable, et croyez bien, je pense vraiment que si les services avaient pu faire plus vite, ils auraient fait plus vite.

Ce que je voudrais vous dire par exemple, sur les départs à la retraite, je souhaite qu'ils soient intégrés, on verra dans quel document, dans la délibération initiale ou dans la délibération de fin d'année. Il n'y a pas de secret, mais ce qui est compliqué, c'est que c'est très fluctuant parce que c'est vrai qu'on a une pyramide des âges, mais il y a des gens qui reportent leur retraite, il y a des gens qui renoncent, etc. Je vous prends un exemple : en 2022, 107 départs à la retraite, 72 en 2023. Donc, c'est quand même un delta énorme, ça fait une différence de 50. On voit bien qu'on est obligés de réévaluer, y compris en cours d'exercice, dans le cadre de notre pilotage budgétaire notamment parce

que si vous avez 72 départs, c'est une chose, si vous en avez que 50, c'en est une autre, surtout qu'après, il y a « qui sont les gens qui partent à la retraite, etc. » Ça, c'est un élément.

Après moi, je ne vais pas réouvrir, ce sont des débats qui relèvent de l'archéologie, le temps a passé et tant mieux. Mais simplement vous dire, il y a eu une vraie difficulté et moi je ne le mets pas forcément sur le compte d'un déficit de bonne gestion, etc., mais je vous prends juste un exemple qui est dans mon document. Par exemple, si on prenait le bilan social 2017 des 3 collectivités, on arrivait à 4 067 titulaires et 227 non-titulaires, si on additionne les bilans. Quand on a fait la photographie en peignant le tout et en reprenant poste par poste, on est arrivés à 4303 titulaires, donc 300 titulaires en plus et 122 non-titulaires. Mais ça fait quand même un delta de 150 personnes, une différence entre le bilan social et la radiographie exacte qui était quand même significatif et qu'on n'a pas su expliquer, à la limite, ça n'intéresse plus personne et on ne pourra pas savoir.

En revanche, il y a un chiffre que je voudrais que vous reteniez. Je vous disais toujours le juge de paix, c'est quand même à la fin le compte administratif. Quand je vous dis sincèrement qu'il n'y a pas eu de dérive, en 2018, au 1^{er} janvier 2018, il y avait 4 383 personnes, agents titulaires et non-titulaires ; aujourd'hui, il y en a 4 337. Donc, on a diminué d'une cinquantaine, ce n'est pas énorme bien sûr, mais on a diminué alors même que, comme je vous l'ai dit, la population a augmenté, les besoins ont augmenté et je dirais, l'écart entre la structure de notre administration et les attentes de la population a augmenté aussi parce qu'il y avait des secteurs qui étaient en sous-effectif.

Donc, on a enfin cet élément, on va pouvoir s'appuyer dessus pour avoir un vrai pilotage stratégique qui est rendu encore plus indispensable aussi par la contrainte budgétaire, mais également par l'augmentation des besoins, je le rappelle.

Qu'est-ce qu'on va faire ? On délibère en même temps sur le prévisionnel en matière de recrutement et sur le BP. Donc, on a notre enveloppe budgétaire globale, notre enveloppe au sein du budget sur le 012 et on va, en début d'année, identifier, y compris par rapport à une gestion pluriannuelle, ce que seront nos priorités pour l'année à venir. En cours d'exercice, on évalue et si jamais, on redéfinit à la marge en fonction des évolutions, y a-t-il de nouveaux besoins ? Y a-t-il il moins de départs à la retraite ? Y a-t-il des disponibilités budgétaires supplémentaires etc. ? Et en fin d'année, au moment du BS, on regarde comment on a fait, on tire le Z.

Donc, je pense qu'en faisant ça et en affinant l'ensemble des éléments qui sont à notre disposition, en termes également, je l'ai dit, de mobilité interne,

en termes de promotion professionnelle, de gestion provisionnelle des emplois et des compétences, de cartographie aussi, j'ai demandé à notre service informatique qu'on ait une vraie cartographie. Demain, on a le congrès des maires, on va en parler, les maires qui demandent une proximité plus efficace et ils ont raison. Où sont nos bâtiments, région par région ? Où sont nos effectifs région par région ? Y a-t-il des déséquilibres notables ? Est-ce que l'addition mécanique des effectifs des 3 collectivités et la clause de non-mobilité forcée au plan géographique, a-t-elle entraîné des sous-effectifs chroniques dans certaines régions ? Et si oui, comment les priorise-t-on dans nos recrutements à venir ?

Donc je pense qu'on va pouvoir améliorer notre gestion des ressources humaines dans la concertation avec les agents et les organisations syndicales. Je pense que c'est, mais vous l'avez toutes et tous souligné, malgré vos invitations à faire plus, plus vite et sans doute mieux, vous l'avez toutes et tous souligné, c'est un pas important qui est fait à travers ce rapport et son rapport jumeaux sur la gestion à venir des effectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agissait d'un rapport d'information très important, mais l'information et donc, il y a une prise d'acte. Donc, vous prenez acte. D'accord ? Bien. Merci.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Le deuxième rapport concerne toujours les RH.

Raportu n° 278 : Mudifica di l'effettivi di a Cullettività di Corsica
Rapport n° 278 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité
 de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce deuxième rapport, il faudra le voter.

Alors là, je tiens pour présenter, à travers la présentation initiale et je précise simplement qu'il y a un amendement qui est déposé pour des raisons matérielles puisqu'il y a eu un problème informatique intervenu sur les fichiers constitutifs des annexes et que de façon systématique, par exemple sur les cadres d'emploi chargés de l'entretien du réseau agricole, on est sur un emploi d'adjoints techniques territoriaux et non pas des agents de maîtrise.

Donc, il y a une erreur mécanique qu'on retrouve et qui est corrigée dans cette proposition d'amendement qui n'impacte en rien l'équilibre général du rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant d'ouvrir le débat sur ce deuxième rapport, sur le tableau des effectifs, je souhaiterais qu'on vote l'urgence pour les raisons évoquées aussi tout à l'heure, le CST s'étant tenu le 11 octobre dernier et qu'il a fallu un délai pour intégrer les amendements.

On vote de l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
 Tout le monde est pour.

L'urgence est ADOPTÉE.

Maintenant que tout le monde est pour, il y a un avis de la commission des finances qui est un avis favorable, je pense. Merci beaucoup.

La parole est à qui veut la prendre. Quale hè chì ci hà da parlà di stu cartularu ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans l'esprit, il y a toujours la phrase magique, « les postes compensés seront supprimés ». Dans les faits, ça n'a jamais été réalisé d'où ce delta mirobolant, quasiment un millier de postes.

Moi, dans la pratique, j'aimerais que pour les délibérations à venir, à chaque fois il y ait 2 catégories de cases : la case créée et la case supprimée puisque préventivement et potentiellement, on suppose. Si c'est pour ouvrir un poste en catégorie A de quelqu'un qui était antérieurement en catégorie B, on sait pertinemment, même si on ne connaît pas le nom intrinsèque, que c'est une catégorie B qui est à supprimer. Dans l'esprit, on doit avoir quand même un peu de clarté.

Là aujourd'hui, sur ce document-là, je mets au défi quelqu'un ici, à moins qu'il y passe 1 heure, qu'il compte et qui se prenne un peu de temps, de savoir quelle est la réalité intrinsèque des postes externes créés, des postes qui sont adaptés. C'est quasiment impossible. C'est quelque chose qui n'est pas trop dans l'orthodoxie d'une gestion moderne. Donc ça demande un effort aussi au niveau de la présentation, même si ce dernier rapport a des chiffres très forts, c'est-à-dire qu'on annonce qu'il y a plusieurs dizaines de créations de postes externes en théorie. Il y a une soixantaine de titularisations ou d'ouverture de postes pour des emplois qui sont actuellement par des CDD et le CDD n'est potentiellement pas l'heureux élu puisque le poste, il va être ouvert en principe déjà sur les postes de la CdC et peut être sur d'autres postes, d'autres fonctions publiques. C'est pour ça que c'est quelque chose qui est un peu compliqué.

Moi, ce que j'aimerais, c'est qu'une collectivité territoriale moderne qui a tout le temps critiqué le clanisme, le lien au service rendu par l'emploi, qu'on crée, même si ce n'est pas dans le code des collectivités territoriales, une commission territoriale de recrutement et de validation, sans qu'elle soit la décision finale. Moi, j'admets que celui qui gouverne ait la possibilité de faire le choix définitif. Mais je voudrais qu'il y ait une transparence dans les choix de certaines candidatures, dans des décisions définitives et qu'on ait les rapports même individuels et qu'on puisse donner la possibilité à l'opposition d'avoir accès à tout un certain nombre d'informations sur les ouvertures de postes, sur les choix de recrutements et sur les validations.

C'est quelque chose qui avait été fait à un moment donné dans des offices et agences où il y avait eu des combats syndicaux. C'est quelque chose qui malheureusement est en train de disparaître et pourtant, c'est le garant de la démocratie et c'est la transparence. Ça permet même de donner des marges de manœuvre au politique qui gouverne parce qu'il peut dire de manière franche, « il y a des choses qu'on ne peut pas faire parce que je ne suis pas seul ».

Je pense que c'est à réfléchir. Si vous n'avez pas d'idée, je peux vous en donner des précises plus tard.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Je comprends bien aussi qu'il y a des interventions de tout à l'heure, et qui concernaient les 2 rapports, qui sont quand même, un peu liés.

D'autres interventions ? Non. On continue donc.

Monsieur le Président de l'exécutif, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose après l'intervention si sereine et si positive de Monsieur Benedetti !

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rassure avec le sourire et sans aucune agressivité notre confrère et ami, y compris en votre absence, pour l'instant, j'arrive à dire qu'il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Mais je sais que si vous étiez là et d'autres, ça serait sans doute plus facile quelquefois à dire.

Je rappelle quand même qu'on n'est pendant le discrétionnaire. Il y a des jurys qui sont composés auxquels je ne participe pas, la plupart du temps, une autorité politique non plus, un jury de recrutement. Après, il y a un choix qui est fait et qui est quasi systématiquement, pas toujours, c'est la marge de décision de l'autorité territoriale, celui qui est préconisé par le jury.

Je suis ouvert sur votre question. Après, c'est difficile sur ce deuxième rapport de présenter un document simple et facile à lire et à intégrer en 2 minutes quand on parle de 4400 postes, etc.

Je pense que là, c'est relativement clair, on peut travailler y compris lors des CST ou dans le cadre de la préparation de ceux-ci, à essayer de clarifier encore un peu plus les choses. C'est vrai que même s'il y a une volonté de pédagogie de la part des services, c'est quand même souvent assez compliqué à suivre. Mais je pense que là, encore une fois, on a un élément qui va nous permettre de le faire.

Cela étant, je veux quand même insister, on a commencé le toilettage. Aujourd'hui, il n'y a pas de marge pour recruter de façon indue des gens dont on n'aurait pas besoin. C'est totalement impossible. La réalité de notre situation aujourd'hui, c'est que pour l'instant, nous n'arrivons pas en interne à trouver les gens dont on a un besoin impérieux et nous n'arrivons pas non plus à recruter,

après avoir épuisé les possibilités internes, à recruter dans les proportions qui seraient indispensables.

C'est celle-là la réalité, ce que je vous disais tout à l'heure. Quand bien même, nous pourrions être tentés de faire des recrutements injustifiés, il n'y a pas la marge aujourd'hui pour le faire. Le faire, ce serait suicidaire.

Et de la même façon, on n'a pas le droit aujourd'hui de se tromper sur un recrutement. Une personne aujourd'hui qui est recrutée et qui ne travaille pas à 100 %, c'est pendant un an, 10 ans, X années, un déficit là où on a un besoin énorme.

Je ne veux pas non plus aller vers une forme de cogestion, je le dis très clairement, dans les recrutements. Je sais que ça existe ou ça a pu exister, ou il peut y avoir la tentation dans certaines agences et offices notamment, ou dans certaines entreprises, ce ne sont pas les organisations syndicales qui choisissent les recrutements. Les recrutements sont choisis en application des règles à travers des jurys de recrutement et à travers une décision in fine de l'autorité territoriale.

Après, tout ce qui peut contribuer à la transparence des procédures, je suis ouvert à la discussion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sur ce rapport et sur ces mots du président de l'exécutif, nous allons procéder au vote d'abord de l'amendement. Président, est-ce que vous voulez redire un mot sur l'amendement ? Oui, il a été distribué, le micro s'il vous plaît.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une erreur matérielle suite à un petit bug informatique où un type de cadre d'emploi a été remplacé par l'autre dans les différentes créations de postes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que vous souhaitez intervenir sur l'amendement ? Des interventions sur l'amendement ? Non.

Donc, je soumetts au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu », « Core in fronte ». Qui ne participe pas au vote ? « Un soffiu novu ». Qui est pour ? Tous les autres et Pierre Ghionga aussi.

L'amendement est adopté.

Maintenant, je soumetts au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu ».

Qui est pour ? Le groupe majoritaire et Pierre Ghionga.

Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, on peut faire une suspension, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous allez présenter ensuite, qu'on soit bien d'accord, le rapport sur les taxes, puis le deuxième rapport sur les comptes rendus de délégation. Ensuite, on a une motion.

Donc, 5 minutes de pause.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

La séance est suspendue à 18 h 50. Elle reprend à 19 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le problème c'est que nous avons une course et donc nous nous poursuivons autour de l'hémicycle et nous ne nous rencontrons pas, c'est ça le problème !

Bien. Nous avons encore deux rapports à passer, le temps que le Président arrive parce que c'est lui qui présente ce rapport ? C'est Gilles Giovannangeli.

Nous avons à voter la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail pour le secrétariat général de l'Assemblée, puisque nous avons dépassé l'horaire.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL
DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

Donc déjà, nous sommes en règle pour continuer.

Merci. Le rapport qui suit est le 263.

Vous allez nous parler des coefficients et des taux relatifs aux différentes taxes.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –
FISCALITÉ**

Raportu n° 263 : Adduzione par l'eserciziu 2025 di e tariffe, cuefficienti è parcintuali rilativi à i sfarenti tassi fiscali di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 263 : Adoption pour l'exercice 2025 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un rapport qui vous est présenté chaque année et depuis plusieurs années, nous avons fait le choix, vous vous en rappelez, de ne pas augmenter ces taxes.

Cette année, compte tenu, on l'a abordé ce matin, de la structure de recettes de notre Collectivité, vous le savez qui est inadaptée et qui ne permet pas aujourd'hui de répondre de manière satisfaisante aux besoins qui eux sont toujours croissants. Le Président le rappelait ce matin, que ce soit dans les infrastructures stratégiques, mais de manière plus générale, dans toutes nos politiques de développement, culturel, sportif, patrimonial, social bien entendu et bien sûr développement économique, les besoins sont de plus en plus prégnants.

Structure de recettes donc inadaptée et par ailleurs structure de recettes inéquitable quand on se compare aux autres régions et départements français ; on s'aperçoit qu'il y a une perte de recettes annuelles de l'ordre de 10 M€ qui est estimée, notamment due aux recettes liées au transfert de fiscalité et de TVA, puisque vous savez qu'ils sont moins dynamiques chez nous du fait que nous avons un différentiel de 15 points inférieur à celui des régions et départements français.

Si on rajoute à cela, le côté aussi tordu de notre structure de recettes, dans le sens où vous le savez aussi, la dynamique de ces dernières années a reposé sur la taxe sur les produits pétroliers, la taxe sur le tabac et la taxe sur les DMTO, taxe sur la DMTO qui aujourd'hui baisse de manière importante, malheureusement pas à cause de la baisse de la spéculation, mais surtout par le fait que les classes moyennes ont de plus en plus de mal d'accéder à la propriété.

Enfin, si on ajoute à tout cela les dernières annonces gouvernementales qui prévoient là aussi pour l'ensemble des collectivités des baisses de recettes et en particulier pour ce qui nous concerne, des baisses de recettes liées à la baisse du FCTVA, fonds de compensation de TVA, mais aussi à la baisse de la dynamique des transferts de fiscalité due à la TVA, on se retrouve bien entendu dans une situation encore plus contrainte.

C'est dans ce contexte dégradé et incertain qu'on vous propose, par cette délibération, de remoduler certaines de nos ressources fiscales.

Rappeler simplement qu'on a un souhait qui a été celui de sanctuariser, comme ce fut le cas lors des précédents exercices, la non-activation de la majoration Grenelle de l'accise sur les produits énergétiques, sur les produits pétroliers, de manière à ne pas augmenter le prix du gasoil et de l'essence, et de manière de pas pénaliser encore les consommateurs qui chez nous sont déjà assez pénalisés par rapport au continent français.

Donc, nous avons choisi d'augmenter la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur, la taxe sur les cartes grises, ainsi que sur les véhicules hybrides, ainsi que la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel. Les autres taxes, toutes les autres taxes ne seront pas augmentées.

L'estimation de recettes supplémentaires pour notre Collectivité sera de l'ordre de 10 M€, mais vous le savez déjà, ces 10 M€ seront effacés certainement, ne serait-ce que par les dernières mesures gouvernementales prises sur la diminution de nos recettes.

Concernant la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur et véhicules hybrides, ce que nous vous proposons, c'est que nous étions la Collectivité, en France, qui taxait le moins ces véhicules. La moyenne était de 47,26 € par cheval fiscal en France, nous nous étions à 27 € par cheval fiscal. Nous vous proposons de passer à 43 € par cheval fiscal, ce qui reste largement en-deçà de la moyenne française, sachant qu'en plus, la plupart des régions de France ont choisi d'augmenter aujourd'hui leurs taxes à hauteur du maximum possible, à savoir les 60 € qui sont prévus par la loi.

Donc, cette augmentation de 27 € par cheval fiscal à 43 € nous permettra de passer d'une recette actuelle de 9,7 M€ à une recette de 15,450 M€, soit un gain de 5,750 M€.

Sur les véhicules hybrides, jusqu'à aujourd'hui, nous ne pratiquons aucune taxe. Le fait de se réajuster et de passer à 43 € par cheval fiscal, nous permettra d'avoir un gain de 3,180 M€ de recettes supplémentaires.

Concernant la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel, là vous le savez, on en avait débattu, y compris l'année dernière, ce sont les navires francisés de 7 mètres et plus. Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais si l'engin a stationné une fois dans l'année dans un port corse ou s'il est enregistré dans un port corse, Aiacciu ou Bastia, il peut prétendre à un tarif réduit. Le tarif réduit que nous avons appliqué, c'est un tarif réduit de 30 %. On vous propose cette année, comme nous le permet bien sûr la loi, de passer de 30 % à 10 %, ce qui nous permettrait de passer d'une recette de 3 797 650 € à 4 882 702 €. Bien sûr, on proposera que ces recettes supplémentaires soient fléchées, notamment sur les travaux concernant les infrastructures portuaires dont la Collectivité de Corse est propriétaire.

On vous rappelle aussi que, je crois qu'en 2023, l'Assemblea di a Giuventù avait déjà souligné qu'il aurait été essentiel et important de pouvoir proposer un abattement plus important pour les bateaux qui sont et qui résident annuellement dans les ports de Corse. Mais cela n'avait pas été possible.

Les autres taxes que vous avez sous les yeux, je vous en ai parlé, l'accise perçue sur les produits énergétiques, je vous l'ai dit, nous ne comptons pas l'augmenter pour un souci aussi de pas pénaliser le consommateur Corse. La taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement, nous sommes déjà au maximum, donc nous ne vous proposons pas de de l'augmenter. La taxe additionnelle de séjour, pareil, c'est un montant de 10 % forfaitaire que nous ne pouvons pas augmenter puisque ce sont les collectivités locales qui ont cette possibilité et qui nous rapportent quand même en 2024, parce que je pense que c'est à signaler, 1,7 M€. Enfin, la taxe sur le transport aérien et maritime que vous connaissez aussi et qui est chez nous de 4,57 € par passager, est de 1,50 € par passager pour la Sardaigne puisque nous avons choisi de moduler cette taxe concernant les passages en Sardaigne. Celle-ci doit nous rapporter 36,350 M€.

Voilà, Madame la Présidente. Je veux signaler qu'il y a une prise d'acte qui a été faite par le CESEC sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, Madame la Présidente.

À l'issue de la présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Au-delà de la volonté commune de disposer de recettes supplémentaires au regard notamment des marges de manœuvres limitées, Monsieur Georges MELA a souhaité faire une observation sur les éléments exposés dans le rapport quant à l'augmentation de 20% de la taxe de francisation.

Indiquant que cette taxe laissait apparaître une baisse de près d'un million d'euros, il a fait observer que selon lui, cela était dû aux effets conjugués de la crise et du problème relatif aux difficultés de mouillage non encore solutionné.

A ce titre, il a regretté qu'aucune démarche n'ait été initiée sur ce sujet, malgré la sollicitation du conseil exécutif dans le cadre d'une question orale proposant de réunir les acteurs du secteur.

Aussi, rappelant qu'il était nécessaire d'opérer une modification, il a indiqué qu'un nombre de « touché » supplémentaire viendrait économiquement renforcer cette activité et ne paralyserait pas l'ensemble des entreprises travaillant autour du secteur de la plaisance.

Sur ce point, il a estimé que la proposition d'augmenter la taxe de francisation allait à l'encontre de la finalité recherchée.

Rappelant que l'opposition avait à maintes reprises réclamé la transmission d'éléments complémentaires et l'organisation de réunions sur la problématique de la fiscalité de la collectivité, M. Jean-Martin MONDOLONI s'est dit satisfait qu'une réunion sur cette thématique soit enfin à l'ordre du jour et permette, in fine, de disposer de la situation financière globale la plus précise possible de la collectivité.

Remerciant les conseillers de l'opposition pour leurs interventions et l'état d'esprit qui les guide, le Président du Conseil exécutif a indiqué espérer que celui-ci continuera à prévaloir et à être partagé par l'ensemble des élus du conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse.

Rappelant la nécessité d'initier un travail sur ce sujet, il a précisé que la crise était un élément d'accélération qui rendait inéluctable et indispensable ce rendez-vous.

Par ailleurs, il a fait observer qu'identifier financièrement et budgétairement une priorité était une chose, mais qu'être confronté à la nécessité absolue de la concrétiser, parce qu'obligé par la situation, en était une autre.

Indiquant que ce facteur d'accélération rendait indispensable l'effort à fournir ; il a précisé que ce dernier n'avait pour l'heure pas été mené dans des proportions suffisamment visibles et suffisamment significatives.

Le Président du conseil exécutif a également souhaité partager avec les commissaires deux éléments qui leur permettront de mieux appréhender l'effort demandé aux régions sur le plan national.

Premièrement, l'application en l'état des décisions gouvernementales sur la part contributive des régions à l'effort demandé, devrait conduire à une diminution de l'investissement des régions de 30% et qui rapporté à la Collectivité de Corse, représenterait une diminution de près de 100 millions d'euros.

Deuxièmement, il a informé les commissaires qu'avait également été avancé la possibilité de demander la suspension totale de l'exécution des contrats de plan et par voie de conséquence de renoncer ainsi à tous les investissements cofinancés s'y rapportant.

Sur ces indications, le Président du conseil exécutif a fait observer que les marges de manœuvres de la collectivité étaient faibles et difficiles, mais que cela ne devait en aucun cas dispenser la collectivité de les identifier et de les exploiter.

Sur ce point, il a indiqué aux commissaires qu'à droit constitutionnel constant, la seule piste envisageable était de mieux accéder à la réserve que représente la TVA et de laquelle la Collectivité de Corse est moins généreusement dotée que les autres régions.

Enfin, sur l'observation de M. Georges MELA, le Président du Conseil exécutif a fait observer que selon lui la question des retombées économiques de la plaisance et la grande plaisance ne dépendaient pas de la décision de la collectivité de modifier à la marge, le taux de la taxe de francisation.

En propos conclusifs, il a fait observer qu'en termes de cohérence, il n'était pas envisageable d'augmenter d'un côté la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur et ne pas augmenter celle relative aux engins maritimes.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La parole est à qui veut la prendre. Paul-Félix, oui, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Vous faites un peu comme font aujourd'hui les Français dans leur équilibre budgétaire, c'est de chercher des niches fiscales de substitution pour essayer d'équilibrer un budget territorial.

Vous rentrez sur des augmentations possibles de fiscalité sur les chevaux fiscaux ou sur la taxation de francisation des navires, ça vous laisse escompter des recettes proportionnelles à l'augmentation des taux d'imposition. Mais il n'y a pas une analyse d'impact sur les filières, entre autres sur la filière maritime. Moi j'ai été alerté par des professionnels qui travaillent dans le nautisme au sens où ils sont ou vendeurs de bateaux, ou réparateurs, ou loueurs et que ça peut générer des déséquilibres économiques. Il n'y a pas une analyse de l'impact de la taxe sur la réalité aujourd'hui d'un tissu économique qui est quand même perturbé. Alors, on peut avoir, oui de se dire, la taxe sur les bateaux, ce sont des biens de consommation, on s'adresse à des gens qui sont plutôt aisés parce que ça ne concerne que des bateaux supérieurs à 7 mètres.

Mais après, il y a une autre logique. C'est la logique de l'attrait des ports corses parce que la taxe est inférieure et qu'on a un système d'hébergement annuel de bateaux qui génère une économie, l'économie de l'entretien, l'économie de la personne qui prend l'avion, qui va atterrir à Figari, ou qui va atterrir à Calvi, ou qui va atterrir à Bastia ou à Ajaccio pour venir récupérer un bateau qui est amarré à l'année en Corse et qui va leur servir de lieu d'agrément. Ceci est une réalité. Si vous alliez voir des capitaines de ports ou des communes gestionnaires de ports de plaisance, vous auriez cette information. Je ne dis pas que ce n'est pas quelque chose à faire, mais je dis que ça nécessite une expertise. De se normaliser sur la France, ça va être la même chose que la normalisation de la vente des tabacs. On sait très bien qu'en Corse, on avait un flux de vente supérieur à la consommation des Corses, simplement parce que le paquet est

moins cher et que la personne qui vient en touriste, elle achète avant de partir. Là, on a un phénomène qui est un peu différent, mais c'est le même état d'esprit, c'est qu'on a des bateaux qui sont là parce que la logique de taxe est minorée.

Moi, sur cette mesure-là, j'attends une expertise et je ne peux pas l'accepter comme ça en me disant « on va le faire parce qu'on a besoin de trouver une niche fiscale ». L'économie, elle ne marche pas comme ça, elle n'est pas aussi simple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres interventions ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Hier, en commission permanente, il ne nous a pas échappé que notre groupe avait sollicité sur ce sujet le doublement de temps de parole. C'était simplement pour préciser que ce rapport qui prévoit l'augmentation de 3 taxes et qui ne sont pas anodines, présentait à nos yeux un intérêt majeur.

Il a été rappelé en commission des finances que son effet est indissociable d'une stratégie plus globale qui a été initiée à cette commission des finances et qui permettait justement de dériver sur la structure budgétaire de la Collectivité.

Lorsque l'on évoque des augmentations, quelles qu'elles soient, c'est toujours délicat, d'où l'intérêt de ne pas nous épargner un travail important sur la section de fonctionnement. C'est une nécessité, on l'a dit à plusieurs reprises et répété, mais je crois qu'on n'y est pas encore.

Sur le rapport en lui-même, si jusqu'à présent l'exécutif avait fait le choix de ne pas moduler, ni à la hausse, ni à la baisse, comme cela vient d'être dit, les taux coefficients, c'est désormais prévu pour 2025, eu égard au contexte morose et à la raréfaction des ressources. C'est vrai que c'est un contexte national qui est délicat, difficile et il nous faut, en tant que responsables bien entendu, en tenir compte.

Les propositions qui sont faites entraîneraient les conséquences suivantes : concernant la première proposition, une augmentation de plus 60 % sur les taxes de carte grise qui passeraient de 27 à 43 € par cheval. Cette augmentation, comme cela vient d'être précisé, permettrait une recette de 15,5 M€ en 2025, soit 10 de plus qu'actuellement et récupérée en plus, puisque cela

fait aussi l'objet de vos intentions, 3 M€ sur les véhicules hybrides qui jusque-là n'étaient pas taxés.

Il y a eu un fléchage de ces recettes et il est précisé dans le rapport, elles seraient affectées directement à l'entretien et à l'aménagement des routes.

La deuxième proposition, Paul-Félix en faisait un développement à l'instant, plus 20 points de taxe de francisation, soit 90 %, alors qu'elle a toujours été ici chez nous de 70 % depuis 1992.

Je partage ce qu'a exprimé Paul-Félix à l'instant et donc, sur cette proposition, je crois qu'il faut les uns et les autres éviter de commettre les erreurs d'analyse. Oui, c'est bien une chute de la plaisance depuis l'an dernier qui a fait baisser les recettes car celles-ci avoisinaient les 5 M€ jusqu'en 2024 et elles sont aujourd'hui à moins de 4 M€.

Je me suis exprimé là-dessus en commission des finances et j'ai précisé que les effets conjugués de la crise et surtout le problème des mouillages sur lesquels nous avons attiré votre attention, problème qui n'est pas encore solutionné, réglé aujourd'hui, a contribué à baisser le nombre de touchés. On avait proposé d'avoir la possibilité de le doubler pour inciter justement les plaisanciers à venir en Corse, comme le précisait à l'instant Paul-Félix, et je rappelle quand même qu'augmenter cette taxe pourrait engendrer 5 M€ de recettes. Mais le fait d'augmenter la taxe par rapport à ce qui est exprimé, par rapport à une position beaucoup plus incitative qui aurait des conséquences économiques meilleures pour notre environnement économique, n'est pas du tout ce que nous souhaitons préconiser.

Alors vous dites dans votre exposé, répondre à une demande de l'Assemblea di a Giuventù pour justifier une partie de cette décision. Connaissant bien le sujet pour être élu d'un territoire qui bénéficie depuis bien longtemps des retombées de la plaisance, je trouve cette justification quelque peu dangereuse et pourquoi le cacher, assez démagogique. Il m'a été répondu en commission des finances que le problème des mouillages concernait ceux qui souhaitaient éviter les ports, sous-entendu, une clientèle aisée qui souvent faisait des caprices. Mais cette clientèle à très fort pouvoir d'achat fait tourner toute une économie et l'impact de l'arrêté préfectoral 2023-168 conjugué à d'autres facteurs, n'oublions pas qu'il a généré cette régression à laquelle nous assistons aujourd'hui, qui est de l'ordre de 30 à 40 % de l'activité du nautisme et de la plaisance en Corse.

Oui, bien sûr, si c'était assorti d'une étude économique auprès de bon nombre de professionnels, l'attitude ou le comportement qui est le vôtre serait peut-être plus explicite. Je rappelle que c'est pourtant un secteur de notre

économie qui représente 800 prestataires locaux et environ 2 000 emplois. Ce n'est pas rien et en négliger les effets, serait une attitude totalement irresponsable. D'où cette impérieuse nécessité de créer un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance. Je vous avais à l'époque interpellé sur le sujet. Hélas, à ce jour, alors qu'il aurait eu l'avantage de mettre les acteurs publics, privés autour d'une table et de permettre ainsi aux professionnels d'être entendus et d'aboutir à des mesures opérationnelles, vous n'avez pas cru bon de souscrire à la demande qui avait été formulée.

Il n'est jamais trop tard pour y remédier et l'acter bien entendu dès à présent de façon à éviter à l'avenir, comme il a été question ce matin sur la SMO, de faire part de retard chez les uns ou les autres, ou d'éventuels justement laxismes qui nous conduisent souvent à nous écharper les uns, les autres ici en en séance plénière, dans cet hémicycle.

Mais je veux quand même saluer l'initiative du parc marin de l'Agriate où des zones de sable ont été aménagées et identifiées afin de pouvoir y mouiller des navires de grande plaisance, à l'intérieur de tracés d'interdiction de mouillage des navires de plus de 24 mètres.

Aussi, il me paraît incompréhensible que ce qui s'applique dans un parc marin ne puisse pas être étendu en dehors de celui-ci et donc sur le reste du littoral Corse.

Il y a également des démarches communales qui visent à ne pas perdre cette clientèle. Je ne veux citer que notre collègue, maire de la ville de Bonifacio qui par exemple, a mis en place 14 bouées dans le golfe de Santa Manza. La Chambre de commerce et d'industrie lui a emboîté le pas avec un projet dans le golfe d'Ajaccio.

Alors oui, Monsieur le Président, puisque c'est au président de l'exécutif que je m'adresse, même si c'est Gilles en l'occurrence qui rapporte ce dossier quelque peu un petit peu épineux, la Collectivité de Corse via le PADDUC et le schéma de mise en valeur de la mer ont un rôle majeur à jouer en termes de décision et de planification.

Je vous invite donc à travers ce document d'avoir la possibilité de le réviser de façon effective et en plus, c'est un document que nous attendons déjà depuis bien longtemps.

Concernant la troisième proposition, vous prévoyez une recette complémentaire de 350 000 € concernant la taxe de transport, en portant à son maximum les passages pour la Sardaigne de 1,52 € à 4,57 €.

Je regrette profondément que notre proposition visant à moduler cette taxe ne soit pas retenue.

Visiblement, avec ces trois propositions, la CdC récupérerait donc 10 millions d'euros.

On entre donc, et vous le rappelez, dans une période nouvelle au niveau national, très contraignante, avec une crise qui est un véritable accélérateur de tendance déjà objectivée par nous-mêmes. Inéluctablement, et ce n'est pas faute de l'avoir précisé à chacun de nos examens budgétaires, on tend vers ce fameux effet ciseaux avec une diminution au mieux, une stagnation des recettes et une augmentation des dépenses principalement de fonctionnement. À la clé, bien entendu, ce que l'on craint tous, un risque de tassement du niveau d'investissement, voire une baisse désastreuse.

Comme le faisait remarquer la présidente de l'Assemblée, une réduction de 30 % du niveau de nos investissements en île de France n'a pas les mêmes effets chez nous. La commande publique n'a pas le même impact que dans les grandes régions. Chez nous, une baisse aussi forte serait l'asphyxie totale de l'île, une catastrophe économique et donc sociale. J'en veux pour preuve l'augmentation de 39 %, comme cela a été déjà signalé, du nombre de procédures collectives entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024. Je vous passe les données, que vous avez très certainement, liées à l'augmentation des assurances garantie salaire qui témoignent de la même tendance.

Oui, c'est dans ce contexte compliqué que vous engagez une concertation au sein de la commission des finances qui a été longtemps demandée, que l'on partage. On propose cette démarche depuis longtemps. On va bien sûr y participer, en tout cas pour notre groupe, et être force de proposition.

Mais ce qui nous gêne profondément, c'est que l'on demande depuis bien longtemps des efforts sur le fonctionnement et que votre décision première est inverse. Vous demandez aux Corses de faire un effort en aggravant la pression fiscale dans une période particulièrement compliquée, surtout concernant la première proposition et la troisième.

Alors bien entendu, cela ne nous convient pas. Nous sommes d'accord en revanche pour tout mettre à plat. Il est possible qu'à l'issue de ce travail commun, on puisse tomber d'accord sur une modulation de taxes, mais pas sans s'épargner d'un travail profond sur le fonctionnement.

N'oublions pas que les choix budgétaires sont déterminés par des choix politiques. Comme vous l'a fait remarquer hier notre collègue Jean-Michel Savelli, il n'y a pas que la structure de nos recettes ou la conjoncture globale défavorable, il y a aussi le poids des choix politiques opérés depuis des années.

Cette augmentation de la pression fiscale est une décision prise encore une fois dans l'urgence. Vous la présentez comme responsable. Pour nous, elle ne l'est pas puisqu'elle ne traite malheureusement qu'une partie du problème.

Nous le savons tous, les années à venir seront des années difficiles. Alors on le répète souvent, mais je crois qu'il faut cesser les uns, les autres d'être des responsables de partis politiques avec pour seul objectif, faire plaisir à nos chapelles respectives, à nos soutiens respectifs.

Alors ensemble, balayons les erreurs qui ont pu être commises car il n'y a pas que l'héritage du passé, il y a aussi des errements récents. Cessons les caricatures habituelles dans cet hémicycle. Faisons preuve de responsabilité et travaillons pour l'intérêt de la Corse.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera contre ce projet. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu.

Eo sò d'accunsentu cù issa crescita di a tasa d'immatriculazione di e vitture è per a tasa nantu à i battelli di piacè. Perchè al di là di a crescita di e nostre risolze finanziaria, pensu ch'ellu hè una vera pulitica ambientale. Perchè e vitture dannanu u nostru aria è i battelli e nostre lenze di posidonie è ghjè nurmale ch'elli paghessi à pena di più.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Autre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Avec beaucoup d'amitié, pè u nostru amicacciu Petru, ça me fait un peu réagir, mais positivement, dire qu'en gros, la plaisance est synonyme de destruction des herbiers et les véhicules en tout genre de pollution, etc., c'est un peu réducteur ! La réalité est un peu plus compliquée.

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

O Pè, je sais que tu le connais bien, mais plus sérieusement, il y a énormément, pour le dire autrement, une part très majoritaire des plaisanciers qui jouent le jeu et quand bien même pour certains, je ne suis ni leur porte-parole, ni leur avocat, ùn ci capiscu tantu, au sens de la plaisance qui n'est pas spécialement un hobby. Mais au sens de l'enjeu économique, quand bien même voudraient-ils, pour certains, sortir des clous que l'évolution récente de la réglementation, conjuguée à un certain nombre d'autres textes, inflexions, etc., leur rendraient la tâche compliquée, voire impossible.

J'ai eu l'occasion, y compris pour visiter un port de plaisance, d'être allé assez récemment en Sardaigne, que l'on cite beaucoup quand il est question d'autonomie et moins quand il est question d'économie, et j'ai eu le plaisir de constater une affluence record, je ne dis pas que l'évolution de la réglementation est en tout point négative, je dis juste sur ce plan-là et je reviendrai au rapport, mais tout est lié, que les phénomènes étant posés en des termes différents, on a aujourd'hui un glissement vers les côtes sardes et une crise qui vient affecter un secteur qui est déjà assez fragilisé.

Si on conjugue l'absence d'investissements structurants ces 20 dernières années, sur les ports de plaisance, au sens du soutien de la Collectivité, moi j'ai voté dans ce même hémicycle, en tous les cas, débattu d'un rapport présenté en son temps par l'ATC, le plan nautique qui prévoyait, de mémoire, la création de 2 000 anneaux. On en est, 20 ans après, très loin.

Il y a eu l'évolution des textes évoqués par Georges et la crise économique de manière générale. Donc moi, je ne pense que ce soit psychologiquement d'abord, un bon signal.

Deuxièmement, je rejoins là aussi ce qui a été exprimé, peut-être prenons-nous les choses dans une forme de désordre. Moi, j'aurais accepté avec beaucoup d'intérêt ce débat, voire une partie des décisions proposées, si on s'était préalablement attachés à discuter du PADDUC. Julien n'est pas là, donc on ne va pas en reparler. Je n'aurais pas, et surtout en son absence, avec beaucoup de respect, la cruauté de rappeler le planning que vous nous avez proposé en termes de révision et de modification. On est complètement hors les

clous. On ne vient pas vous le dire toutes les 5 minutes, même si on vous le répète assez souvent, mais on a largement dépassé les délais impartis et le cadre fixé.

Donc, pour ces raisons là et pour tant d'autres, dans un moment économique qui est hyper délicat avec, ça a été dit également, une vraie contraction de la commande publique, je pense, sans opposer là aussi les tenants de l'écologie ou de la sauvegarde à ceux de l'économie et du laisser-faire, que les décisions proposées ne sont pas posées au bon moment.

Cela étant, je comprends le souci de chercher des recettes, je comprends et connais la difficulté systémique dans laquelle on est. J'entends la volonté de chercher des pistes innovantes, mais nous ne pensons pas à « Avanzemu » à ce stade, que le moment et les propositions ici posée n'y correspondent.

Donc, tout à fait disposé à prolonger la réflexion, tout à fait ouvert à une contribution future, mais en l'état des enjeux et du rapport tels que proposés, nous voterons contre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Xavier Lacombe, pour « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Je crois qu'il reste encore un peu de temps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il vous reste 4 minutes.

M. Xavier LACOMBE

Attendez, je lance le chrono...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Prenez tous exemple sur Pierre GHIONGA ! Il est d'une efficacité redoutable et tout ce qui dit est pertinent. Il est très anglo-saxon pour le coup. Je sais qu'il regrette le royaume anglo-corse, mais il est très anglo-saxon, en 1 ou 2 minutes, tout est dit. Parfait.

Je vous en prie, allez-y, allez-y.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Donc, très, très rapidement. Je ne vais pas battre le record de Pierre Ghionga, mais je vais être bref et je vais exprimer quelques regrets.

Tout d'abord, on voit que notre collectivité unique, aujourd'hui, au bout de quelques années, est à bout de souffle. On nous avait vendu ça comme quelque chose de magique, comme on peut nous vendre autre chose, et on se rend compte qu'au bout de quelques exercices budgétaires, eh bien ça ne va pas, ça ne va plus, tout en disant entre-temps, au cours des dernières années, que la structure budgétaire ne fonctionnait pas. Ce n'est pas ce que l'on disait en 2015 et ce que l'on souhaitait presque tous de nos vœux. Premier point.

Deuxième point. Aujourd'hui, il est incontestable que l'on afflige une pression fiscale supplémentaire à la majorité des Corses. Si cela ne vous interpelle pas dans le contexte actuel, d'une certaine façon, je pense qu'on devrait tous être un peu gênés.

Un autre point qui m'est très désagréable, je dois le dire, et je regrette qu'il n'y ait pas le Louis Pozzo di Borgo puisqu'on avait souvent parlé de finances en disant que, effectivement, reconnaissant que depuis 2018, 2019, 2020, il y avait quelques marges et quelques points financiers favorables qui ont peut-être permis certaines largesses, moi je regrettais et je l'ai souvent dénoncé, certaines fois on me disait que j'étais trop critique parce que je soulevais le problème d'un manque de rigueur budgétaire et financière, qui est le cas dans d'autres collectivités, et je ne suis pas là pour exonérer qui que ce soit, je suis toujours très clair dans mes propos et je suis prêt à assumer beaucoup de choses. Mais quand même, nous devons nous réunir et il était même question de dédier 2 ou 3 commissions des finances à ce sujet. Cela avait été relié même par le Président de l'exécutif.

Aujourd'hui, mon cher Gilles, c'est sûr que c'est un rôle ingrat quand on doit augmenter la fiscalité. Cela ne fait jamais plaisir, je me mets à la place de certains maires, mais aujourd'hui, ce que subit la Collectivité de Corse, nous allons tous le subir. Et si je suis le raisonnement que j'ai entendu, qui est écrit dans ce rapport, tout le monde devrait augmenter les impôts. Ça paraît logique. Eh bien non !

Ce qui est regrettable aussi, c'est que pendant toutes ces années, on aurait pu peut-être faire un peu mieux en termes de gestion financière, je l'ai dit,

je le maintiens et j'en suis encore plus persuadé aujourd'hui. Mais quand on propose une augmentation fiscale de cet ordre, et je le dis, ce sont les Corses qui vont la subir, dans un contexte, je le répète, encore plus difficile pour les années à venir qui vont être aussi très compliquées. Si en face on fait preuve d'économie et en même temps on dit qu'il y a un vrai projet de société avec de véritables investissements et on dit « voilà, notre programme d'investissement et pour y parvenir, parce que vous nous le demandez, pour vous satisfaire, nous sommes obligés de passer par là ». Mais en plus, il y a cette carence qui perdure où on entend dire qu'il y aura encore moins d'investissements.

Alors là, vous comprenez très bien que nous ne pouvons pas du tout adhérer à cette démarche et à cette façon de fonctionner, parce qu'encore une fois, je le dis, il y aura double peine pour les Corses : pression fiscale et manque d'équipements de nos territoires. Et cela est inévitable. Et je le regrette très profondément.

J'en ai terminé, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait, concernant la maîtrise du temps ; sur le fond, peut mieux faire.

D'autres interventions ? Non, pas d'autres interventions.

Je vais deux mots. Je ne vais pas répéter ce que ce que j'ai dit en commission, parce que je rappelais le cadre général du PLF 2025 et de la nécessité évidemment de réfléchir en univers très, très contraint, mais sur ces augmentations de taxes, il n'y en a pas tant que ça, ni d'augmentation de taxes en général, ni l'augmentation elle-même en valeur absolue. On aurait bien tort de se priver des derniers leviers fiscaux qu'il nous reste, parce qu'on n'a pas grand-chose. Si vous reprenez le récapitulatif de la délibération, franchement, quand je vois ce qui se passe dans les autres régions françaises à l'heure actuelle où tout le monde, et départements, et communes, tout le monde qui court effectivement après, non seulement évidemment la maîtrise des dépenses, mais qui cherche d'autres recettes fiscales, je vous prie de croire que le projet qui est présenté ici aujourd'hui, il est quand même relativement modéré en matière de pression fiscale.

Juste un exemple. La taxe sur les cartes grises, bon que je sache, on ne change pas la carte grise tous les jours, ça c'est le premier point. Parce que ceux qui changent les cartes grises tous les jours, c'est qu'ils ont changé de voiture tous les jours et c'est qu'ils peuvent payer effectivement la nouvelle carte grise et donc la taxe. Donc voilà.

On était à 27 €, on passe à 47 €, je ne vois pas pourquoi on se priverait de cela. Je vous signale que le plafond est à 60 au niveau national, que pratiquement toutes les régions, 97 ou 95 % des régions sont déjà à 60, et que les régions de France ont déposé un amendement pour le PLF pour que le plafond soit relevé à 80. Donc, vous voyez, il y a encore de la marge en matière de pression fiscale.

Pour le reste, c'est peu de choses au regard de tous les besoins que nous avons et des difficultés budgétaires qui n'incombent pas, selon moi, mais c'est normal que l'on ne soit pas d'accord sur l'analyse, au comportement de la majorité en place, mais à l'équation qui est insoluble, insoluble en matière budgétaire et financière de la Collectivité de Corse et plus globalement, comme je l'ai dit en commission des finances, du système économique corse.

Donc, il faut bien qu'on soit conscient déjà du fait que la proposition qui est faite ne relève pas d'une pression fiscale, comme ça a été évoqué, honteuse, au détriment des Corses. Au contraire, on a toujours essayé de protéger les Corses de trop de prélèvements fiscaux, ça c'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'il y a des explorations certainement encore à faire en matière de fiscalité touristique. Moi je suis assez d'accord, alors peut-être pas sur le sujet précis des coffres, bien qu'ayant soutenu la question des coffres lorsque j'étais à l'ATC. Mais sur la question touristique, on a parlé tout au long de la journée des Açores, des Canaries, etc., ils prélèvent fiscalement. Oui, ils font venir des touristes, mais je vous prie de croire qu'ils payent les taxes de séjour. Et puis vous êtes touristes vous-aussi, d'accord, à chaque fois je reviens avec cette antenne ici, oui, les touristes normalement payent où qu'ils soient, et nous aussi nous payons que l'on soit dans du Airbnb, que l'on soit dans des campings, des hôtels, en bateau, en plaisance, en ce que vous voulez, d'accord ? Il y a des taxes sur l'activité touristique parce qu'elle a des impacts forts à un moment donné sur l'environnement et que grâce à ces rentrées fiscales, on arrive à financer des investissements, on arrive à restaurer les écosystèmes et on arrive aussi à distribuer et à faire des choses un peu plus intéressantes sur un plan culturel, social et autres.

Donc, il y a certainement aussi une exploration à réaliser. Alors j'avoue que je l'ai appris à Régions de France, et c'est peut-être une discussion à avoir dans la fameuse réunion que nous aurons en commission des finances, sur le versement mobilité qui est réalisé au niveau national, peut être que là-dessus, nous on ne le fait pas, peut-être qu'il faudra qu'on explore cette voie-là. Mais on va être très vite limité.

Non, mais très franchement, ce n'est pas révolutionnaire.

Excusez-moi, Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, il n'y a rien de révolutionnaire là et il n'y a pas une pression fiscale de celle qui va nous tomber sur la tête qui va être mise en place par le Gouvernement, qui est un gouvernement quand même de droite et qui ne voulait pas d'impôts au départ. Vous allez voir ce qui va se passer. Et ça ne sera pas uniquement les patrimoines de plus de 500 000 € de revenus par an qui vont payer, certainement pas, parce que sinon ils n'arriveront pas à résoudre leur équation eux non plus.

Donc, on n'est pas dans une révolution, à mon sens, on n'est pas dans une pression fiscale exacerbée sur les Corses, pas du tout. Moi je trouve ça même maigrelet.

Et enfin, dernier point, ça démontre très vite qu'au-delà de la conjoncture actuelle, il y a, et là on se retrouvera tous, nécessité d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal. Mais ça, c'est clair, mais ça, c'est évident. Sinon, on ne peut pas y arriver.

Concernant la TVA, et on en a déjà discuté en commission, la TVA aujourd'hui, on a dans nos recettes 22 % de TVA, alors qu'en France continentale ils sont à 55 % de recettes de TVA et qu'on peut revenir à la TVA par tête si vous le souhaitez, mais on peut aussi peser l'ensemble des contraintes par tête. Est-ce que nous pesons par tête ? Est-ce que nous payons aussi par tête ?

Donc, il n'y a pas de souci là-dessus. Donc, il est très important que rapidement, on ait cette discussion là sur le nouveau pacte budgétaire et fiscal, que ce soit à droit constant et a fortiori dans le cadre d'une évolution statutaire et, bien évidemment, moi, que je souhaite vers plus d'autonomie. Et nous aborderons le sujet demain après-midi, à l'heure du thé.

Non, vous n'avez plus de temps de parole, désolée.

Je rends la parole à l'Exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez dit beaucoup de choses, je vais essayer simplement de compléter et je m'inscris complètement dans les propos, notamment sur le pacte budgétaire et fiscal, vous l'avez fort justement cité avant que le Président du Conseil exécutif prenne la parole aussi sur ce sujet, simplement quelques précisions.

D'abord, je pense que fondamentalement, beaucoup de choses qui ont été dites, nous les partageons. Sauf qu'à la différence, c'est que c'est notre position dans cet hémicycle qui est différente. Nous, nous sommes en responsabilité aujourd'hui, nous sommes face à une contrainte et une responsabilité : celle de préparer et de construire un budget pour 2025. Et ce qu'on peut regretter effectivement, c'est cette obligation aujourd'hui de présentation des taxes qui paraît un peu déconnectée d'ailleurs du débat budgétaire qui arrive. Mais c'est une obligation légale pour que, y compris les services de l'État, puissent après entamer les procédures de recouvrement.

Donc moi, je partage l'idée qu'on ne peut pas baser une politique budgétaire uniquement sur une vision d'augmentation des recettes. Là-dessus, nous sommes bien d'accord et nous sommes les premiers conscients que nous allons devoir travailler tout autant, voire certainement plus sur la réduction des dépenses. Pour autant, on a considéré qu'on avait des marges, on avait des possibilités sur nos possibilités fiscales. Et la Présidente le rappelait, elles sont moindres. Là aussi il a fallu faire des choix et les choix que l'on a faits, ce sont les choix qui nous paraissent à nous les plus équitables.

Et on a conscience aussi que lorsqu'on fait un choix de recettes supplémentaires, de pression fiscale supplémentaire, forcément ça a un impact, y compris sur les activités économiques. Vous avez cité la plaisance, pour revenir sur le débat, moi aujourd'hui je ne suis pas là pour ouvrir le débat sur quel type de plaisance, sur comment on peut mieux développer la plaisance en Corse. Je suis assez d'accord et vous verrez que dans le PADDUC, dont la révision sera annoncée le mois prochain, ces aspects-là doivent être traités prioritairement, en tout cas mieux que ce qu'ils étaient lors du PADDUC précédent. Nous sommes aussi d'accord là-dessus. Mais en responsabilité, nous avons fait ces choix-là parce qu'ils nous paraissent peut-être les plus équitables.

Alors ça a été répété, je l'ai dit aux collègues de la droite, qui ici est pour la pression fiscale ? On n'est pas dans le matraquage fiscal. Le matraquage fiscal, c'est plutôt ce qui va arriver, ça a été dit par la Présidente, en France, par un gouvernement de droite qui nous a toujours affirmé, comme vous le faites aujourd'hui, que ce n'était pas par la fiscalité qu'on allait trouver des solutions aux crises budgétaires. Et pourtant, ce gouvernement de droite s'appête à faire ce qui n'a jamais été fait pendant ces 20 dernières années en France. C'est une réalité.

Donc, je pense que quand on est en responsabilité, on doit aussi faire preuve de modération dans les propos. Il n'y a pas ici de matraquage fiscal, il y a un ajustement, il y a une nécessité aussi de pouvoir générer des recettes

supplémentaires. Alors ça n'a pas été fait contre les professionnels des filières, on l'a fait aussi en consultant. On a consulté les professionnels de la filière automobile, on a pris des avis. Alors bien entendu que les avis sont partagés, mais globalement on s'est aperçu que c'était acceptable.

Sur la plaisance, Paul Félix, c'est la même chose, peut-être qu'on n'a pas consulté les mêmes, mais on ne peut pas affirmer ici que les professionnels de la plaisance sont contents aujourd'hui d'une augmentation, mais on a des avis qui sont relativement partagés sur ce sujet-là et nous les avons consultés.

Donc, moi, à ce stade, ce que je voulais dire c'est que, en responsabilité, nous avons choisi d'augmenter ces taxes. Nous l'avons fait en regardant aussi ce qui se faisait ailleurs et globalement, la présidente le rappelait, je crois que le président le fera tout à l'heure, on est bien en deçà de ce qui se fait dans les autres régions françaises, on est bien en deçà de ce qui se fait. Il y a il y a des régions et des départements de France qui vont bien au-delà, bien au-delà de ce que nous proposons, et il fallait le noter.

Et je terminerai par les propos que j'ai tenus en introduction, c'est que l'enjeu qui arrive maintenant, c'est celui de la préparation budgétaire, c'est un travail bien sûr sur forcément la rationalisation de nos dépenses, mais aussi en gardant l'ambition qui est la nôtre : celle d'avoir une politique d'investissement offensive, une politique de soutien à nos territoires qui soit toujours réaffirmée, et une politique aussi sur nos infrastructures qui doit aussi rester très forte, et c'est ce qu'on vous présentera lors des semaines et mois qui viennent concernant la préparation budgétaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je passe la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Président, pour votre présentation.

Merci à toutes et à tous.

L'heure est tardive. La session a été chargée et ce n'est pas le moment d'aller dans le fond de cette discussion, mais simplement rappeler que nous entrons dans cette discussion par la porte d'une augmentation très relative et très faible de nos recettes fiscales, j'ose même dire marginale, mais que c'est un débat beaucoup plus large qui nous attend et qui attend d'ailleurs l'ensemble des collectivités de France.

Ça a été dit, mais je veux le redire un instant.

Premièrement, on a fait un choix politique qui a été de ne jamais augmenter la fiscalité, y compris dans les maigres leviers que nous avons, dans la mesure où nous considérons qu'il y a un différentiel de salaires, de revenus, de prix en Corse pour la population. Ce choix, nous l'avons toujours maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Nous sommes confrontés à une situation structurellement difficile depuis longtemps. Ça a été constaté, nous avons dit et répété les uns et les autres, depuis de nombreux exercices budgétaires, que notre budget était structurellement incapable de répondre aux défis, aux enjeux et aux besoins de la Corse et des Corses. Nous l'avons constaté et nous savions, et vous l'aviez dit vous-même, Xavier, que nous étions... Je vois que quand j'évoque vos paroles, ça vous fait rire, je vais le faire plus souvent... Ou sourire... Que le jour où les DMTO et les tabacs, qui étaient des recettes extrêmement dynamiques, caleraient ou régresseraient, on se retrouverait dans un effet ciseaux maximisé. Et aujourd'hui, nous y sommes, nous y étions déjà, et nous y sommes encore plus dans un contexte français où la crise budgétaire est majeure.

Et moi je termine, parce que ça a été dit, d'abord l'effet tout à fait marginal.

On a fait un premier choix, Gilles Giovannangeli l'a dit, mais il faut le répéter : toutes les régions de France ont systématiquement, pratiquement à chaque exercice budgétaire, augmenté la fiscalité sur le carburant. La part de fiscalité sur le carburant dite « taxe Grenelle » a été augmentée dans toute la France, dans toutes les régions. C'est une taxe qui est fléchée, vous le savez, vers les investissements, notamment en matière d'infrastructures de transport.

Nous, nous avons fait le choix de ne jamais activer ce levier dans la mesure où il y a un différentiel de prix, vous le savez, à la pompe pour les usagers. Raison de plus pour que nous obtenions la prise en compte de notre demande de modification législative et réglementaire.

Madame Vautrin, qui va venir demain, évoque souvent les problèmes du quotidien, elle a raison de le faire et nous allons le faire avec elle, parce que nous n'opposons pas autonomie et problèmes du quotidien.

Je le dis et je le redis, l'autonomie, c'est une aspiration historique.

L'autonomie, c'est aussi à notre avis, un moyen de mieux répondre aux enjeux et aux problèmes du quotidien.

Et enfin, il y a des problèmes du quotidien que nous devons plus et mieux aborder, traiter et régler, y compris dans l'attente de l'autonomie. L'essence, le prix de l'essence, ça en fait partie. On n'a pas augmenté la fiscalité.

J'ai souvenir l'année dernière de groupes d'opposition qui nous disaient « activez le levier de la carte grise ». Oui, il y a eu des interventions en ce sens. Donc nous le faisons et nous le faisons dans des proportions beaucoup plus modérées que ce qui est fait ailleurs, en prenant soin de conserver le différentiel avec une fiscalité plus favorable en Corse qu'elle ne l'est sur le continent.

Je vous rappelle que les régions de France sont en train de se battre pour pouvoir obtenir la possibilité de taxer jusqu'à 80 € par cheval fiscal, y compris les véhicules électriques qui sont aujourd'hui exonérés. Et que l'accord a été pris, nous n'y avons pas souscrit, si cette possibilité de majorer la taxe sur les cartes grises est accordée, la plupart des régions vont aller au plafond, 80 €, là où nous, nous proposons de limiter à 43 €. Donc, il faut l'avoir en tête.

Même chose sur la taxation sur le droit de francisation.

Après, je réponds, et je termine, à Xavier Lacombe, et j'espère le faire sourire à nouveau.

Quand vous dites « c'est la double peine pour les Corses », en disant « non seulement vous augmentez », je crois avoir démontré qu'on augmente très marginalement, et d'ailleurs le produit s'élève à 10 M€, et « vous n'investissez plus » ou « vous investissez moins », je veux que les choses soient claires.

Nous avons fait 353 M€ au compte administratif. Nous allons être pratiquement au même niveau cette année, en 2024, alors que nous avions prévu

de réduire. Nous avons des structures budgétaires où nous assumons des compétences des départements, avec les moyens ailleurs des départements, et des compétences des régions, avec une partie des moyens des régions, mais moins par rapport à la TVA. Eux ont une part beaucoup plus importante, donc proportionnellement, c'est plus dynamique.

Je voudrais vous dire quand même, mais vous le savez, que tous les départements de France, y compris les plus riches, y compris ceux qui avaient les marges les plus importantes, voient l'effet ciseaux détruire tous leurs équilibres budgétaires et les contraindre à réduire de façon drastique tous les investissements.

La Manche : nous sommes dans un état de survie.

Les Yvelines : un des départements les plus riches de France, dont je rappelle qu'il était à un ratio de désendettement de 2,5 années, les Yvelines vont réduire leurs investissements et sont aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, pourquoi ? Chute inédite des droits de mutation à titre onéreux, comme chez nous ; augmentation des dépenses de solidarité et compensation toujours incomplète de l'État ont eu raison de la bonne gestion dont le département des Yvelines se targue chaque année.

Autrement dit même les plus riches, et dans les Yvelines, ils sont moins âgés et moins précaires qu'en Corse proportionnellement, ça s'effondre.

Prenons maintenant, et je termine, la région Normandie : Hervé Morin, ce n'est pas un nationaliste corse, pas encore, la région Normandie va devoir faire des économies gigantesques et douloureuses.

Montant de l'investissement de la région Normandie en 2024 : 1 Md€.

Montant de l'investissement programmé de la région Normandie en 2025 : 600 M€.

1 Md€ en 2024 ; 600 M€ en 2025.

Qu'a dit Carole Delga au nom des régions de France ? Que les mesures qui sont prises ou qui sont envisagées par le Gouvernement vont conduire l'ensemble des régions à diminuer de 30 % leurs investissements, si elles veulent pouvoir passer le mur budgétaire qui les attend.

Si nous appliquons ce ratio, 30 % de 350 M€, ça veut dire qu'on descend à 250 ou 260 M€, voire moins.

Ça veut dire qu'on est dans une situation qui va être cataclysmique, mais c'est ce qui nous attend. Et donc, il faut qu'on passe le cap.

Alors, la chance, quand on est dans l'opposition, c'est qu'on n'a pas à prendre les décisions douloureuses. Bien sûr et c'est normal que vous les critiquiez. Mais ce qu'on va faire, on le fait. D'abord, ça ne nous fait pas plaisir. Ensuite, ça va certainement nous desservir, au moins conjoncturellement. Mais on le fait parce qu'on est obligé de le faire, mais on va le faire d'abord vis-à-vis de nous-mêmes, bien sûr, ce dont on a parlé devant la commission des finances, on va le faire en concertation.

L'aide commune, demain on va aller au Congrès des maires, on ira voir l'Association des maires Haute-Corse.

On parle avec la Chambre des territoires, les acteurs, les entreprises, les acteurs culturels. J'ai une demande de 30 compagnies, acteurs du spectacle vivant, qui demandent « qu'est-ce qu'il va se passer ? Vous allez diminuer ? », etc. Tout le monde s'inquiète, c'est normal, mais moi, je ne peux pas avoir un discours de démagogie.

L'État a 3 000 Md€ de dettes. Nous, on est obligé de voter tous les ans à l'équilibre le budget. Donc, quand on a 10, on peut dépenser 10 ; si on a 6, on ne peut dépenser que 6. Il faut se donner les moyens d'économiser là où on peut économiser. Nous allons le faire. Il faut recentrer les investissements. Il faut mieux prioriser nos choix. Il faut être certainement plus efficaces que nous ne l'avons été et il faut le faire dans la concertation avec l'ensemble de celles et ceux que la Collectivité de Corse aide et soutient.

Mais là où les choses sont difficiles, c'est que nous avons construit au fil des années et des décennies, y compris sans nous en apercevoir, un système où globalement, tout le monde vit au-dessus de ses moyens. Et si vous imposez du jour au lendemain de mettre tout le monde au pain sec, il y a beaucoup d'associations, beaucoup de bénéficiaires et je reprends l'exemple du sport, dans tous les domaines, le sport, la culture, les entreprises, les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse, etc.

Donc, c'est un effort qu'on doit faire ensemble. Ça n'exclut pas la polémique et les contradictions dans le cadre du débat démocratique, les critiques, c'est normal. Mais celui ou celle qui, en situation de responsabilité aujourd'hui, n'a pas le courage de dire que ça va être très difficile, que c'est dur partout et que tout le monde va devoir faire des efforts pour espérer, je l'espère, le plus vite possible, repartir mieux, celui ou celle qui est en responsabilité et qui ne dit pas ça, ne dit pas la vérité.

Et nous, cette vérité, on va la dire, on va prendre notre part de responsabilité. Il y a des choses qu'on aurait certainement dû faire plus vite et mieux, mais c'est un truisme que de le dire. C'est souvent au pied du mur et lorsque la crise arrive, violente, y compris dans des proportions inattendues, qu'on prend la mesure. Longtemps, c'est resté une sorte de fiction, de dramatisation, etc. Nous arrivions, nous arrivions, eh bien aujourd'hui, on ne va plus pouvoir continuer comme ça. Et maintenant il faut changer le modèle et nous avons commencé à le changer partout, dans tous les domaines, mais on ne peut pas le changer du jour au lendemain.

On en a parlé, par exemple, sur la question des transports maritimes et aériens, personne, qu'il s'agisse des acteurs du transport, qu'il s'agisse des salariés des compagnies, personne ne pense qu'on peut agir dans le monde de 2024 comme on le faisait dans les années 2000 ou dans les années 90. Mais par contre, notre devoir et notre responsabilité sont aussi de créer les conditions de la transition qui nous permet d'aller vers le changement. Parce que sinon, on s'effondre. Et l'enjeu, par exemple, de la dotation de continuité territoriale et de son maintien pendant le temps des contrats qui ont été validés dans leur périmètre, c'est un enjeu pour nous permettre de construire le nouveau système, dans la concertation avec l'ensemble des acteurs et par rapport à des options politiques qui sont les nôtres.

On en parlait l'autre jour, nous avons des options politiques.

Oui, le service public, les garanties sociales, la volonté d'ouvrir la Corse sur l'environnement européen et méditerranéen, ce sont des options politiques.

La maîtrise publique des ports et des aéroports sont des options politiques.

Et dans le cadre de ces options politiques-là, après il faut trouver aussi les chemins budgétaires dans un monde de plus en plus incertain et difficile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous venons de terminer ce débat sur les coefficients et les montants des taxes et des taux des taxes qui ont été évoquées, donc le carburant et autres, carte grise... Donc il va falloir passer maintenant au vote.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? « Core in fronte »

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc majorité absolue, largement absolue.

Vote de Pierre Ghionga aussi en faveur du rapport.

POUR : Fà Populu Inseme, Pierre Ghionga

CONTRE : Un Soffiu novu, Avanzemu

ABSTENTION : Core in Fronte

ABSENTE : Mme Josépha Giacometti-Piredda

Le rapport est ADOPTE

Il nous reste un rapport, Monsieur le Président, c'est le rapport sur le compte rendu en fait pour le 1^{er} semestre 2024 des délégations que nous vous avons consenties.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 259 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2024

Rapport n° 259 : Compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif de Corse et à son Président pour le premier semestre 2024

M. le Président Gilles SIMEONI

Il s'agit d'un rapport récurrent par lequel je rends compte à l'Assemblée de Corse de la mise en œuvre des délégations d'attribution qu'elle m'a consenties.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En même temps, il n'y a pas beaucoup de poésie à faire autour de tout cela et beaucoup d'analyse, mais il y a peut-être des conseillers qui ont lu dans le détail ce compte rendu.

D'abord, on vous remercie pour ce compte rendu, bien évidemment, et je pose la question aux conseillers de savoir s'ils veulent intervenir.

Le sujet c'est, je le rappelle, le compte rendu que nous fait, parce qu'il faut savoir quand même ce qu'on examine au moment présent, c'est le compte rendu pour le 1^{er} semestre 2024 des délégations d'attribution qu'on a consenties au Conseil exécutif et à son président.

Je vous rappelle que nous lui faisons des délégations. Voilà, je rembobine, je crois que c'est un peu nécessaire. Nous faisons des délégations et il nous en rend compte, c'est réglementaire, c'est même dans la loi. Et on l'en remercie.

Donc avez-vous des questions-là dessus ? Oui, Xavier, une question.

M. Xavier LACOMBE

Non, ce n'est pas une question, c'est tout simplement une petite remarque puisqu'à la lecture de ce rapport, qui comprend donc les individualisations que le Conseil exécutif a prises au 1^{er} trimestre au titre des délégations qui lui ont été confiées, et ce n'est pas là-dessus que je voudrais revenir, mais je voudrais tout simplement réitérer une demande que nous avons

formulée au budget supplémentaire, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une question écrite.

C'était tout simplement une demande qui consiste à disposer du détail des opérations correspondant aux articles par nature, le numéro c'est 2031 du Comité de massif, et des dotations quinquennales inscrites en investissement au BS.

À l'époque, sur les 12 M€ environs de subventions aux communes, au sujet desquelles vous n'aviez pas pu répondre, ou plutôt il nous avait été répondu que, au moment du BS, ce n'était pas possible d'y répondre. Si on vote une somme, c'est qu'on devrait savoir à peu près à quoi ça correspond, mais il m'avait été communiqué, il m'avait été répondu que ça devait être fait.

Donc, aujourd'hui, trois mois après, nous espérons pouvoir avoir le détail. C'est bien pour ça que je réitère ma demande.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre remarque ? Non, donc je me tourne vers le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Elles seront communiquées dès que les services les auront listées et nous les auront communiquées. On le fait pour toutes les aides communes, donc il n'y a pas de problème là-dessus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandà hè legge !

Donc prise d'acte, évidemment. Il s'agit d'un compte rendu donc prise d'acte.

L'Assemblée a PRIS ACTE du rapport.

COMMUNICATION du PRESIDENT du CONSEIL EXECUTIF**M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai simplement rapidement une information à faire à l'Assemblée de Corse, pour des raisons procédurales, concernant l'emploi de DGA, Directeur général adjoint. Donc, les emplois DGA sont donnés pour une durée déterminée.

L'emploi de Monsieur Daniel Laborde, qui est DGA aux infrastructures, termine le 31 décembre 2024. D'un commun accord, nous avons décidé de ne pas renouveler son détachement sur emploi fonctionnel. Ça a fait l'objet d'un entretien qui s'est tenu le 12 septembre 2024.

La fin de fonction prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et donc pour des raisons formelles et procédurales, je suis tenu d'en informer l'Assemblée, ce qui est fait à travers la présente information.

Et j'en profite bien sûr pour remercier Monsieur Daniel Laborde, pour lui souhaiter une bonne retraite, puisque celle-ci s'approche à grands pas, et également pour souligner la qualité du travail qu'il a mené au sein de la Collectivité de Corse, puisque c'est quelqu'un avec qui j'ai travaillé depuis ma prise de fonction.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour cette information à l'Assemblée de Corse.

Bien, donc nous avons terminé l'examen des rapports, les communications de l'exécutif, donc nous passons au dernier point qui concerne les motions.

Donc, compte tenu de l'ordre du jour et du resserrement surtout sur une journée de l'examen de nos dossiers et des débats, il avait été décidé que 3 autres motions étaient reportées. Par contre, restait la motion déposée par Madame Giacometti, qui a été examinée en commission d'une part, qui a fait l'objet d'échanges par ailleurs et qui devait passer à cette session.

Donc nous l'avons maintenue. Et je vais quand même demander à Madame Giacometti de la présenter. Et je la remercie pour sa patience en même temps. Allez-y.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

En effet, cela fait aujourd'hui 9 mois, quasiment jour pour jour, que cette motion visant à inscrire la Corse sur la liste des territoires non-autonomes à décoloniser a été déposée.

Cette motion fait suite à une démarche, en tout cas s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée par Nazione depuis plusieurs mois. Une démarche difficile certes, mais aussi réaliste, praticable et opportune. Et je tenterai en quelques mots d'en faire la démonstration.

Alors, au regard du droit international et plus précisément, dans la résolution 15-14 du 14 décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations unies consacre le principe selon lequel tous les peuples ont le droit de libre administration et qu'en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.

Et afin de garantir l'exercice effectif de ce droit des peuples à l'autodétermination, la Charte des Nations unies a instauré la liste, cette liste des territoires non-autonomes.

Plusieurs critères, questions et interrogations posées démontrent l'éligibilité de la Corse à cette démarche et à cette inscription sur la liste des territoires à décoloniser.

Tout d'abord, le peuple corse existe-t-il ?

Au-delà pour le coup du mouvement national, dans cette Assemblée, c'est une question à laquelle pourraient répondre favorablement tous ceux qui y siègent, puisqu'à travers différentes délibérations de cette Assemblée, mais aussi différentes délibérations, y compris, même si elles n'ont pas trouvé de suite auprès du Parlement français, l'existence du peuple corse a fait l'objet de votes multiples.

Citons à cet égard la délibération du 13 octobre 1988, solennellement réitérée, notamment par la délibération du 8 mars 2018, et malgré la censure du Conseil constitutionnel, le Parlement français avait reconnu cette réalité par le vote du 13 mai 1991 portant statut particulier de la Corse.

Deux présidents de la République française en exercice, François Mitterrand en 1981 et François Hollande en 2017, à l'occasion de 2 discours officiels devant l'Assemblée de Corse, ont utilisé explicitement la notion de peuple corse.

De même, au-delà de ces délibérations, la singularité culturelle du peuple corse, puisqu'au sens du droit international, cette existence est aussi démontrée, se manifeste par l'existence d'une langue, d'une singularité culturelle démontrée, d'une histoire. La démonstration est donc faite par des éléments objectifs au regard du droit international, mais aussi par des critères géographiques, par une réalité humaine, ethniquement ou culturellement singulière, puisque c'est le droit onusien qui le définit de cette façon.

La Corse est-elle un territoire non-autonome ?

Oui, incontestablement, au sens du droit international, puisque est considéré comme un territoire non- autonome tout territoire qui ne dispose pas, en aucune façon, de la faculté de déterminer librement son statut politique, c'est bien le cas de la Corse, et que quand bien même les accords de Beauvau incluant la reconnaissance d'un statut d'autonomie pour la Corse venaient à être adoptés, il ne s'agirait pas d'un territoire, d'une autonomie au sens onusien et du droit à librement s'administrer sur le plan économique, culturel, social. Donc, la Corse resterait un territoire non-autonome.

La Corse est-elle une colonie ?

Au-delà de notre conviction politique, des critères objectifs l'attestent.

Bien sûr, nous avons, je l'ai dit et répété, une conviction politique profonde. Mais, le droit international prête aussi une attention toute particulière au droit à l'autodétermination des peuples soumis à des formes de nomination de nature coloniale.

La Corse en fait-elle partie ? Je le disais donc, assurément, oui. Nous pourrions le démontrer par une série d'arguments.

Albert Memmi, grand théoricien de la colonisation, considérait les Corses comme « des mystifiés de la colonisation », d'ailleurs à ce titre.

Les dispositions 15-41 de 1960, également précitées, établissent des critères de situation de type colonial.

La Corse, je dirais, émerge malheureusement à tous ces critères.

Alors, à ce titre donc, cette motion vient au titre de ces fondamentaux que nous avons en partage, puisque la démonstration, je le crois, est attestée.

Je le disais, pensons-nous que la Corse est une colonie ? Pour tous ceux qui se reconnaissent de la Nation ici, nous pensons que c'est une évidence.

Nous rappelions dans la motion quelques éléments, notamment ceux du discours... Bien sûr, nous aurions pu rappeler beaucoup des discours des indépendantistes, bien évidemment, et jusque très récemment. Et nous rappelions aussi le discours d'Edmond Simeoni prononcé le 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia, il déclarait alors, « *La Corse est-elle une colonie ? la Corse à ce titre doit-elle être décolonisée ?* ». Et la foule avait répondu naturellement et sans hésiter par l'affirmative.

Ce point constitue l'un de nos fondamentaux communs, constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. Et si je cite Edmond Simeoni, ce n'est pas par opportunité tactique. N'y voyez pas là malice ou manœuvre, mais bien au contraire, c'est parce que je crois que la reconnaissance de ce fait colonial, nous l'avons en partage. Nous l'avons en partage et toujours aujourd'hui d'actualité, quand lui-même à la fin de sa vie d'homme et de militant toujours, et de militant de toujours, disait, « *J'affirme avec conviction en 2016 qu'il existe un Peuple corse, une Nation corse, c'est-à-dire ayant une langue, une culture, un territoire, la volonté d'y vivre, un devenir commun. La Corse est une colonie française.* »

Alors, c'est au nom justement de ces fondamentaux que nous avons en partage ici, l'ensemble du mouvement national, des indépendantistes aux autonomistes, de tous ceux qui se reconnaissent de la Nation, que nous souhaitons que cette motion ne soit pas celle d'une faction, celle d'un parti, puisque nous aurions pu continuer à mener cette démarche sans avoir besoin de ce vote de ce soir.

Or, il nous semblait qu'elle devait être portée par tous, je le disais tout à l'heure, par tous ceux se réclamant de la Nation, qu'elle devait être portée par tous et actée par une institution où siègent une majorité nationaliste aux responsabilités et, en très grande majorité, des nationalistes dans cet hémicycle.

Et cette motion, elle inscrit notre combat dans une perspective.

Elle n'est pas antinomique. Elle n'est pas antinomique avec des discussions qui pourraient se poursuivre, mais en tout cas, elle appelle à leur donner une autre impulsion, puisque chacun, chacun dans le cadre de la reconnaissance d'un droit à l'autodétermination, pourra continuer à se prévaloir de ces options : celle de l'autonomie, de manière définitive ou étapiste, comme nous, pour notre part, indépendantistes, nous continuerons à défendre la volonté de la pleine accession à la souveraineté et à l'indépendance.

Mais, cela se ferait dans le cadre d'une nouvelle impulsion. Et le sens de cette motion, c'est la volonté de donner une impulsion nouvelle en posant un élément de rapport de force politique, démocratique. Ce que le droit français pour l'heure ne reconnaît pas, nous ne poserions par cette démarche au niveau d'une démarche internationale et au plan international. Un élément de rapport de force qui, jusque-là, a manqué et manque encore.

Dans cette conception étapiste, je crois que nous pourrions tous nous retrouver.

Le sens de cette motion, c'est aussi inscrire en perspective collectivement la nature du processus, la véritable nature, puisque poser la question coloniale, c'est poser la nature du conflit. Ce n'est pas celui d'une collectivité locale face à un État parisien, ce n'est pas une périphérie face à un centre jacobin, c'est un peuple engagé pour la reconnaissance de ses droits dans une perspective de souveraineté face à un État qui les lui refuse.

C'est aussi poser la question de la nature d'un combat et poser la reconnaissance de cette nature différente, qui, je pense, est admise par chacun d'entre nous, en tout cas je l'espère, mais qui serait alors également reconnue.

Le sens de cette motion, c'est aujourd'hui aussi de poser avec acuité, je le dis et je le répète, un fait colonial, puisqu'il est bien souvent aujourd'hui encore posé comme un combat d'arrière-garde par certains. Il n'est pas un temps révolu de l'histoire, le colonialisme. Il est un système qui sait prendre des formes nouvelles et d'autres qui sont bien éprouvées. Et nous avons tous eu ces derniers mois et ces dernières semaines à le dénoncer.

Nous avons tous utilisé les termes souvent de colonisation de peuplement. La colonisation de peuplement est une conséquence du colonialisme.

Nous avons tous posé la question aussi de la colonisation de peuplement par la dépossession foncière accélérée. Et elle est une conséquence du colonialisme.

Nous avons tous posé la question de la défense, de la légitimité d'un corps électoral ; je fais écho à des faits d'actualité récents, il y a quelques semaines.

La légitimité de ce corps électoral fait l'objet d'une attention particulière des Organisations des Nations unies, parce que lorsque l'on veut aussi poser cette perspective comme un fait suspendu, et comme quelque chose qui serait déconnecté et qui ne nous permettrait pas d'agir sur du concret, pour les instances onusiennes, si la Corse venait à être reconnue, et ce soir ça n'en serait qu'une étape, pour les instances onusiennes la question d'un corps électoral légitime est une obligation qui est faite aux États ensuite, puisque les États doivent rendre des comptes aux instances onusiennes sur ces questions. Et là où la Corse a subi et subi encore une migration massive, ça serait un argument fort, encore une fois de droit et de démocratie que de le reconnaître dans le cadre de cette démarche internationale et de demander à terme des comptes à la France, à l'État français à ce titre.

Alors, c'est quelque part et en quelque sorte, un moyen de contrainte, si l'on peut dire, par la force du droit.

Et puis enfin, si nous voulons résolument nous engager dans la résolution d'un conflit, il convient d'en poser clairement les termes.

La Corse, le Peuple corse existe. À ce titre, il a le droit de s'autodéterminer, de décider de son avenir et d'être reconnu dans ses droits.

La Corse est une colonie, à ce titre, elle doit être décolonisée.

Alors aujourd'hui, comme hier, nous devons être intransigeants.

Alors ce soir, j'en appelle une nouvelle fois à l'ensemble des forces du mouvement national, et je terminerai par là parce que je crois qu'il est important que nous puissions et ce soir par ce vote, et par les étapes qui suivront, puisque le vote ne vaudrait pas et ne donnerait pas définitivement à une ouverture des portes de l'ONU, il nous faudra encore franchir beaucoup.

Comme je le disais en entame de cette présentation, nous avons entamé des démarches, notamment auprès du mouvement des non-alignés ; ceci je le précise pour dépasser aussi quelques rumeurs, ou quelques mauvaises idées qui nous sont prêtées, ou quelques mauvaises manœuvres. Le mouvement des non-alignés est un mouvement qui a encore une influence et qui a encore un rôle décisif au sein de l'ONU, et notamment sur la question des coloniales.

Alors je lui disais, eu égard à la composition de cette Assemblée, nous nous adressons à l'ensemble des forces nationalistes en disant, sans présumer du vote, que l'adhésion est un pour et que certaines abstentions vaudraient des contres, vaudrait un contre.

Mais je le dis, quel que soit le vote de ce soir, nous en prendrons acte. Et si celui-ci venait à être défavorable, nous représenterions cette motion, car elle s'imposera d'elle-même, je le crois, comme une solution dans les temps à venir. Je crois que le temps nous donnera raison, si ce soir le vote venait à ne pas être positif.

Car pour paraphraser, et je terminerai encore une fois par Edmond Simeoni, « *L'heure n'est plus à transiger avec le colonialisme* ».

Hier comme aujourd'hui, l'heure n'est plus à transiger avec le colonialisme, mais à l'abattre avec les armes du droit et de la démocratie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère, pour avoir pris le temps, et sans malice je vous dis cela, d'avoir présenté la motion, certains me disaient, « c'est un peu long sa présentation », mais je vous signale que Madame Giacometti quand même a attendu 8 mois pour présenter sa motion, donc c'était la moindre des choses qu'on puisse l'entendre et l'écouter.

Bien. Donc, comme il est prévu au règlement, normalement c'est un pour/un contre, je parle sous votre contrôle, et 5 minutes, micca una mez'ora.

Donc, qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je vais faire très court.

On partage la motion sur le fond et sur la forme et en qualité d'indépendantistes, on la votera.

Au niveau de la politique internationale actuelle, bien entendu, cette motion a besoin de partenaires internationaux, et il est logique de se tourner vers le bloc des pays non-alignés qui, historiquement, a été fondé par Tito, a été présidée par Tito au début, par Nasser, par Boumediene, par Fidel Castro plusieurs fois, par Nelson Mandela. Mais malheureusement, qui a été aussi présidé par le Président Aliyev qui est sur des positions qui sont contraires, entre autres, à des délibérations unanimes de l'Assemblée de Corse, à des époques

différentes, mais pour défendre le peuple kurde ou pour défendre les Arméniens de l'Artsakh.

Donc, donc moi je ne voudrais pas que ces personnages troubles se servent de notre délibération pour la présenter eux-mêmes à l'ONU sous forme de défiance au monde occidental, je dirais, américain et avec une France qui n'est plus une France gaulliste mais qui est une France de suiveurs.

Donc mon seul souhait, c'est qu'au niveau international, il y ait des relais, mais que ce soit des relais qui soient liés à notre histoire et à nos partenariats politiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, première expression en faveur de Paul-Félix Benedetti.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Simplement, je voulais savoir si on reste dans le format un pour/un contre, ou s'il y a débat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je m'en tiens au règlement un pour/un contre, par contre on peut expliquer son vote, l'explication de vote est valable.

M. Jean BIANCUCCI

S'il y en a un contre, à ce moment-là il s'exprime, sinon je donne l'explication de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors qui souhaite s'exprimer en contre ou donner une explication en contre ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre.

La parole de l'Exécutif, c'est à quel moment ? Excusez-moi mais ça vient après ?

Je demande à Serge Tomi notamment, mais je sais que vous connaissez, Madame la Présidente, parfaitement la procédure, mais éventuellement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avec vous tous, je suis venue à connaître les règlements par cœur, ce que je n'ai jamais connu.

Le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est après, c'est ça ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc ce sera, Monsieur le Président, après le contre puisque le pour a été exprimé, après le contre mais avant les explications de vote. Les explications de vote interviennent juste avant le vote. Cela, Paul-Félix Benedetti le connaît bien puisqu'il pratique souvent ce subterfuge...

Donc, y a-t-il un contre ? Est-ce que vous voulez vous expliquer sur le contre ? Personne ? Donc, il n'y a pas de prise de position, en tout cas verbalement sur une explication de contre. Très bien.

Donc maintenant, je demande son avis à l'exécutif.

Le Président Gilles SIMEONI

Je vais donner l'avis de l'exécutif et c'est normal de le faire pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que l'exécutif s'exprime lors des motions et particulièrement lorsqu'elles sont importantes, ensuite parce que je suis un président du Conseil exécutif nationaliste et enfin, parce que votre motion et votre présentation ont fait référence à nos fondamentaux communs, à notre histoire commune et également, disons-le directement, à mon père.

Donc bien évidemment, pour toutes ces raisons, je pense qu'il est normal que je m'explique.

D'abord vous dire, et c'est vrai, que cette motion évoque des fondamentaux qui sont partagés et intangibles, quels que soient les difficultés, les désaccords qui ont vocation à être surmontés, je le pense et je l'espère.

Nous avons des fondamentaux qui se sont construits au fil des décennies dans le combat commun, dans l'idéal, souvent partagé, toujours partagé, dans les moments de difficulté comme dans les moments de joie.

Et pour reprendre très brièvement ce sur quoi bien évidemment je suis d'accord, d'abord le peuple Corse. Oui, bien sûr, il y a un peuple et je dirais que ce peuple est au cœur de chacun de nos engagements.

Deuxièmement, la Corse est-elle un territoire non-autonome ? Je pense que si le contraire était vrai, nous ne nous battrions pas pour obtenir l'autonomie.

Et enfin, la Corse a-t-elle eu à subir une politique coloniale ? Je pense que oui, bien évidemment. Je disais l'autre soir à Paris que l'engagement politique, c'est aussi une façon de s'interroger, si l'on est cohérent, avec l'homme, le jeune homme, la femme, la jeune femme que l'on a été. Moi, j'étais étudiant en DEA d'études politiques, j'ai fait un mémoire de DEA, sur la notion de peuple Corse, c'était en 1989. Le débat sur ce qui allait devenir le statut Joxe avait commencé, et j'ai essayé d'interroger, y compris juridiquement et théoriquement, cette notion de peuple Corse, un peuple dont tout le monde s'accordait à reconnaître l'existence, en fait, mais dont personne n'arrivait à traduire l'existence en droit.

Ce travail d'étudiant m'a conduit à revisiter l'histoire de la Corse, notamment à relire des historiens, notamment le professeur Etori qui s'interrogeait sur la nature de la politique qui avait été menée en Corse par la France et se demandait si elle avait été objectivement une politique coloniale, interrogation scientifique. Il disait que par certains aspects, on ne pouvait pas comparer ce qui avait été fait en Corse avec par exemple, ce qui avait été fait en Algérie, ou en Afrique, ou en Indochine, mais que la politique coloniale menée en Corse, avait pris des traits singuliers et que la première ressource qui avait été exploitée selon un mode colonial, c'était la ressource humaine, sans parler même de la terre ou des ressources forestières.

Donc oui, en tant que nationaliste Corse, je pense qu'il y a eu une politique de nature coloniale, même si ce colonialisme a pris un tour singulier. Donc de façon naturelle par rapport à ses fondamentaux, y compris dans le moment qui est le mien et quelles que soient nos différences, y compris des différences de fond non conflictuelles, vous êtes indépendantiste et je ne le suis pas, beaucoup de ce que je pense me conduirait à être en accord avec des éléments importants de votre motion.

Et puis, disons-le clairement, au moment où nous parlons, il y a des points de désaccord, y compris sur votre motion.

Je ne vais pas les approfondir parce que je pense que nous avons besoin d'un débat dans lequel nous approfondirons de façon interne nos différences et quelquefois nos désaccords. Mais je vais vous dire très brièvement, parce que je vous le dois à vous, je le dois à nos collègues et je le dois aussi aux Corses, les deux points fondamentaux de désaccord.

Le premier point, ça a été dit, vous nous l'avez exposé lorsque nous avons parlé de votre motion, c'est la question du groupe de Bakou. Alors moi, je sais que « Nazione », le mouvement auquel vous appartenez, les élus, hier de « Corsica Libera » et de « Nazione » ont voté, comme l'ensemble des élus nationalistes représentés au sein de cette Assemblée à l'époque, pour affirmer solennellement notre soutien au peuple arménien et notre refus des exactions commises par l'Azerbaïdjan et son régime autoritaire en Arménie et Haut-Karabagh. Donc moi, je ne vous fais pas de procès d'intention de ce côté-là, je sais que vous soutenez les Arméniens.

Je vous dis aussi qu'en l'état, je considère, peut-être à votre corps défendant, que la démarche que vous portez aujourd'hui parce qu'elle s'est forgée dans ce groupe de Bakou, apparaît, y compris au plan international, comme une démarche soutenue et encouragée par un régime avec lequel je pense très sincèrement que nous ne devons avoir non seulement aucune proximité, ni de près ni de loin, mais même que nous ne devons laisser penser à aucun moment qu'il peut y avoir une proximité. Donc pour moi, ça c'est vraiment un problème, pas un problème avec vous, un problème par rapport à la démarche.

Et donc, si demain, nous devons les uns et les autres, y compris dans nos différences assumées, engager une action internationale, y compris devant l'ONU, bien sûr, nous savons que la scène internationale, y compris et singulièrement en ce moment, est une scène complexe, nous aurions besoin de discuter avec tous, peut-être besoin d'appuis, mais selon moi, il y a des appuis dont nous devons nous honorer et nous enorgueillir non seulement de ne pas les rechercher, mais même de les refuser de façon très claire. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que votre présentation est une présentation qui insiste sur les points de convergence et tant mieux. Mais elle s'inscrit aussi dans une séquence politique qui est en cours. Cette séquence politique, c'est celle dans le cadre de laquelle nous avons choisi, je parle du Conseil exécutif, de la majorité territoriale et d'autres élus nationalistes, y compris de l'opposition, de soutenir un processus et de faire tout pour qu'il réussisse.

Moi, je continue à penser que ce processus, s'il réussit, va nous permettre de faire un pas décisif non seulement vers la paix qui est essentielle,

mais également vers l'émancipation politique, économique, sociale et culturelle de notre pays. Je crois profondément qu'un statut d'autonomie avec pouvoir législatif, reconnaissant notre peuple, intégrant la solution politique globale pour laquelle nous nous battons, intégrant dans cette solution politique globale plus clairement que cela n'a été fait jusqu'à aujourd'hui, la dimension historique et donc nécessairement la part d'ombre de la politique menée en France à travers une politique souvent coloniale, réintégrant dans le processus les drames et les douleurs, tous les drames et toutes les douleurs, tous les morts, toutes les victimes, toutes les années de prison, tous les sacrifices. Je crois vraiment que si ce processus aboutit, il nous permettra et il permettra aussi aux indépendantistes de considérer que nous avons beaucoup avancé, à charge ensuite pour chacun, et je vais le redire ici, à charge ensuite pour chacun, dans le respect de la démocratie, de continuer à se battre.

Donc moi, je l'ai dit au président de la République, Emmanuel Macron, je l'ai dit à tous mes interlocuteurs et interlocutrices à Paris, je l'ai dit aux Corses, l'indépendance est une option qui a sa légitimité historique, démocratique. On a tout à fait le droit d'être aujourd'hui indépendantiste et les indépendantistes font partie de notre histoire et de notre présent et ils feront partie certainement de notre avenir.

Et donc pour moi, le statut d'autonomie, c'est à mon sens la réponse institutionnelle la mieux adaptée à ce qu'il faut faire. Un statut d'autonomie, oui, au sein de la République, avec pouvoir législatif, avec reconnaissance du peuple Corse. Mais si demain il y a des gens qui considèrent que ce statut va trop loin, je respecte leur option, et s'il y en a d'autres qui considèrent que ce statut ne va pas assez loin et qu'il faut aller vers l'indépendance, je respecte leur option. Moi, ce qui m'importe, c'est que, in fine, toutes et tous, nous disions que la démocratie prévaut et que ce sont les Corses et le peuple Corse, à travers le suffrage universel et à travers des scrutins, qui déterminera ce qu'il estime être son meilleur avenir institutionnel.

Et donc, c'est dans cette perspective que je vous réponds. Je vous réponds qu'aujourd'hui, la façon dont elle a été présentée, jusqu'à aujourd'hui en tout cas, la façon dont elle s'inscrit dans la temporalité que nous vivons, la façon dont vous avez eu aussi de dire que ce processus, vous n'y croyez pas et vous pensez qu'il nous conduit dans une impasse, m'interdit à moi qui considère que ce processus doit nous permettre d'aboutir, de renoncer à cette stratégie pour venir en valider une autre, celle de la saisine de l'ONU, dans une perspective d'indépendance, parce que vous pensez que nous allons échouer.

Donc moi je vous dis aujourd'hui, ce que je pense de votre démarche, les éléments dans lesquels je la reconnais, les éléments qui me posent difficulté,

avec lesquels je suis en désaccord, le Conseil exécutif n'a pas à voter, mais je pense que vous avez compris dans quel état d'esprit nous sommes. J'ai essayé de le dire de la façon la plus complète possible, en prenant le temps aussi, comme vous l'avez fait, comme aurait pu choisir de le faire, par exemple ceux qui décident de vouloir voter contre, parce que je crois que je vous le dois, à vous et à travers vous, à celles et ceux qui portent cette motion, que je vous le dois à nous en tant que nationalistes, que je le dois à cette Assemblée et que je dois être aussi très clair avec l'ensemble des Corses et avec l'ensemble de nos interlocuteurs. Pour nous, la solution politique que nous recherchons, la révision constitutionnelle pour laquelle nous nous battons, le statut d'autonomie que nous voulons construire, n'est pas une forme de décentralisation poussée. Le statut d'autonomie que nous souhaitons, le statut d'autonomie pour lequel j'ai été mandaté aussi par le suffrage universel, c'est un statut d'autonomie qui permet la reconnaissance du peuple Corse, la reconnaissance de ses droits, l'exercice de ses droits, qui s'enracine dans la démocratie et qui permet à ce pays de regarder sereinement son avenir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des explications de vote ?
Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, a mo spiecazione serà corta. Aghju da parlà cum'autonomistu micca naziunalistu. Perchè a parolla naziunalistu à mè ùn mi garba micca, spiegheraghju un antra volta. Sò d'accunsentu cù u vostru custattu, ci hè un fattu culuniale in Corsica, ma ghjè a cunsequenza ch'ùn spartu micca cù voi. Voi site per l'indipendenza di a Corsica eiu nò, sò per un autonomia larga cù una ricunniscenza di u populu corsu, di a lingua corsa in u quadru di a republica francese è di l'Auropa è hè per quessa ch'ùn participeraghju micca à u votu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Le Président de l'exécutif a donné une position que nous partageons entièrement. Bien entendu, la reconnaissance du fait colonial nous importe, elle fait partie intrinsèque du combat qu'on mène depuis 50 ou 60 ans pour certains, elle continuera à être une préoccupation majeure pour nous, nationalistes.

Pour autant et pour les raisons qui ont été bien explicitées par le président de l'exécutif, on ne partage pas la stratégie et on a prouvé à maintes reprises, en 2015 notamment lorsqu'il a fallu que l'on s'associe à la reconnaissance du génocide arménien, je m'en rappelle très bien, j'avais porté la motion qui a été traduite dans plusieurs langues, de par la motion qu'on a déposée pour les mêmes motifs, mais il s'agissait du Haut-Karabagh en 2020 et 2022, et puis en 2023. Donc, je me rappelle que 2 dossiers motions avaient été argumentés par Hyacinthe Vanni qui est là, à côté de moi.

Le processus qu'on a engagé après l'assassinat de Yvan Colonna, Paix à sa mémoire, ça n'a pas été une initiative qui ait été une initiative partielle, approximative, menée par opportunisme. Ça a été une initiative réfléchie, discutée, débattue. D'autres nationalistes auraient pu s'y associer dès le début, est-ce qu'on devait ou pouvait y croire immédiatement dès le mois de mars ? Difficile de répondre, mais on peut comprendre que d'autres n'y aient pas cru à ce moment-là.

Aujourd'hui, on est dans un nouveau rendez-vous, j'espère, avec l'histoire, l'avenir nous le dira. En tout cas, un certain nombre de conditions sont réunies pour que ce processus reprenne forme. Bien entendu, nous avons confiance de tout ce qui se passe autour, à Paris et ici en Corse.

Et ce n'est pas un pari, c'est une stratégie. La stratégie elle repose aussi sur la mobilisation populaire. On est bien conscients qu'il faudra créer ici et ailleurs, un rapport de force politique pour que les choses avancent. Mais je dois quand même rappeler, et c'est un des fondements de notre démarche, que ce travail qui a été mené depuis des mois, bientôt 2 ans, un an et demi, il a vocation à aboutir à une écriture constitutionnelle. Donc, je crois que le jeu en vaut vraiment la chandelle. S'il était à prouver que le processus allant vers l'autonomie qui, je le rappelle, a été étayé par une délibération de l'Assemblée de Corse du 5 juillet et qui restera comme un des actes forts, éminemment politique de cette Assemblée, demeure.

Donc pour ces raisons qui tiennent à la fois à la stratégie, mais d'autres raisons aussi qui font qu'on peut partager certains constats, nous allons nous, « Fà populu in seme », nous abstenir dans ce débat et cette décision par rapport aux éléments que je vous ai donnés et par rapport aussi, cela va de soi, aux arguments qu'a développés le président de l'exécutif.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote ? Allez-y, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement parce que l'heure avance, mais vous l'avez dit, le débat est attendu depuis 8 mois ou 9 mois et effectivement, il fallait qu'il intervienne.

Josepha s'est expliquée très longuement, et pour ce qui nous concerne, à « Avanzemu », même si le groupe est pluriel et qu'il est composé de gens qui sont nationalistes depuis toujours, de gens qui sont plutôt autonomistes, il est assez d'accord avec les termes exprimés aux plans du constat, de l'histoire bien sûr, mais également d'un certain nombre de thématiques.

Quand on est nationalistes Corses comme nous le sommes, effectivement, c'est un exercice qui est délicat que de dire ce qui est convergent, tout en pointant des divergences, alors même qu'un groupe, qu'une personnalité de l'Assemblée en appelle à une stratégie de reconnaissance au plan international. Mais je préfère très largement dans la forme ce type de débat parce qu'il nous permet, aux uns et aux autres, de verbaliser et de ne pas nous dérober derrière une procédure, un pour, un contre, au moins on peut poser les choses et autant avons-nous été critiques sur un certain nombre de plans durant la journée, autant je veux saluer le choix qui prévaut ce soir, qui nous permet donc de nous exprimer.

Donc, je ne vais pas faire de périphrases ou de contorsions verbales pendant toute la soirée, et poser simplement un certain nombre de principes et la position de notre groupe au plan du vote.

Au plan des principes, sur le fait colonial tel qu'il a été décrit, sur la genèse et la situation politique, sur ce qui a été rappelé par un certain nombre d'orateurs, dire la convergence et dire que quelque chose, sans convoquer un passé douloureux, bien que récent, mais néanmoins de « Pè a Corsica » subsiste encore et peut-être que cet élan qui a consisté à un moment de notre histoire, à rassembler, a-t-il des réminiscences et même davantage ce soir.

Ce qui nous gêne, qui n'est pas propre à Josepha Giacometti, la construction politique de l'époque a d'ailleurs voulu qu'elle soit élue à nos côtés sur une même liste, là aussi, je veux le dire, chacun sait les convergences politiques, personnelles, pas besoin d'épiloguer, ce qui nous gêne à ce stade qui n'est pas propre donc à Josepha Giacometti, pas propre me semble-t-il au mouvement « Nazione » qui a des représentants ce soir dans les travées, je les salue, mais à l'environnement dans lequel on s'inscrit, qui va nous conduire à nous abstenir, je veux le préciser. Je veux le préciser parce qu'à nos yeux, c'est important.

Le président de l'exécutif a parlé du groupe de Bakou, de la question de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. Je sais qu'inscrire la Corse dans la liste des dix territoires, peut factuellement être interprété différemment. Mais c'est aussi une question d'interprétation et de lecture politique des situations. Je regarde comme vous de loin, mais quand même, les débats à l'ONU, j'enregistre ce qui est dit du côté des non-alignés et même si la Corse est une goutte d'eau dans cet océan-là, je prends acte avec effarement, même si je ne suis pas inscrit dans la défense d'un quelconque modèle, de ce puissant sentiment anti-Occident qui, depuis le groupe des non-alignés tel qu'il a tendance à évoluer, gagne aujourd'hui la planète. J'ai enregistré et pour nous, je vous le dis, ça n'a pas été dit ce soir, mais pour « Avanzemu » on veut quand même le verser au titre de contribution, des positions concernant le conflit palestinien et la question posée par le 7 octobre.

Moi, je vous le dis avec beaucoup de sérénité et je sais là-aussi que ça n'est pas la position à paraître pour nous comme s'inscrivant dans un contexte et dans un environnement idéologique qui pourrait de très, très loin, et je parle pour nous et pour personne d'autre, porter caution à ce qui se déroule, n'est pas concevable, et quand je dis ce qui se déroule, je vais préciser, c'est en gros la légitimation par un certain nombre de pays ou entités s'inscrivant dans le groupe de Bakou, de groupes et agissements que l'on se refuse à qualifier de terroristes. Ça, pour nous, ce n'est pas possible. Et je le dis très sereinement, ce n'est pas possible parce que les mots ont un sens, et je sais que ce n'est pas le cas encore une fois de la composante Corse. Et pour nous, c'est une ligne de fracture qui est importante.

Terminer en disant que contextuellement, il nous reste un certain nombre de choses à faire et notamment demain. Vont-elles prospérer ? Nous le souhaitons. Y a-t-il des chances pour qu'elles aboutissent ? On y a tous intérêt. Le temps viendra où nous pourrons peut-être expertiser ensemble, sereinement, le processus et ses conséquences. Mais à ce stade, ce que nous voulons privilégier, c'est cette démarche-là. Et si demain il nous fallait nous déployer sur le terrain international, nous le ferions ensemble, en tous les cas je l'espère, mais pas dans cette stratégie-là dont je redis par certains côtés les limites et les aspects qui nous gênent, même si le débat reste ouvert et n'est naturellement pas clos ce soir.

Donc pour notre part, ce sera une abstention. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avete a parolla.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais assister là à un remake d'il y a 2 000 ans, Ponce Pilate « je ne vote pas, mais je vais laisser faire le travail aux autres ». Moi ça, je ne l'accepte pas. Je ne l'accepte pas. Je suis indépendantiste, moi, je vous l'ai dit, j'ai un problème avec Bakou, j'ai des liens très forts avec le Haut-Karabagh, j'ai des liens très forts avec les Kurdes qu'on rencontre assez régulièrement, mais ça ne me sert pas à le prendre en prétexte. J'ai simplement dit politiquement à d'autres indépendantistes qu'ils fassent attention et que ce ne soit pas instrumentalisé par l'État turc et ses États satellites, qui, entre autres, à l'occasion, sont les principaux alliés de l'État d'Israël. Celui qui a fourni les armes à l'Azerbaïdjan pour battre l'Arménie, ce n'est rien d'autre que l'État d'Israël. Donc si on rentre dans la géopolitique, on peut voir des problèmes partout.

Moi en revanche, j'aurais préféré que vous disiez, « nous sommes autonomistes, c'est une motion qui va trop loin, elle parle de décolonisation, implicitement, elle ouvre la porte à un droit naturel à l'indépendance, et on ne partage pas cette feuille de route », et vous devez voter contre, ça doit être tout simplement parce que vous n'êtes pas indépendantistes pour le moment, mais pas de nous laisser en confrontation directe avec le groupe de droite. Ils vont voter à 16, nous on va être 7, mais ce n'est pas celui-là le match que j'attends. Moi j'attends un vrai match, je dirais d'idéologie, parce que le processus, on peut en parler. La Ministre, elle vient, mais elle snobe la représentation politique de l'Assemblée de Corse, de calendrier officiel à même pas il y a une heure, il n'y avait rien. Donc, est-ce que c'est le signe d'un traceur d'une bonne route à venir ? Je ne pense pas.

Et moi je crois qu'aujourd'hui de laisser une logique indépendantiste confrontée à une logique archaïque, ce n'est pas quelque chose qui est naturellement légitime. Et dans ce cadre-là, moi je considère que c'est un vote contrarié et j'ose espérer qu'ils auront le courage de ne même pas voter pour vous laisser dans une réalité qui sera peut-être tout autre, parce qu'ils n'ont rien dit pour le moment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le conseiller, il s'agit d'une explication de vote, pas de conseil à donner ou de psychothérapie collective. D'accord ? Vous deviez donner une explication de vote et vous l'aviez déjà donnée. Donc maintenant, explication du vote.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, point d'ordre. Tout simplement, on n'est pas dans une explication de vote, on est dans un débat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais, c'est ce que je viens de souligner. C'est ce que je viens de souligner, je viens de le dire. Tout à fait !

Allez, on passe au vote ? Emu aspittatu abbastanza è emu dettu abbastanza.

Moi je remercie encore Josépha Giacometti pour sa patience, son opiniâtreté pour laquelle d'ailleurs je la félicite, si je puis me permettre, sans aucune condescendance et je crois que les gens que vous représentez, peuvent être fiers de vous avoir. Voilà, ils sont bien représentés avec vous ici. Je me permets de le dire et je vous dirai d'autres choses tout à l'heure.

Bien donc, on passe au vote.

Qui est contre cette motion ? « Un soffiu novu ».

Qui s'abstient ? « Fà populu » et « Avanzemu » dans son intégralité.

Qui ne participe pas au vote ? Pierre Ghionga, il l'a dit tout à l'heure.

Qui est pour ? « Core in fronte » et évidemment Josepha Giacometti.

La motion est REJETEE

La séance est levée.

Merci à tous, à ringrazià vi à tutti !

Merci aux services.

La séance est levée à 21 h 50.